



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de la santé animale

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation

Instruction technique

DGAL/SDSPA/2015-322

30/03/2015

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDSSA/N2012-8261
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 13

Objet : Mise en œuvre du programme de référence SIGAL PR07 « Action sanitaire dans les espèces volailles et gibier » - actes de référence « salmonelles aviaires »

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : Cette note définit la méthode de mise en œuvre et de fonctionnement du programme SIGAL PR07 relatif à la lutte contre les salmonelles en élevage aviaire.

Le programme PR07 donne aux services les outils supports pour assurer leurs missions de contrôles, et à l'administration centrale les moyens de rendre compte aux différents partenaires nationaux et européens de l'avancée du programme et d'assurer sa mission de pilotage.

Textes de référence :Décret n°2012-845 du 30 juin 2012 relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégorie

Arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales

Arrêté du 26 février 2008 modifié relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de reproduction de l'espèce Gallus gallus en filière chair et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 223-1 du code rural, dans ces mêmes troupeaux ;

Arrêté du 26 février 2008 modifié relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 223-1 du code rural, dans ces mêmes troupeaux ;

Arrêté du 4 décembre 2009 relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de dindes de reproduction de l'espèce Meleagris gallopavo et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 223-1 du code rural, dans ces mêmes troupeaux ;

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à la lutte contre les infections à Salmonella considérées comme dangers sanitaires de première catégorie dans les troupeaux de poulets de chair et de dindes d'engraissement et fixant les modalités de déclaration des salmonelles considérées comme dangers sanitaires de deuxième catégorie dans ces troupeaux ;

Lettre à diffusion limitée DGAL/SA/SDSSA/L2008-0796 du 4 septembre 2008 modifiée relative à l'enregistrement des ateliers de volailles dans SIGAL.

Référence de cette instruction:

BSA 1502047_PC_Instruction_PR07_modifiée_25fev2015

Table des matières

I - Lexique et abréviations	<u>2</u>
II - Contexte et objectifs généraux	<u>2</u>
III - Pré-requis : identifiants, classes atelier , relations , descripteurs et autorisation	<u>3</u>
A - Identifiants	<u>3</u>
B - Classes ateliers	<u>4</u>
C - Relations	<u>5</u>
D - Descripteurs	<u>5</u>
E - Autorisations	<u>6</u>
IV - Architecture des actes	<u>6</u>
A - Acte « Mise en place et sortie d'un troupeau de volailles »	<u>6</u>
B - Acte « Mise en place d'un troupeau de volailles seconde ponte »	<u>7</u>
C - Acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique »	<u>7</u>
D - Actes relatifs au programme de lutte contre les salmonelles	<u>8</u>
E - Demande de validation des dossiers d'indemnisation « Salmonella »	<u>9</u>
V - Préparation de la surveillance	<u>9</u>
A - Préambule	<u>9</u>
1 - Surveillance dans le cadre des actes 2, 3 et 4 relatifs au programme de lutte	<u>9</u>
2 - Surveillance dans le cadre de l'acte 1 relatif au programme de lutte	<u>9</u>
B - Préparation des interventions	<u>11</u>
1 - Création des interventions : généralités	<u>11</u>
2 - Les paniers	<u>11</u>
C - Édition et diffusion des DAP	<u>12</u>
1 - Les types de DAP	<u>12</u>
2 - Le type de papier	<u>13</u>
3 - Le rythme et les relations avec les groupements	<u>14</u>
VI - Prélèvements et analyses	<u>14</u>
A - Les tâches des préleveurs	<u>14</u>
B - Le rôle des laboratoires agréés et reconnus	<u>14</u>
VII – Tableaux de bord de suivi	<u>14</u>
VIII - Formations relatives au SPR07	<u>15</u>

I - Lexique et abréviations

DAP : document d'accompagnement des prélèvements. Il contient des informations issues de SIGAL, et des informations complétées par le préleveur au moment du prélèvement. Il est édité en même temps que la DAI lorsque le laboratoire de réalisation est déjà connu. Il est envoyé au préleveur ou à l'exploitant par la DDecPP, et au laboratoire par le préleveur. Le DAP contient notamment l'INUAV de l'atelier prélevé, les descripteurs requis en fonction du type de production et du contexte, et surtout le numéro de l'intervention reliée, qui permet au laboratoire de récupérer les informations nécessaires à son activité, tant celles relatives à l'atelier et son environnement, que celles relatives à l'analyse à réaliser et aux descripteurs à renseigner. Les différents DAP offrent au préleveur l'outil adapté selon la situation dans laquelle il prélève: matrices d'analyse pertinentes, zones de descripteurs adaptées, descripteurs contextualisés, nombre d'étiquettes en relation avec le nombre de prélèvements prévisibles.

Plan d'analyse : il définit les sérotypes de *Salmonella* qui doivent être recherchés, ainsi que ceux qui déclencheront un signal d'alerte auprès des DDecPP. Des fiches de plan déterminent les référentiels d'analyse.

EDI dont les **DAI** et **RAI** : Echanges de Données Informatisés : échanges de fichiers entre SIGAL et les systèmes informatiques des laboratoires (DAI : Demandes d'analyses Informatisées, RAI : Résultats d'Analyses Informatisés, DDI : Demande Informatisée de DAI par un laboratoire). Les laboratoires agréés et reconnus sont qualifiés pour le référentiel EDI-SACHA.

Acte de référence salmonelles aviaires: élément d'organisation du référentiel SIGAL, qui abrite les interventions correspondant aux actions réalisées sur le terrain dans le cadre du sous-dossier salmonelles .

Intervention modèle : intervention prétabulée préparée au niveau national, utilisée à volonté par les départements sans modifier le modèle initial. Plusieurs types sont disponibles.

IP : Intervention Programmée : intervention prévisionnelle créée dans SIGAL préalablement au prélèvement, donnant lieu à l'émission d'un DAP mis à disposition du préleveur par la DDecPP.

INP : Intervention Non Programmée : type d'intervention déjà utilisée pour la surveillance événementielle : c'est le résultat de laboratoire qui initie l'information dans SIGAL, et dans ce cas il n'y a pas de DAP.

II - Contexte et objectifs généraux

Sont soumis au dépistage des salmonelles les troupeaux de reproduction et de production des espèces *Gallus gallus* (à l'exception des troupeaux de moins de 250 animaux) et *Meleagris gallopavo* (dindes).

Les services et l'administration centrale ont besoin d'outils d'enregistrement et de pilotage pour :

- contrôler la réalisation de la surveillance confiée à l'exploitant, sous la responsabilité du vétérinaire sanitaire dans certains types d'exploitations (reproducteurs, pondeuses ...). Même si ce contrôle peut être réalisé en partie à l'abattoir pour les volailles de chair, les résultats doivent être enregistrés à l'atelier pour en conserver l'historique et pour vérifier les dérogations ;
- récupérer rapidement tout résultat nécessitant une mise en alerte ou une action : positivité vis-à-vis d'une salmonelle d'intérêt pour la santé publique, déclenchant des mesures de police sanitaire, et suivi des autres sérotypes nécessitant une vigilance épidémiologique et des mesures non systématiques ;
- programmer les contrôles complémentaires, enregistrer les résultats et toute donnée utile ;
- assurer un suivi de l'action grâce aux actes de références « Mise en place d'un troupeau de volailles », « Mise en place d'un troupeau de volailles seconde ponte » et « Gestion de cas salmonelles Santé Publique ». Ce dernier acte de référence permet d'assurer le suivi des dépenses relatives à l'indemnisation en cas de suspicion et d'infection par *Salmonella* dans les troupeaux de reproducteurs d'espèce *Gallus gallus* et *Meleagris gallopavo* (dinde), les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation, les troupeaux de poulets de chair et de dindes de chair, et d'extraire de façon automatique les données au niveau local et national.
- disposer de données fiables et étayées pour les évaluateurs du risque, pour les adaptations des programmes, et rendre compte à la Commission de l'avancement de la surveillance obligatoire avec toutes les précisions demandées ; gérer la qualité des données ;
- faciliter la gestion administrative.

Le programme de référence SIGAL 07 « action sanitaire dans les espèces volaille et gibier » dit SPR07 couvre les besoins précités. Il a été amélioré en fonction des retours terrain ; cette note vous en explique le fonctionnement en utilisant la base sur laquelle les COSIR, les référents nationaux et les personnes ressources ont été formés.

Le réseau des laboratoires agréés et reconnus est opérationnel. La liste de ces laboratoires est disponible sur le site Internet du ministère <http://agriculture.gouv.fr/listes-de-laboratoires>. La capacité des laboratoires à échanger de manière fiable les données avec SIGAL (qualification EDI-SACHA) est une condition du maintien de leur agrément ou de leur reconnaissance fixée par les arrêtés sus-visés. Les reconnaissances et agréments seront suspendus au cas par cas par la DGAL pour les laboratoires dont les résultats ne pourront être transmis via SIGAL. Dans cette perspective, vous me tiendrez informés des difficultés de transmission que vous constaterez.

Les rôles des différents acteurs et les modalités techniques d'utilisation et de gestion du SPR07 dans SIGAL figurent dans les 13 annexes, qui sont consultables et téléchargeables depuis le site intranet du ministère <http://intranet.national.agri/Programme-de-maitrise-des>.

- ANNEXE 1 : rôles des intervenants aux étapes successives du processus
- ANNEXE 2: interventions modèle regroupées par acte de référence
- ANNEXE 3 : relations avec le laboratoire en INP
- ANNEXE 4 : IP : proposition de modalités de préparation des IM filles par production/type d'atelier
- ANNEXE 5 : utilisation de SIGAL dans le cadre du programme de lutte "salmonelles aviaires"
- ANNEXE 6 : définition des descripteurs - Vademecum
- ANNEXE 7 : évolutions du programme de référence
- ANNEXE 8 : présentation des contextes « Salmonelles aviaires » dans le cadre des EDI SACHA V2
- ANNEXE 9 : Exploitation des résultats reçus dans SIGAL
- ANNEXE 10 : acte de mise en place
- ANNEXE 11 : acte de mise en place seconde ponte
- ANNEXE 12 : acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique »
- ANNEXE 13 : demande de délégation de crédits spécifique « Salmonella »

III - Pré-requis : identifiants, classes atelier , relations , descripteurs et autorisation

La gestion de la lutte salmonelle et l'exploitation des données ne peuvent fonctionner **que si les données relatives aux ateliers sont à jour**, notamment les relations précisées dans la LDL DGAL/SDSSA/L2008-0796 mise à jour le 01/06/2010. Cette partie met en évidence les éléments dont la saisie est indispensable afin de permettre une gestion optimale du programme de lutte dans SPR07. Une saisie de qualité permettra des restitutions de qualité dans les tableaux de bord et extractions.

A - Identifiants

Apparaîtront automatiquement sur les DAP :

Identifiant	Niveau d'application	Commentaires
INUAV	systematique	Identifiant unique national d'un atelier de volaille, relatif à un bâtiment ou à un parcours. L'attribution physique (au niveau de l'atelier, et sur le registre d'élevage) des INUAV aux ateliers doit être réalisée par les éleveurs : il s'agit d'une condition sine qua non à la bonne exécution du programme de référence, que ce soit en mode IP ou INP, notamment pour l'élaboration automatique des tableaux de bord. La procédure d'attribution de l'INUAV est décrite dans la LDL DGAL/SDSSA/L2008-0796. Les EDI avec les laboratoires se font sur la base du numéro INUAV. Cet identifiant figure en gras dans le cartouche en-tête du DAP avec son code barre.
POULA	facultatif	Code usuel facultatif mis à disposition pour préciser une localisation, décrire un atelier, garder la trace de l'identifiant utilisé par l'entreprise ou l'exploitant. Il a été très utile pour la création des INUAV. Chez les reproducteurs et en filière ponte, les exploitants et les techniciens ont longtemps fonctionné avec un identifiant interne au département qui doit être apparié à l'INUAV pour éviter les ruptures de traçabilité.

Il conviendra de vérifier que le code INUAV a été correctement diffusé à tous les exploitants de votre département. Une bonne pratique à encourager auprès des éleveurs est l'inscription du numéro INUAV dans chaque atelier et sur le registre d'élevage. La correspondance entre le numéro INUAV et l'atelier doit être possible à tout moment.

B - Classes ateliers

L'affectation d'un atelier à la bonne classe atelier est indispensable pour la création d'interventions programmées. La gestion informatisée des résultats d'analyse, avec édition des DAP, exige une base de données rigoureusement exacte, et, à défaut d'être toujours parfaitement exhaustive, mise à jour sans délai de toute information dont vous disposez. Il est nécessaire que les dirigeants techniques **s'assurent de la compétence des agents** en terme de saisie et prévoient des contrôles sur la qualité des données enregistrées dans SIGAL, afin d'éviter les anomalies dont la détection et la correction a posteriori seront chronophages. Les classes atelier sont listées ci-dessous :

F_P_OEFRPO	Production d'oeufs - Poule - Race pure - Futurs reproducteurs	Oeuf	Poule
F_P_OEFRPP	Production d'oeufs - Poule - Atelier de futures pondeuses	Oeuf	Poule
F_P_OEPOUL	Production d'oeufs - Poule - Atelier de pondeuses	Oeuf	Poule
F_M_OERPPD	Production d'oeufs - Poule - Multiplication - Reproducteurs	Oeuf	Poule
F_PG_OERPP	Production d'oeufs - Poule - Race pure - Reproducteurs	Oeuf	Poule
F_S_OEFRPO	Production d'oeufs - Poule - Sélection - Futurs reproducteurs	Oeuf	Poule
F_S_OERPPD	Production d'oeufs - Poule - Sélection - Reproducteurs	Oeuf	Poule
F_M_OEFRPO	Production d'oeufs - Poule - Multiplication - Futurs reproducteurs	Oeuf	Poule
F_M_VFRPOU	Production de viande - Poule - Multiplic. de futurs reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_M_VATERP	Production de viande - Poule - Multiplication - Reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_PG_VFRPOU	Production de viande - Poule - Race pure - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_PG_VRPOUL	Production de viande - Poule - Race pure - Reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_S_VFRPOU	Production de viande - Poule - Sélection - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_S_VATERP	Production de viande - Poule - Sélection - Reproducteurs	Viande de volaille	Poule
F_VV_VOLCH	Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_M_FRDIND	Production de dinde - Multiplication - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Dinde
F_M_ATERDI	Production de dinde - Multiplication - Reproducteurs	Viande de volaille	Dinde
F_L_FRDIND	Production de dinde - Sélection - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Dinde
F_S_ATERDI	Production de dinde - Sélection - Reproducteurs	Viande de volaille	Dinde
F_M_CAIL	Production de caille d'élevage - Atelier de reproducteurs	Viande de volaille	Caille d'élevage
F_P_CVCAIL	Production de caille d'élevage - Couvoir de cailles	Viande de volaille	Caille d'élevage
F_M_FRPL	Production de palmipède - Multip. - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_M_RPL	Production de palmipède - Multiplication - Reproducteurs	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_SL_FRPL	Production de palmipède - Sélec. - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_S_RPL	Production de palmipède - Sélection - Reproducteurs	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_P_GRAEL	Production de palmipède gras - Atelier d'élevage	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_P_GAV	Production de palmipède gras - Atelier de gavage	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_P_PREGAV	Production de palmipède gras - Atelier de prégavage	Viande de volaille	Oisx - Vol - Volail
F_P_PALM	Production de palmipèdes - Couvoir de palmipèdes	Multifilière	Palmipèdes
F_M_FRPINT	Production de pintade - Multiplication - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Pintade
F_M_ATERPI	Production de pintade - Multiplication - Reproducteurs	Viande de volaille	Pintade
F_S_FRPINT	Production de pintade - Sélection - Futurs reproducteurs	Viande de volaille	Pintade
F_S_ATERPI	Production de pintade - Sélection - Reproducteurs	Viande de volaille	Pintade
F_P_CVPINT	Production de pintades - Couvoir de pintades	Multifilière	Pintade
F_P_CVDIND	Production de dindes - Couvoir de dindes	Multifilière	Dinde
F_P_CVPOUL	Production de Gallus - Couvoir Gallus filière chair	Multifilière	Poule
F_P_CVGALP	Production de Gallus - Couvoir Gallus filière ponte	Multifilière	Poule
F_P_CVGALM	Production de Gallus - Couvoir Gallus mixte chair et ponte	Multifilière	Poule

C - Relations

Relation	Niveau d'application	Commentaires
« a pour vétérinaire sanitaire »	général	Un vétérinaire doit impérativement être rattaché à chaque atelier de plus de 250 volailles.
Historique atelier volailles : • « atelier volailles à l'origine de » • « atelier volailles issu de »	général	Vous accorderez une importance particulière au respect de la procédure de transfert d'un atelier dans un nouvel établissement, qui nécessite une succession rigoureuse d'opérations afin de garder l'historique sanitaire et administratif de l'atelier. Le code INUAV est pérenne pour un atelier donné quel que soit le propriétaire des locaux et des troupeaux. Des oublis lors de la procédure génèrent des doublons et des pertes d'information. En cas d'erreur, prévenir sans délai le COSIR qui adressera un message à SIGAL_Administration.
« est suivi par l'organisation de production »	élevages intégrés	Cette relation pourra faciliter la diffusion des DAP pour votre organisation locale. L'organisation de production est l'organisme qui encadre d'un point de vue sanitaire l'exploitant avec des techniciens, délégataires ou non, et parfois des vétérinaires. La notion de propriétaire n'a rien à voir avec cette notion d'organisation de production, celle-ci étant ou non propriétaire des oiseaux. Les techniciens réalisent souvent les prélèvements salmonelles lors de leurs visites de suivi, assistent l'éleveur avec le vétérinaire sanitaire lors des opérations de police sanitaire. L'organisation de production est généralement une société d'accoupage, ou une société de multiplication, lorsque l'atelier héberge des troupeaux de parentaux. L'organisation n'est pas non plus le groupement vétérinaire. La saisie dans SIGAL de l'organisation de production n'est pas requise si l'éleveur est indépendant pour la gestion technique.
« a pour propriétaire des animaux »	filières œufs et repro chair (<i>Gallus gallus</i> et <i>Meleagris gallopavo</i>)	La relation « a pour propriétaire des animaux » détermine le bénéficiaire de la participation financière de l'État par la mise en œuvre du programme national de lutte contre les infections à Salmonelles pour l'élimination des troupeaux et des OAC contaminés d'une part, et, d'autre part, pour les analyses engagées par tous les exploitants de troupeaux de reproduction des espèces <i>Gallus gallus</i> , <i>Meleagris gallopavo</i> et de couvoir soumis au plan de lutte.

D - Descripteurs

Descripteur	Niveau d'application	Commentaires
« capacité d'hébergement pour l'espèce »	général	Cette donnée, propre à l'atelier est à cumuler au niveau de l'exploitation pour une espèce donnée pour permettre la programmation des contrôles complémentaires. Pour les poules pondeuses, c'est également cette valeur qui permet de vérifier que le nombre de chiffonnettes supplémentaires est bien celui prévu par l'arrêté.
« surface totale »	général	La valeur de cette donnée permet de vérifier que la surface déclarée de l'atelier par le détenteur de volailles suite à un APMS est identique à celle déclarée initialement.
« surface utilisée »	volailles de chair	C'est une des valeurs qui permet de calculer la densité de volailles de chair. Elle est également utilisée pour le SPR14, dans le cadre du bien être animal.

E - Autorisations

Quatre autorisations ont été créées et doivent être autant que de besoin saisies au niveau de l'atelier lorsque cela est opportun dans le contexte. Elles sont propres à l'atelier.

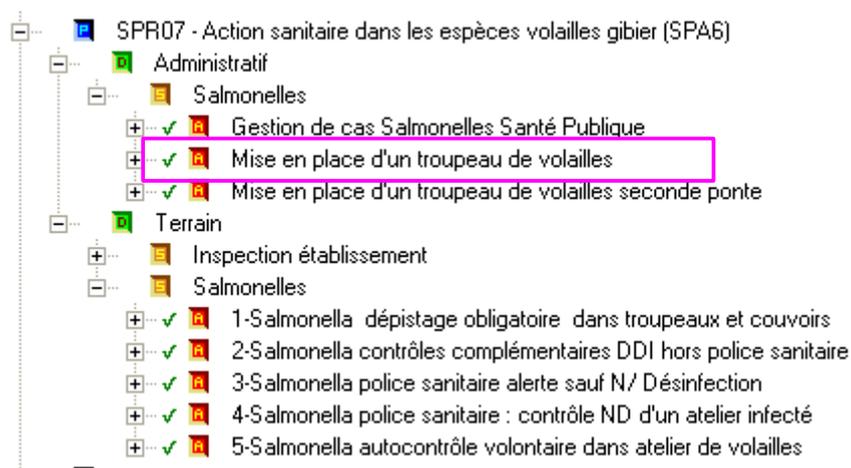
Autorisations	État/Valeur	Niveau d'application	Commentaires
« lutte salmonelles volailles - dérogations »	- « dérogation abattage en continu » - « dérogation tout plein tout vide »	volailles de chair	
« lutte salmonelle volaille – ateliers exclu »	- « vente directe < 250 volailles chair » - « démarrage » - « capacité < 250 volailles non chair »	volailles de chair	Cet état est variable ; veillez à vérifier régulièrement les effectifs pour détecter les ateliers qui auraient changé de catégorie.
« charte sanitaire »	- « validée » - « suspendue » - « retirée »	poulettes, pondeuses, reproducteurs	
« arrêté préfectoral police sanitaire salmonelle »	- « suspicion » - « levée » - « infection »	pour suspicion et confirmation	Le programme de référence SPR25 est à utiliser dans le cas de mesures de police sanitaire dans ce domaine.

Ces autorisations sont les outils nécessaires à la gestion des plans de lutte. Elles permettent l'extraction automatique par la DGAL des bilans sur les paramètres enregistrés, l'organisation de la programmation des inspections et le pilotage du programme. Elles sont nécessaires à la gestion administrative des dossiers positifs.

IV - Architecture des actes

Les actes de référence se rapportant à la mise en place des troupeaux de volailles et au programme de lutte contre les salmonelles sont dans le programme de référence SPR07 – Action sanitaire dans les espèces volailles gibier. Les actes relatifs à la charte sanitaire relèvent des inspections des établissements et ne sont pas repris ici.

A - Acte « Mise en place et sortie d'un troupeau de volailles »

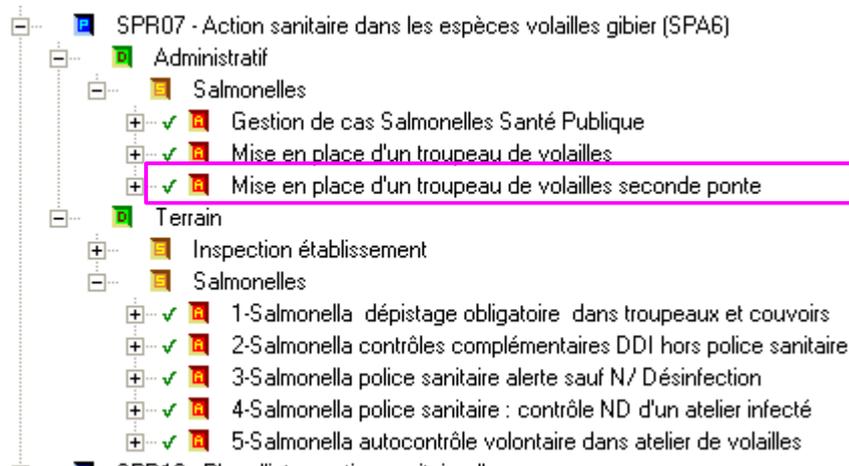


Cet acte permet d'enregistrer les mises en place et sorties des bandes de volailles afin de vérifier le calendrier des prélèvements.

Vous vous reporterez à l'[annexe 10](#) pour trouver les explications relatives à l'utilisation de cet acte de référence.

NB : la qualité des informations enregistrées dans cet acte de référence est la garantie de la fiabilité des données extraites dans les tableaux de bord

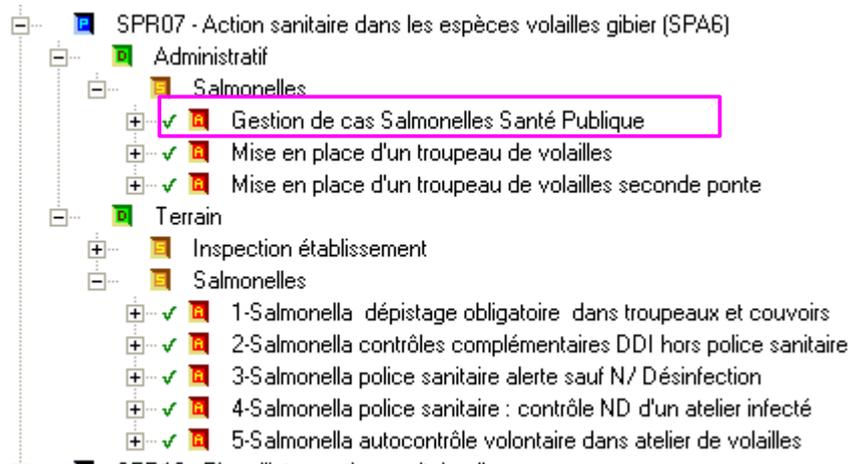
B - Acte « Mise en place d'un troupeau de volailles seconde ponte »



Cet acte permet d'enregistrer les mises en place des bandes de volailles en seconde ponte afin de vérifier le calendrier des prélèvements.

Vous vous reporterez à l'[annexe 11](#) pour trouver les explications relatives à l'utilisation de cet acte de référence.

C - Acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique »

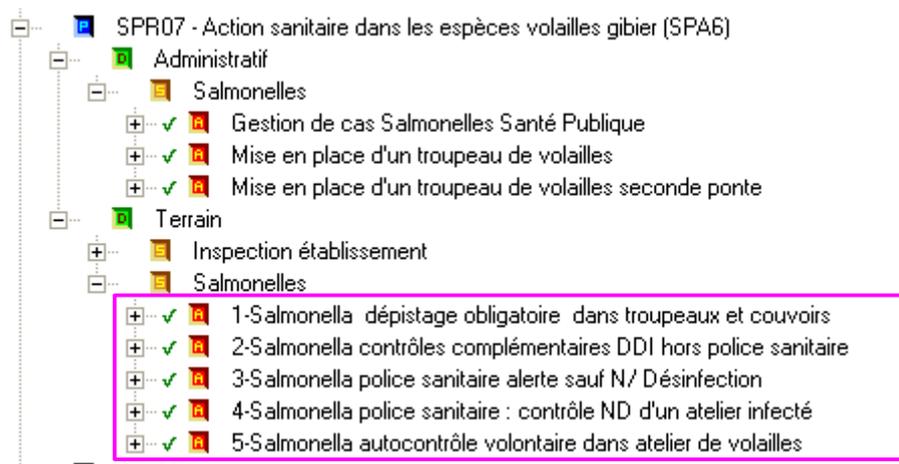


Cet acte permet d'assurer le suivi des dépenses relatives à l'indemnisation en cas de suspicion et ou d'infection par *Salmonella* dans tous les troupeaux concernés par le programme de maîtrise du danger salmonelles.

Les descripteurs d'intervention seront enregistrés au fur et à mesure de la collecte des informations.

Vous vous reporterez à l'[annexe 12](#) pour trouver les explications relatives à l'utilisation de cet acte de référence.

D - Actes relatifs au programme de lutte contre les salmonelles



Acte 1 : *Salmonella* dépistage obligatoire dans les troupeaux et couvoirs : prélèvements obligatoires réalisés « à l'initiative de l'exploitant » dans l'environnement de l'élevage et du couvoir, y compris dans les éclosiers.

En plus des dispositions en élevage, figure dans cet acte une disposition spécifique pour les prélèvements de routine en écloserie, qu'il s'agisse de chiffonnettes, de fonds de casiers ou de coquilles. Le professionnel identifie pour chaque échantillon un ou des ateliers de reproducteurs dont sont originaires les œufs à couvrir (OAC) hébergés dans les éclosiers. Le préleveur indique les numéros INUAV de ces ateliers de reproducteurs sur le DAP en descripteur d'échantillon. La fonctionnalité de rattachement directement sur ces ateliers n'existe pas dans SIGAL et les numéros INUAV sont saisis par les laboratoires (champ alphanumérique) en tant que descripteur d'échantillon.

NB : les résultats doivent être transmis par les laboratoires par voie électronique et à défaut sous format papier à la DDecPP du département du couvoir où les prélèvements ont été réalisés. Cette transmission permet à la DDecPP du département du couvoir de vérifier la périodicité du dépistage réglementaire par parquet approvisionnant le couvoir en OAC.

Acte 2 : *Salmonella* contrôles complémentaires DDecPP hors police sanitaire : prélèvements réalisés par la DDecPP dans l'environnement des ateliers d'élevage et les couvoirs, par exemple dans le cadre des inspections officielles prévues par la réglementation européenne, des alertes couvoirs, d'ateliers en lien épidémiologique sans prise d'APMS

Acte 3 : *Salmonella* police sanitaire alerte sauf N/D (nettoyage-désinfection) : prélèvements réalisés par la DDecPP ou le vétérinaire sanitaire dans le cadre de la police sanitaire (prélèvements de confirmation pour des ateliers sous APMS), d'alertes TIAC et couvoir, d'investigations épidémiologiques (autre troupeau contaminé sur le site, autre site en lien épidémiologique avec le site contaminé si ces ateliers sont sous APMS), mais cet acte ne concerne pas les prélèvements effectués pour vérifier l'efficacité des opérations de nettoyage et désinfection.

Acte 4 : *Salmonella* police sanitaire : contrôle N/D d'un atelier infecté : prélèvements effectués pour vérifier l'efficacité des opérations de nettoyage et désinfection dans un atelier sous APDI (ou APMS pour les volailles de chair).

Acte 5 : *Salmonella* auto-contrôle volontaire dans les ateliers de volailles : cet acte de référence peut désormais être utilisé pour toutes les espèces de volailles

Les descripteurs à saisir pour chaque acte sont identifiés à l'[annexe 2](#).

E - Demande de validation des dossiers d'indemnisation « *Salmonella* »

La DGAL réalise les délégations de crédits spécifiques salmonelles et le suivi des dépenses relatives à l'indemnisation des troupeaux infectés par les salmonelles sur la base des informations transmises par les DDecPP.

Les demandes de validation des dossiers d'indemnisation « *Salmonella* » sont transmises à la DGAL sous la forme d'un formulaire par les DDecPP. Cette transmission permet de suivre notamment les demandes de délégations de crédits spécifiques salmonelles qui y sont associées, de déléguer le cas échéant ces crédits en fonction des disponibilités de trésorerie de la DDecPP concernée, de suivre leur consommation, et de répondre à nos obligations européennes lors des demandes de co-financement.

Les informations requises seront extraites de SIGAL via les « tableaux de bord salmonelles » à partir de données saisies au niveau de l'autorisation « arrêté préfectoral de déclaration d'infection » et également dans les actes relatifs au programme de lutte contre les salmonelles : acte « Mise en place d'un troupeau de volailles », acte « Mise en place d'un troupeau de volailles seconde ponte », acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique ».

V - Préparation de la surveillance

Pour les actes 1, 2, 3 et 4, le mode de fonctionnement en IP implique de préparer les interventions et d'éditer des DAP. Le cas particulier du fonctionnement en INP relève uniquement de l'acte 1.

Si la mise en œuvre des contrôles obligatoires incombe aux producteurs, la DDecPP est responsable du suivi et du contrôle de la conformité des résultats de prophylaxie sanitaire. Elle veille dans SIGAL, en amont à la bonne préparation des opérations (référencement, mise à jour de l'atelier, affectation du laboratoire...), et en aval de la bonne réception et à la complétude des informations (RAI, descripteurs,...).

A - Préambule

1 - Surveillance dans le cadre des actes 2, 3 et 4 relatifs au programme de lutte

La gestion en interventions programmées (IP) est obligatoire dans le cadre des contrôles complémentaires et de la police sanitaire.

2 - Surveillance dans le cadre de l'acte 1 relatif au programme de lutte

a) Fonctionnement en interventions programmées (IP)

Le fonctionnement en mode IP doit être privilégié dans la mesure où il offre les meilleures garanties de traçabilité et de suivi du taux de réalisation des prélèvements (par exemple en volailles de chair).

b) Fonctionnement en interventions non programmées (INP)

Le recours à l'INP est autorisé dans 2 cas de figure :

- de manière exceptionnelle, perte de traçabilité entre le DAP et le prélèvement lors de la transmission au laboratoire (DAP perdu, DAP photocopié, etc.) ; dans la mesure du possible, le préleveur transmet le bon DAP au laboratoire si le document est toujours en sa possession,
- par dérogation au principe général de fonctionnement en IP, accordée par la DDecPP. La DDecPP doit s'assurer que les documents d'accompagnement des prélèvements (autres que les DAP) contiennent à minima l'ensemble des descripteurs d'interventions et d'échantillons définis dans les interventions modèles (IM) afin de garantir une **fiabilité équivalente** au fonctionnement en IP, notamment une traçabilité sans faille entre le numéro INUAV et le prélèvement.



La dérogation au fonctionnement en IP doit impérativement faire l'objet d'une coordination préalable entre DDecPP, organisations de production et laboratoires, de façon à s'assurer de la fiabilité de la chaîne de réalisation des analyses.

NB : aucune autre forme de dérogation ne sera autorisée ; le suivi du programme de lutte « salmonelles » doit être fait dans le SPR07.

Cas général : utilisation d'interventions programmées (IP)

• Rôle de la DDecPP

- **Création des interventions prévisionnelles par la DDecPP** sur une sélection d'établissements (utilisation des paniers ou de l'outil sélection), selon une périodicité choisie localement (utilisation des interventions modèles).
- **Affectation du laboratoire** s'il est connu : il est possible d'affecter le laboratoire en masse
- **Édition des DAP** : sur chaque intervention, un descripteur indique quel type de DAP doit être utilisé. SIGAL permet alors d'imprimer une série de DAP en une seule fois : il y a un seul repère de DAP salmonelles dans le menu « imprimer ».
- **Envoi des DAP**
 - Les DAP sont envoyés à l'avance aux éleveurs ou aux préleveurs, selon les modalités prévues localement. Pour faciliter l'identification de ces derniers, une relation « organisation de production » est renseignée sur chaque atelier,
 - dans les cas où les prélèvements sont effectués par les techniciens de l'organisation de production, la DDecPP peut fournir la liste des INUAV correspondant à ses adhérents.

• Rôle du préleveur

- Le préleveur **note toutes les informations nécessaires sur le DAP**. Puis il envoie le DAP avec les prélèvements au laboratoire choisi.
- Cas particulier des prélèvements « autorité compétente » (actes 2, 3, 4) réalisés par les DDecPP ou le vétérinaire sanitaire : le préleveur renseigne les valeurs du maître d'œuvre (ressource) et les descripteurs listés dans l'[annexe 7](#). Il appartient au laboratoire de renseigner les autres descripteurs qui seront inscrits sur le DAP.

• Rôle du laboratoire

- Le laboratoire reçoit le DAP avec les prélèvements pour réaliser les analyses et la saisie de toutes les informations présentes sur le DAP.
 - Soit il a déjà reçu la DAI (si le laboratoire a été pré-affecté à l'intervention prévisionnelle, cas notamment des groupements ayant un laboratoire d'analyse attribué).
 - Sinon, il doit réaliser une demande de DAI, en avertissant la DDecPP : la DDecPP envoie alors la DAI.
- Le laboratoire affecte les résultats à l'intervention transmise par DAI et les renvoie dans SIGAL.

Cas particulier de la dérogation en INP (uniquement pour les interventions « exploitants » de l'acte 1)

- Le préleveur utilise et complète ses propres documents validés par la DDecPP au préalable.
- Le laboratoire saisit toutes les informations mises à sa disposition et envoie les résultats et les informations (procédure déjà utilisée par les laboratoires pour la surveillance événementielle).
- La DDecPP vérifie, à partir du module «échange laboratoire» dans la base de données SIGAL, la qualité et la complétude des résultats reçus en INP puis crée les interventions.

B - Préparation des interventions

1 - Création des interventions : généralités

Il convient de créer une intervention par atelier.

Dans le cas particulier des couvoirs, un seul DAP doit être utilisé par jour d'éclosion.

Chaque DDecPP doit arrêter les modalités de production des interventions en fonction de ses moyens et de la structuration de la production dans le département. Cette phase nécessite une analyse interne, afin d'organiser la logistique en optimisant les moyens humains et matériels et de diffuser les DAP aux interlocuteurs adéquats. Ainsi, il doit être décidé :

- à quelle fréquence sont créées les interventions, ce qui conditionne le nombre de DAP à imprimer pour un type de production donné ;
- à qui sont envoyés les DAP, ce qui conditionne la constitution des paniers.

Une information et des échanges avec les organisations de production et les vétérinaires sanitaires, voire certains laboratoires reconnus, qui, à ce jour, en production chair, ont pris en charge la logistique, permettront d'ajuster les procédures. Le contexte est totalement différent entre un département de faible production hébergeant des producteurs indépendants de poudeuses et de poulets, et un département de forte production organisée.

Pour illustration, les organisations de production, majoritaires, incluant les sociétés d'accoupage, qui déchargent les exploitants des prélèvements, pourront recevoir les DAP nécessaires pour une période de un an au plus sous réserve que les relations soient à jour dans SIGAL. Ces DAP seront attribués par l'organisation aux techniciens, qui choisiront de les distribuer dans les élevages (registre) ou de les conserver. Une organisation de volailles label aura besoin de 3 ou 4 DAP par an par atelier. Les diffusions ultérieures se feront à date fixe, ou/et à la demande de l'organisation ou de l'exploitant (nouveaux ateliers, changements de production). La DDecPP peut aussi décider de diffuser tous les DAP aux exploitants.

La DDecPP rappelle aux préleveurs et aux exploitants l'importance de la corrélation entre le DAP et le prélèvement, le DAP utilisé devant correspondre au prélèvement effectué (correspondance avec l'identifiant du bâtiment, DAP adapté à l'âge et au type de prélèvement).

En effet, les mises en place ne sont pas notifiées pour les volailles de chair et sont très rapprochées, et le besoin de DAP est très précoce en prépointe. Il appartient donc uniquement à la DDecPP de décider de la durée de la « campagne », en fonction de la stabilité de la production, et d'en conclure le nombre d'interventions (DAP) imposé à l'exploitant sur la période pour un type d'atelier. Vous disposez en [annexe 4](#) d'une grille indicative pour vous y aider.

Ce sont les descripteurs de l'acte « mise en place » mis à la disposition des services depuis le 4 avril 2011 enregistrés au niveau des interventions correspondantes et les tableaux de bord de synthèse de la requête SIGAL_00091.rep (voir portail du Sial) qui permettent de mettre en parallèle les différentes données nécessaires.

En ce qui concerne les contrôles officiels (**actes 2, 3, 4**), les interventions de contrôles complémentaires peuvent être programmées pour une période, ou créées à la demande. En police sanitaire, les interventions seront créées au fur et à mesure.

2 - Les paniers

Il est possible d'affecter en masse une intervention modèle à un panier ou une sélection d'ateliers. En effet, une intervention modèle permet de créer une série d'interventions soit sur un panier, soit sur une sélection d'ateliers. Le panier est conservé alors que la sélection ne l'est pas. Toutefois, les ateliers du panier ne s'actualisent pas automatiquement, il conviendra de faire la mise à jour régulièrement.

Pour les salmonelles aviaires, un panier est constitué d'un groupe homogène d'ateliers (exemple ; une seule classe atelier ou une relation avec une OP) auquel est affecté un type ou plusieurs types

d'interventions créées par la DDecPP via une intervention modèle. Ainsi il est possible de constituer le panier des ateliers de volailles de chair du département, celui des reproductrices dindes, des poules et poulettes pondeuses. On peut également créer des paniers plus limités, si on désire adresser les DAP à une organisation donnée.

3 - Les interventions modèles et les interventions filles

Afin de faciliter l'affectation des plans d'analyse, DAP et autres descripteurs nécessaires qui constituent les paramètres d'une intervention pour un groupe d'ateliers, la DGAL a créé des interventions modèles dont vous trouverez la description en [annexe 2](#).

Il suffit de choisir l'intervention modèle qui s'applique à un panier et de définir le nombre de dates de prélèvements (interventions) probables sur la période pour créer toutes les interventions prévisionnelles de la période choisie ([annexe 4](#)). La création des interventions filles est réalisée à partir de l'intervention mère, **et la duplication des interventions filles est interdite.**

NB : Les interventions modèles ont été modifiées depuis le 22/12/11 conformément à l' annexe 7 .

Attention, une intervention permet de générer un DAP utilisable pour le prélèvement de 1 à n échantillons à une date donnée. Tout prélèvement à une date donnée doit faire l'objet d'une intervention spécifique et d'un DAP spécifique. Ce n'est pas parce que le DAP édité comporte la possibilité de prélever plusieurs échantillons qu'il peut servir à nouveau : **chaque DAP est donc à usage unique.**

La photocopie des DAP est interdite : en effet l'utilisation d'un DAP photocopie, et donc déjà utilisé pour une précédente intervention, entraînerait lors de l'envoi de la RAI par le laboratoire un écrasement des données correspondant à l'intervention initiale. Les interventions sont prévues pour 1 an par défaut.

Cas spécifique : le descripteur « motif de l'intervention » doit être renseigné lors de la création de l'intervention fille **en police sanitaire et en contrôle complémentaire**. La valeur de ce descripteur est saisie par l'utilisateur DDecPP. N'oubliez pas d'enregistrer également les descripteurs des actes 2, 3 et 4 (voir [annexe 7](#)).

Ces informations présentent un grand intérêt pour le pilotage local et national, et les bilans européens, puisque ces descripteurs permettent de rendre compte, entre autres, du respect des objectifs de contrôle officiel. Ceci conditionne la crédibilité de notre action et de nos prévalences, ainsi que l'attribution d'un co-financement du plan de lutte français contre les salmonelles aviaires. Les valeurs imposées pour ces descripteurs figurent dans le vademecum de l'[annexe 6](#).

C - Édition et diffusion des DAP

1 - Les types de DAP

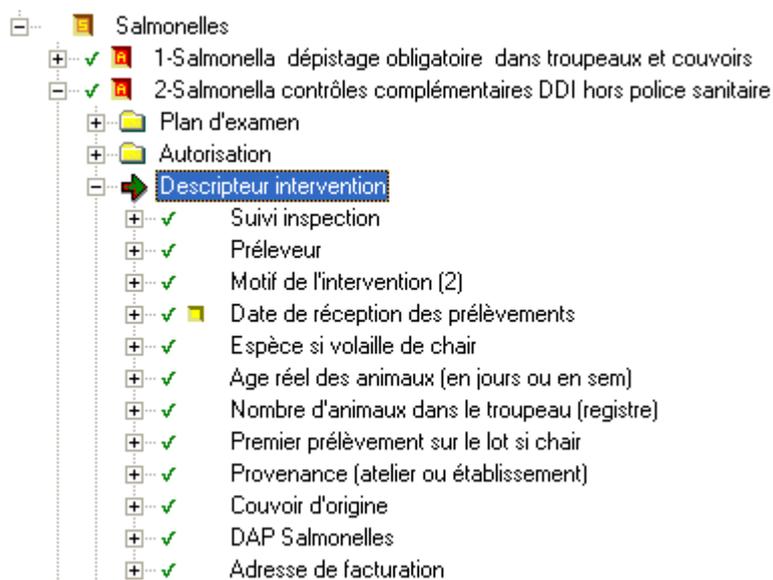
Pour chaque acte, il existe plusieurs types de DAP. La saisie de la valeur des descripteurs du DAP est indispensable avant son impression; ceci est bien entendu prévu dans les interventions modèles. Outre le DAP1 qui sera utilisé dans 80 % des cas, il faut utiliser un DAP par atelier prélevé et par date de prélèvement.

Type de DAP	Commentaires
DAP1	DAP élevage routine : il correspond aux prélèvements d'environnement en élevage ou au couvoir, y compris les fonds de boîte de livraison et l'aliment. Toutes les matrices utilisables figurent sur le DAP, chacune correspondant à un échantillon différent étant cochée par le préleveur. Il peut être également utilisé dans un couvoir hors éclosiers (environnement des incubateurs, de la salle de tri, etc...). Il comporte actuellement au plus 6 descripteurs intervention. Il est alors utilisé dans les actes 1 et 2, hors prélèvements dans les éclosiers.
DAP2	DAP éclosier : il est adapté au cas spécifique où l'atelier prélevé, à savoir le couvoir, n'est pas le seul élément de traçabilité important. Les INUAV des reproducteurs OAC présents dans les éclosiers que l'on chiffonne ou dans les casiers dont on extrait les fonds de casiers ou des coquilles doivent être mentionnés pour chaque échantillon. Il comporte actuellement au plus 2 descripteurs intervention. Si la place nécessaire pour indiquer les INUAV est insuffisante (3 zones réservées), le préleveur complète au dos.
DAP3	DAP police sanitaire : il permet notamment de disposer systématiquement de 21 étiquettes et de commémoratifs plus détaillés et adaptés.
DAP4	DAP contrôle de nettoyage désinfection après une contamination : le choix des matrices est restreint, et le nombre d'étiquettes adapté (99 étiquettes).

Vous trouverez en [annexe 2](#) un exemple de DAP disponible, généré en IP automatiquement en fonction du contexte et du type d'atelier prélevé. Les descripteurs d'interventions (commémoratifs) qui apparaissent sont donc différents selon les productions (cf tableau des interventions modèles).

Il est possible d'imprimer des pages supplémentaires pour enregistrer tous les échantillons prélevés.

Par ailleurs, il a été ajoutée la possibilité d'indiquer l'adresse de facturation pour les DAP concernant les actes de référence 2,3 et 4 (contrôles officiels). Cette information est enregistrée en tant que descripteur d'intervention.



2 - Le type de papier

L'utilisation du papier avec étiquettes autocollantes n'est pas indispensable pour l'envoi aux exploitants, qui peut d'ailleurs se faire par courriel sous format PDF.

NB : il est rappelé que tous les échantillons doivent être identifiés par un numéro d'ordre (1, 2, 3...) à leur arrivée au laboratoire, en lien avec les différentes étiquettes du DAP, ou équivalents.

3 - Le rythme et les relations avec les groupements

Le rythme de croisière de diffusion des DAP peut être annuel. Vous conviendrez de l'organisation départementale avec les organisations de production et les exploitants. Je vous rappelle que les arrêtés ministériels font obligation de faire accompagner les prélèvements obligatoires des commémoratifs dont certains sont préimprimés sur les DAP.

VI - Prélèvements et analyses

Les DDecPP s'assurent que les préleveurs ont bien remplis les descripteurs figurant sur les documents d'accompagnement des prélèvements et qu'ils ont été retranscrits par les laboratoires.

A - Les tâches des préleveurs

Les préleveurs (éleveurs, vétérinaires, techniciens d'organisation ou agents officiels) sont tenus de remplir sur le terrain les descripteurs adéquats qui apparaîtront sur le DAP (ou, en INP, sur le formulaire adapté validé par la DDecPP) spécifique à l'intervention modèle d'origine, et qui correspond au contexte et à la production. Tous les descripteurs d'intervention ou d'échantillon qui ont été retenus ont un intérêt pour l'exploitation des données et le pilotage, et seront repris dans les tableaux de suivi.

Certains descripteurs sont classiques, d'autres spécifiques. Le vademecum en [annexe 6](#) précise le sens de chaque descripteur et des valeurs figurant dans les listes à choix unique.

Par ailleurs, les informations disponibles dans SIGAL sont reprises sur le DAP ; c'est le cas de l'organisation de production, du vétérinaire sanitaire. Le préleveur doit vérifier que la donnée est exacte. Si l'erreur est relevée par un préleveur non officiel, celui-ci doit en aviser la DDecPP.

B - Le rôle des laboratoires agréés et reconnus

La qualité des données reçues dans SIGAL conditionne le maintien de l'agrément ou de la reconnaissance. Les laboratoires sont un maillon essentiel du dispositif. Il conviendra de suivre avec grande attention à votre niveau les résultats reçus dans SIGAL (voir en détail [l'annexe 1](#)).

Une simplification du dispositif est dès à présent mise en œuvre et permet d'alléger le système. Son contenu est détaillé dans les [annexe 8](#) pour la présentation des contextes « Salmonelles aviaires » dans le cadre des EDI SACHA V2 pour les laboratoires et [annexe 7](#) pour les DDecPP.

NB : La transmission des résultats d'analyses par les laboratoires doit s'accompagner d'une notification à la DDecPP en cas de positivité due à un sérotype de salmonelle réglementé (matérialisé par un résultat rouge dans SIGAL). Cette notification peut se faire par les moyens habituellement constatés, en général transmission d'un fax/courriel accompagné d'un appel téléphonique.

VII – Tableaux de bord de suivi

Ils permettent de visualiser dans les DDecPP et DRAAF les résultats par troupeau, couplés avec les données de gestion, et d'extraire au niveau national les bilans européens, ou toutes autres données nécessaires au suivi du programme. Ces tableaux apparaissent sous différents formes :

- la requête SIGAL_00091.rep via BO, disponible depuis mars 2014, affiche des informations relatives aux interventions de MEP, aux interventions techniques liées à la mise en place d'ateliers de volailles ainsi que les résultats d'analyses associés.
- Les extractions brutes de données sur chacun des actes salmonelles sont mises à jour à la demande du bureau métier afin de permettre aux services de consolider les données enregistrées dans SIGAL. Ces extractions, au format Open Office, sont accessibles sur le portail SIA à l'adresse <http://si-alimentation.national.agri/spip.php?rubrique138> conformément à la LDL DGAL/SDSSA/BZMA/L2013-0253 du 21/06/2013.

VIII - Formations relatives au SPR07

Les COSIR, les référents nationaux et les personnes ressources « salmonelles » sont chargés d'assister les DRAAF et DDecPP pour la mise à jour et la qualité des informations saisies dans la base de données, ainsi que pour les arbitrages relatifs à l'organisation des interventions. Il appartient aux régions et départements de solliciter les COSIR, les référents nationaux et les personnes ressources pour la formation des agents.

Je vous demande de m'informer de toute difficulté rencontrée par vos services dans la mise en œuvre de cet ordre de méthode.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Gouvernance
et de l'International – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

**Annexes de l'instruction technique
DGAL/SDSPA/2015-322 du
30 mars 2015 relative
à la mise en œuvre du programme de référence SIGAL 07**

Table des matières

ANNEXE 1 : rôles des intervenants aux étapes successives du processus	<u>2</u>
ANNEXE 2: interventions modèle regroupées par acte de référence	<u>4</u>
ANNEXE 3 : relations avec le laboratoire en INP	<u>9</u>
ANNEXE 4 : IP : proposition de modalités de préparation des IM filles par production/type d'atelier	<u>12</u>
ANNEXE 5 : utilisation de SIGAL dans le cadre du programme de lutte "salmonelles aviaires"	<u>13</u>
ANNEXE 6 : définition des descripteurs - Vademecum	<u>25</u>
ANNEXE 7 : évolutions du programme de référence	<u>27</u>
ANNEXE 8 : présentation des contextes « Salmonelles aviaires » dans le cadre des EDI SACHA V2	<u>32</u> <u>32</u>
ANNEXE 9 : Exploitation des résultats reçus dans SIGAL	<u>39</u>
ANNEXE 10 : acte de mise en place	<u>49</u>
ANNEXE 11 : acte de mise en place seconde ponte	<u>52</u>
ANNEXE 12 : acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique »	<u>53</u>
ANNEXE 13 : demande de validation des dossiers d'indemnisation « Salmonella »	<u>63</u>

ANNEXE 1 : rôles des intervenants aux étapes successives du processus

○ **La DD(cs)PP/DAAF avant les prélèvements :**

- Renseigne les ateliers concernés dans SIGAL,
 - fonctionnement en IP :
- Sélectionne les ateliers pour lesquels il faut générer des interventions, les isole dans un niveau de panier
- Selon les consignes de l'[annexe 5](#), crée des interventions prévisionnelles en choisissant le nombre d'interventions requis (même nombre pour chaque atelier du panier), ce qui crée les interventions filles sur chacun des ateliers concernés.
- Édite les DAP, sur le type de papier qui lui paraît opportun (le format à étiquette autocollantes n'est pas indispensable).
- Envoie les DAP au destinataire qu'elle estime pertinent, on peut les envoyer en format PDF.
- Le cas échéant, elle envoie les DAI au laboratoire (en direct ou après DDI).

- fonctionnement dérogatoire en INP :

- Contractualise avec les préleveurs et les laboratoires les flux d'informations.

○ **Le vétérinaire sanitaire et les préleveurs :**

- fonctionnement en IP :

- Se répartissent les DAP.
- Ne dupliquent pas les DAP vierges et réclament des DAP quand ils n'en ont plus.
- Choisissent le cas échéant le bon DAP, pour les productions où les séquences sont différentes (prélèvement de fin de lot en particulier). Le nom de l'intervention modèle qui figure dans le cartouche en tête de DAP permet de repérer le bon formulaire.
- Identifient les prélèvements (étiquettes des DAP, ou n° INUAV ou d'ordre inscrit sur le prélèvement).
- Précisent les informations nécessaires manuellement sur le DAP (descripteurs).
- Renvoient les prélèvements au laboratoire avec le DAP.

- fonctionnement dérogatoire en INP :

- Respectent les consignes de la DD(cs)PP/DAAF.
- Envoyent les prélèvements avec un formulaire [validé par la DD\(cs\)PP du département](#) comportant les informations nécessaires.

○ **Le propriétaire (avec le préleveur) pour les prélèvements à l'initiative de l'exploitant (Acte de référence 1)**

- Est responsable des prélèvements, et du calendrier.
- Choisit le laboratoire destinataire des prélèvements en respectant la réglementation en vigueur.

○ **Le laboratoire agréé ou reconnu : voir [annexe 8](#) (présentation des contextes)**

- fonctionnement en IP :

- Reçoit le DAP avec les prélèvements.
- Demande la DAI s'il ne l'a pas reçue.
- Intègre la DAI dans son LIMS.

- fonctionnement dérogatoire en INP :

- Crée son RAI à partir du document envoyé par le préleveur.

- suite commune aux 2 modes de fonctionnement

- Complète toutes les informations dans son RAI.
- [Précise par 0000 les descripteurs dont les informations n'ont pas été renseignées](#)

par le préleveur

- Envoie le RAI à SIGAL.

- **La DD(CS)PP/DAAF après les prélèvements**

- Vérifie que les résultats arrivent au rythme prévu : ces vérifications peuvent s'effectuer à l'abattoir ou à l'élevage dans le registre d'élevage dans le cadre des 10% de prélèvements à réaliser pour la classe atelier (F_W_VOLCH) ou par les tableaux de bord pour les autres classes ateliers soumis au plan de lutte salmonelles
- Vérifie la qualité des données transmises par les laboratoires.
- Crée, les interventions des résultats reçus en INP après validation des données (Attention, ces résultats sont apparents que 30 jours par défaut)
- Vérifie régulièrement les écrans de résultats et de DDI.
- Met en place les mesures de gestion le cas échéant.
- Extrait ses indicateurs de performance et les prévalences avec les outils prévus.

- **La DGAL**

- Extrait les bilans les données pour l'UE, le pilotage, etc...

ANNEXE 2: interventions modèle regroupées par acte de référence

Acte	Libellé de l'acte	Libellé IM	DAP	Plan d'analyse	Descripteur intervention	Contexte
ACTE 1	Salmonella - dépistage obligatoire dans troupeaux de volailles et couvoirs	Sal OC livraison1jour 100006943345	DAP1 élevage routine	ESALM5L	Préleveur Nb animaux dans le troupeau registre	Prélèvements exploitants Prélèvement à la livraison de poulettes futures pondeuses d'œufs consommation d' 1 jour (fonds de boîtes de livraison ou toute autre matrice). Peut être aussi utilisé pour les repros Gallus mais sans intérêt, cela complique le choix du DAP pour le préleveur, l'Intervention modèle « Sal ReproGG » utilisée en cours de bande est préférable.
		Sal OC/ReproDD 100006943393	DAP1 élevage routine	ESALM2L	Préleveur Nb animaux dans le troupeau registre Age réel des animaux, en sem	Prélèvements exploitants - Préonte OC sauf 1 jour et sauf prel avant transfert en ponte, - Ponte OC sauf avant réforme, - Préonte et ponte dinde sauf avant transfert ou réforme, - Fonds de boîtes de livraison des dindes reproductrices.
		Sal ReproGG 100006943409	DAP1 élevage routine	ESALM5L	Préleveur Nb animaux dans le troupeau registre Age réel des animaux, en sem	Prélèvements exploitants - Préonte repro Gallus, y compris à 1 jour , sauf dernier prélèvement avant transfert. - Ponte repro Gallus sauf avant réforme
		Sal OC/ReproDDFinlo 100006943434	DAP1 élevage routine	ESALT2L	Préleveur Nb animaux dans le troupeau registre Age réel des animaux, en sem	Prélèvements exploitants - Préonte et ponte - Production d'œufs de consommation - Reproduction dindes Dernier prélèvement avant transfert ou réforme
		Sal VOLCHAIR 100006930302	DAP1 élevage routine	ESALT2L	Préleveur Espèce si volaille de chair Nb animaux dans le troupeau registre Premier prélèvement sur le lot si chair Age réel des animaux, en sem	Prélèvements exploitants Prélèvement réglementaire dans les ateliers avant l'abattage des volailles de chair (dindes et poulets) . Le préleveur doit indiquer si ce prélèvement fait suite à un autre prélèvement dans le même lot, lorsque les départs à l'abattoir sont trop espacés pour que la validité du premier prélèvement soit suffisante.
		Sal ReproGGFinlo 100006943443	DAP1 élevage routine	ESALT5L	Préleveur Nb animaux dans le troupeau registre Age réel des animaux, en sem	Prélèvements exploitants Troupeaux de reproduction Gallus préonte et ponte : dernier prélèvement avant transfert/réforme.
		Sal EclosoirGG 100006943446	DAP2 éclosoir	ESALM5L	Préleveur	Prélèvements exploitants Prélèvement obligatoire tous les 15 jours pour chaque troupeau de repro dans les éclosoirs Gallus . Les œufs béchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs, entrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de reproducteurs d'origine.
		Sal EclosoirDD 100006943458	DAP2 éclosoir	ESALM2L	Préleveur	Prélèvements exploitants Eclosoirs Dindes (prélèvements supplémentaires au programme obligatoire). Les œufs béchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs, entrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de reproducteurs d'origine.

Acte	Libellé de l'acte	Libellé IM	DAP	Plan d'analyse	Descripteur intervention	Contexte	
ACTE 2	Salmonella contrôles complémentaires DD(CS)PP/DAAF hors alertes et Police.	SaiCOMP OC/RepDD 100006930373	DAP1 élevage routine	ESALM2L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> - Préonte OC, sauf 1 jour et dernier prélèvement avant transfert, - Ponte OC, sauf dernier prélèvement avant réforme, - Préonte et ponte dinde, sauf dernier prélèvement avant transfert ou réforme, - Nettoyage désinfection en routine (hors infection).	
					Préleveur		
					Age réel des animaux, en sem		
					Nb animaux dans le troupeau registre		
						Adresse de facturation	
		SaiCOMP ReproGG 100006942945	DAP1 élevage routine	ESALM5L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> - Préonte repro Gallus, sauf dernier prélèvement avant transfert, - Ponte repro Gallus, sauf avant réforme, - Nettoyage désinfection en routine (hors infection).	
					Préleveur		
					Age réel des animaux, en sem		
					Nb animaux dans le troupeau registre		
						Adresse de facturation	
SaiCOMP OC/RepDDFinlo 100006930369	DAP1 élevage routine	ESALT2L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Prélèvement officiel réalisé lors du dernier prélèvement avant transfert/réforme, - (pré)ponte et ponte d'œufs de consommation, - reproduction dinde. Normalement les ateliers de dindes de reproduction en ponte ne sont pas concernés par cette IM car les prélèvements DD(CS)PP/DAAF sont réalisés en cours de bande.			
			Préleveur				
			Age réel des animaux, en sem				
			Nb animaux dans le troupeau registre				
				Adresse de facturation			
SaiCOMP VOLCHAIR 100006942989	DAP1 élevage routine	ESALT2L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Prélèvements officiels dans les ateliers de volailles de chair (dindes et poulets)			
			Préleveur				
			Espèce si volaille de chair				
			Premier prélèvement sur le lot si chair				
			Nb animaux dans le troupeau registre				
			Age réel des animaux, en sem				
				Adresse de facturation			
SaiCOMP ReproGG Finlo 100006942991	DAP1 élevage routine	ESALT5L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Prélèvement officiel réalisé au moment du prélèvement fin de bande repros Gallus (en préonte et en ponte) avec recherche de tous les sérotypes dont 5 à gérer.			
			Préleveur				
			Nb animaux dans le troupeau registre				
			Age réel des animaux, en sem				
				Adresse de facturation			
SaiCOMP EclosoirGG 100006943006	DAP2 éclosoir	ESALT5L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Eclosoirs Gallus. Les œufs bêchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs entrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de repro d'origine			
			Préleveur				
			Adresse de facturation				
SaiCOMP EclosoirDD 100006943182	DAP2 éclosoir	ESALT2L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Eclosoirs Dindes. Les œufs bêchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs entrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de repro d'origine.			
			Préleveur				
			Adresse de facturation				
SaiCOMP EnvCVDD 100006943214	DAP1 élevage	ESALT2L	Motif de l'intervention	<u>Prélèvement DD(cs)PP/DAAF</u> Prélèvement dans une salle de couvoir Dindes hors éclosoirs (dans le cas où on			
			Préleveur				

			routine		Adresse de facturation	n'affecte pas le résultat à un troupeau: on n'utilise pas le DAP2 éclosir mais le
		SalCOMP EnvCVGG 100006943227	DAP1	ESALT5L	Motif de l'intervention	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF
			élevage		Préleveur	Prélèvement dans une salle de couvoir Gallus hors éclosirs (dans le cas où l'on
			routine		Adresse de facturation	n'affecte pas le résultat à un troupeau: on n'utilise pas le DAP2 éclosir mais le
						DAP1).

Acte	Libellé de l'acte	Libellé IM	DAP	Plan d'analyse	Descripteur intervention	Contexte
ACTE 3	Salmonella police sanitaire alerte sauf nettoyage/désinfection	SalPS OC/ReproDD 100007002271	DAP3 police sanitaire	ESALT2L	Motif de l'intervention Préleveur Age réel des animaux, en sem Chiffonnettes avec neutralisant? Nb animaux dans le troupeau registre Provenance (atelier ou établissement) Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Prélèvement en élevage (pré)ponte - œuf de consommation (OC) - repro dinde, en cas de police sanitaire (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} série de confirmation), d'alerte ou de suspicion TIAC.
		SalPS ReproGG 100007002392	DAP3 police sanitaire	ESALT5L	Motif de l'intervention Préleveur Age réel des animaux, en sem Chiffonnettes avec neutralisant? Nb animaux dans le troupeau registre Provenance (atelier ou établissement) Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Prélèvement en élevage (pré)ponte repro poule, en cas de police sanitaire ou d'alerte
		SalPS EclosoirDD 100007002407	DAP2 éclosoir	ESALT2L	Motif de l'intervention Préleveur Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Eclosoirs Dindes – investigation police sanitaire à l'initiative de la DD(CS)PP/DAAF ou sur OSA. Les œufs bêchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs rentrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de repro d'origine
		SalPS EclosoirGG 100007002419	DAP2 éclosoir	ESALT5L	Motif de l'intervention Préleveur Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Eclosoirs Gallus investigation police sanitaire, à l'initiative de la DD(CS)PP/DAAF ou sur OSA. Les œufs bêchés non éclos, même non prélevés dans les éclosoirs rentrent dans cette IM s'ils sont affectés à un lot de repro d'origine
		SalPS EnvCVDD 100007002432	DAP3 police sanitaire	ESALT2L	Motif de l'intervention Préleveur Chiffonnettes avec neutralisant? Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Prélèvement dans le cadre de la police sanitaire ou d'alerte dans une salle de couvoir dinde hors éclosoirs (dans le cas où on n'affecte pas le résultat à un troupeau: on n'utilise pas le DAP2 éclosoir mais le DAP3)
		SalPS EnvCVGG 100007002438	DAP3 police sanitaire	ESALT5L	Motif de l'intervention Préleveur Chiffonnettes avec neutralisant? Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Prélèvement dans le cadre de la police sanitaire ou d'alerte dans une salle de couvoir Gallus hors éclosoirs (dans le cas où on n'affecte pas le résultat à un troupeau: on n'utilise pas le DAP2 éclosoir mais le DAP3)
		SalPS Muscle 100007002448	DAP3 police sanitaire	ESALMTL	Motif de l'intervention Préleveur Espèce si volaille de chair Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire

Acte	Libellé de l'acte	Libellé IM	DAP	Plan d'analyse	Descripteur intervention	Contexte
ACTE 4	Salmonella police sanitaire: contrôle ND d'un atelier infecté	SalPS Contrôle ND 100007002484	DAP4 contrôle de nettoyage désinfection après une désinfection	ESALMTL	Préleveur Motif de l'intervention Distance parcourue (Km) Catégorie fiscale du véhicule Adresse de facturation	Prélèvement DD(cs)PP/DAAF /Vétérinaire sanitaire Prélèvements officiels de contrôle de la qualité du nettoyage désinfection après Infection (atelier de repro, de poulettes ou de pondeuses sous APDI, atelier de volailles de chair sous APMS ou APDI) .

ANNEXE 3 : relations avec le laboratoire en INP

Le principe en INP est de demander au laboratoire de renvoyer les résultats d'analyse dans SIGAL alors qu'aucune intervention prévisionnelle n'a été créée.

La difficulté est qu'aucune information n'a été transmise au laboratoire (absence de DAI). Il doit donc réussir seul à créer le fichier de réponse (RAI).

Le RAI doit contenir des informations préalables indispensables:

- identifiant établissement et atelier : N° INUAV du bâtiment prélevé.
- date d'intervention : date de prélèvement ;
- maître d'œuvre :
 - soit DEPAM avec valeur DD(cs)PP/DAAF correspondante à utiliser dans 2 cas de figure : prélèvement réalisé par éleveur ou par agent DD(cs)PP/DAAF,
 - soit numéro ordre pour un vétérinaire à utiliser quand prélèvement effectué par vétérinaire.

Le RAI doit être envoyé à destination de la DD(cs)PP/DAAF du lieu d'hébergement du troupeau ou du couvoir.

De façon à ce que les DD(cs)PP/DAAF et la DGAL puissent récupérer des informations nécessaires à la surveillance, à la gestion et aux bilans, un certain nombre de descripteurs sont indispensables. Les laboratoires doivent les demander sur leurs fiches de commémoratifs pour pouvoir ensuite les transmettre à SIGAL via le RAI (voir [annexe 8](#) présentation des contextes V2)

De plus, quelques descripteurs ont été rajoutés, en lien avec l'analyse et remplis par le laboratoire :

- date de réception des prélèvements

S'agissant de prélèvements officiels en volailles de chair, l'acte est 1-contrôle obligatoire.

Le plan d'analyse est ESALT2L (tous sérotypes dont 2 sérotypes réglementés).

L'utilisation des interventions en INP impose une veille sur le module « échanges laboratoires » de SIGAL pour intégrer les résultats reçus via les RAI dans des interventions elles-mêmes rattachées aux ateliers effectivement prélevés. Ceci permet de valider la réception des résultats d'analyses de la part des laboratoires et de repérer d'éventuelles anomalies.

Attention, la fonction « annule et remplace » ne fonctionne pas en INP. Un renvoi en doublon d'un RAI va occasionner la création de 2 interventions en doublon.

Traitement des anomalies en INP :



Les agents DD(cs)PP/DAAF consultent les résultats dans SIGAL (module échanges laboratoires onglet résultats hors intervention).

Pour vérifier la qualité des données, faire clic droit sur l'identifiant, puis «**détail fichier**». A partir de

la nouvelle fenêtre , faire clic droit sur fichier, puis «**déployer tout**». En l'absence d'anomalie sur les descripteurs, les renseignements sur les échantillons et le plan de l'analyse utilisé, l'intervention correspondante pourra être créée afin que le résultat s'intègre au niveau de l'atelier
 Ceux qui disposent d'une coche rouge devant le numéro correspondant au site d'intervention ne peuvent pas être intégrés en l'état dans SIGAL (création de l'intervention correspondante impossible) . De même, lorsqu'une anomalie portant sur les données des résultats est détectée, la création de l'intervention ne doit pas être réalisée avant investigation

Mode opératoire proposé :

- réalisation d'une enquête auprès du laboratoire et/ou de l'organisation de production ou du propriétaire du troupeau
- demande au laboratoire de renvoyer de nouveaux résultats,
- demande au COSIR de procéder à la suppression des résultats erronés par remplissage du tableau de demande de suppression (tableau disponible sur l'[Intranet « Salmonelles »](#) sur site intranet du ministère) ou à partir d'une copie d'écran.

Site d'intervention	Identifiant connu EDE, INUAV ...	Nom de fichier RAI à supprimer	Numéro dossier LIMS (1)	Problème recensé
EDE 41224948	INUAV : 041AEM	RA01LPR351DDSV41111027145413016	1110200343 0001	Numéro EDE inconnu

1) Numéro dossier LIMS se trouve dans le détail du résultat d'analyse

Echant...	Matrice Éch...	Identifiant Externe	Identifiant labo	C...	Résultat Qualitatif	R...	Dossier Lims
1	CHSST-Cha...	1	11102003430001/1/1	N	ABS-Absence		11102003430001

du fichier 01LPR351DDSV41111027145413016	<ul style="list-style-type: none"> 351 e SV41 ns DEPADM-DDSV scripteurs <ul style="list-style-type: none"> 1ERPLVT- AGESEM- CVRORIG- DATRECPREL- NBANX- PLVR- SPVOLCH- chantillon <ul style="list-style-type: none"> 1-CHSST-1 an d'analyse <ul style="list-style-type: none"> ESALT2L-Elevage - Salmonelles - tou Analyse <ul style="list-style-type: none"> CHSST-SALMNL NP-MET <ul style="list-style-type: none"> Descripteur de l'analyse <ul style="list-style-type: none"> ACCRDTT- DANALYS- ENVLERQAP- ENVPLOUF- METHD_PRC- Résultat de l'analyse
---	--

SIGAL permet d'utiliser la fonctionnalité « **imprimer envoyer vers** » et permet de disposer du tableau pré-rempli : Il reste alors à compléter la colonne problème identifié et actions correctives mises en place.

Echanges laboratoires

Contexte des interventions : Liste des résultats analyses de PR07_TERR_Salmonelles_Salmo Obligatoire (5 sélectionnés sur 109)

DROME (26)
 EURE (27)
 EURE-ET-LOIR (28)
 FINISTERE (29)
 BIRB_GIBR_SDT_2CIBRI
 BSUR_MAIN_Technique_Enreg
 BSUR_MAIN_Technique_CIT
 BSUR_MAIN_Technique_DEME
 SPR02_Schmallenberg_Surveillat
 PR07_TERR_Salmonelles_Salmo

Site Intervention	Synthèse Interprétation
EDE29002017/INUA...V029ANC	Niveau 1 : Vert
EDE29007118/INUA...V029CKF	Niveau 1 : Vert
EDE29007182/INUA...V029BDC	Niveau 1 : Vert
EDE29014005/INUA...V029AJQ	Niveau 1 : Vert
EDE29020028/INUA...V029AYF	Niveau 1 : Vert
EDE29020028/INUA...V029AYG	Niveau 1 : Vert
EDE29024018/INUA...V029AHU	Niveau 1 : Vert
EDE29024018/INUA...V029AHV	Niveau 1 : Vert
EDE29029092/INUA...V029ARU	Niveau 1 : Vert
EDE29045045/INUA...V029CBB	Niveau 1 : Vert
EDE29051013/INUA...V029ABM	Niveau 1 : Vert
EDE29051013/INUA...V029AVF	Niveau 1 : Vert
EDE29051018/INUA...V029AVX	Niveau 1 : Vert
EDE29067062/INUA...V029BQZ	Niveau 1 : Vert
EDE29067062/INUA...V029BRA	Niveau 1 : Vert
EDE29077029/INUA...V029AEU	Niveau 1 : Vert
EDE29152007/INUA...V029ALX	Niveau 1 : Vert
EDE29163080/INUA...V029APL	Niveau 1 : Vert
EDE29163080/INUA...V029BCD	Niveau 1 : Vert
EDE29163080/INUA...V029BCE	Niveau 1 : Vert
EDE29175699/INUA...V029BKF	Niveau 1 : Vert
EDE29182032/INUA...V029ABC	Niveau 1 : Vert
EDE29191267/INUA...V029BLU	Niveau 1 : Vert
EDE29198069/INUA...V029BZK	Niveau 1 : Vert
EDE29205069/INUA...V029AJG	Niveau 1 : Vert
EDE29207015/INUA...V029BNK	Niveau 1 : Vert
EDE29214001/INUA...V029BOR	Niveau 1 : Vert
EDE29214001/INUA...V029BDS	Niveau 1 : Vert
EDE29226024/INUA...V029CEE	Niveau 1 : Vert
EDE29226024/INUA...V029CEF	Niveau 1 : Vert

Résultats sur intervention Résultats sur intervention par plan Résultats sur intervention (filtre) Résultats hors intervention

Imprimer

Edition

Choix de l'édition
 Liste affichée à l'écran

Destination

- Aperçu
- Imprimante
- Fichier
- Word
- Excel
- OOo Writer
- OOo Calc
- Méli

OK Annuler Enregistrer l'édition

	A	B	C	D	E	F
1	RLAB_SITE	AVE_ECHT	INTERPRETATION_LABO	IDENTIFIANT_PRELEVEUR	LIBELLE_PRELEVEUR	RLAB_IND_PAI
2	EDE29002017/INUA...V029ANC	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
3	EDE29007118/INUA...V029CKF	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
4	EDE29007182/INUA...V029BDC	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
5	EDE29014005/INUA...V029AJQ	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
6	EDE29020028/INUA...V029AYF	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
7	EDE29020028/INUA...V029AYG	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
8	EDE29024018/INUA...V029AHU	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
9	EDE29024018/INUA...V029AHV	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
10	EDE29029092/INUA...V029ARU	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
11	EDE29045045/INUA...V029CBB	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
12	EDE29051013/INUA...V029ABM	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	ORDRE 1539	BAL DANIEL	C
13	EDE29051013/INUA...V029AVF	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	ORDRE 1539	BAL DANIEL	C
14	EDE29051018/INUA...V029AVX	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
15	EDE29067062/INUA...V029BQZ	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
16	EDE29067062/INUA...V029BRA	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
17	EDE29077029/INUA...V029AEU	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C
18	EDE29152007/INUA...V029ALX	Niveau 1 : Vert	Niveau 1 : Vert	DEPADM DDSV		C

ANNEXE 4 : IP : proposition de modalités de préparation des IM filles par production/type d'atelier

- IM et nombre d'interventions à prévoir dans le contexte 1 des prélèvements obligatoires, pour un envoi annuel
- Les fourchettes dépendent de la production et l'organisation locales, et sont à adapter, après concertations avec les professionnels : ainsi en poudeuse, on peut choisir de délivrer les DAP pour un lot lors de la déclaration de mise en place. On peut choisir d'envoyer le minimum, et d'ajuster à la demande, ou de sécuriser.
- IM et nombre d'interventions à prévoir dans le contexte (acte de référence) 1 dans le cadre des prélèvements obligatoires, pour un envoi annuel :

Type d'atelier	Intervention modèle	Nombre IM filles minimum à prévoir par an : suggestion
Poulettes futures poudeuses OC	Sal OC livraison1jour Sal OCReproDD Sal OCREPRODDFinlo	2 ou 3 ou plus si plusieurs livraisons pour constituer 1 lot 2 ou 3 2 ou 3
Poudeuses OC	Sal OCReproDD Sal OCReproDDFinlo	4 1
Futurs reproducteurs Gallus**	Sal ReproGG Sal ReproGGFinlo	4 ou plus si plusieurs livraisons/origines couvoir 2
Reproducteurs Gallus**	Sal ReproGG Sal ReproGGFinlo	3(ponte) 4(chair) 1
Futurs reproducteurs dindes	Sal OCReproDD Sal OCREPRODDFinlo	4 ou plus si plusieurs livraisons/origines couvoir 2
Reproducteurs dindes	Sal OCReproDD Sal OCREPRODDFinlo	10 / lot 17 /an 1/lot 2 /an
Couvoir Gallus*	Sal EclosoirGG	26 à 104*
Couvoir Dinde	Sal EclosoirDD	/
Volailles de chair label	Sal VOLCHAIR	3 à 4
Volailles de chair Gallus standard	Sal VOLCHAIR	6
Volailles de chair dinde	Sal VOLCHAIR	2 à 6 (du fait des enlèvements multiples)
Volailles de chair, atelier non spécialisé	Sal VOLCHAIR	6

* Chaque couvoir doit déterminer son besoin selon sa fréquence d'éclosion et sa planification interne.

** Les ateliers de coqs de recharge font l'objet d'une gestion spécifique, chaque DD(cs)PP/DAAF doit apprécier le besoin avec l'organisation de production.

ANNEXE 5 : utilisation de SIGAL dans le cadre du programme de lutte "salmonelles aviaires"

Le programme salmonelles aviaires utilise beaucoup de fonctions génériques de SIGAL. Il utilise aussi une nouvelle fonction spécialement créée à cette intention, la fonction "interventions modèles", qui sera particulièrement développée ci dessous, et qui fait l'objet d'un document d'accompagnement spécifique, disponible auprès du COSIR ou sur le site Intranet du BMOSIA.

BMOSIA (http://bmosia.national.agri/article.php3?id_article=176)

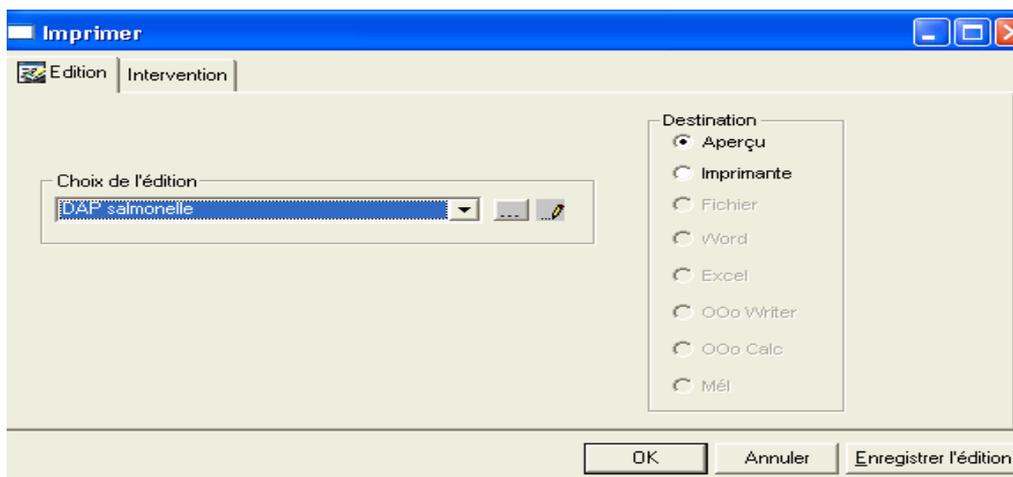
Les COSIR ont été spécifiquement formés à utiliser toutes ces fonctionnalités.

1. Accès aux fonctionnalités dédiées aux salmonelles dans SIGAL

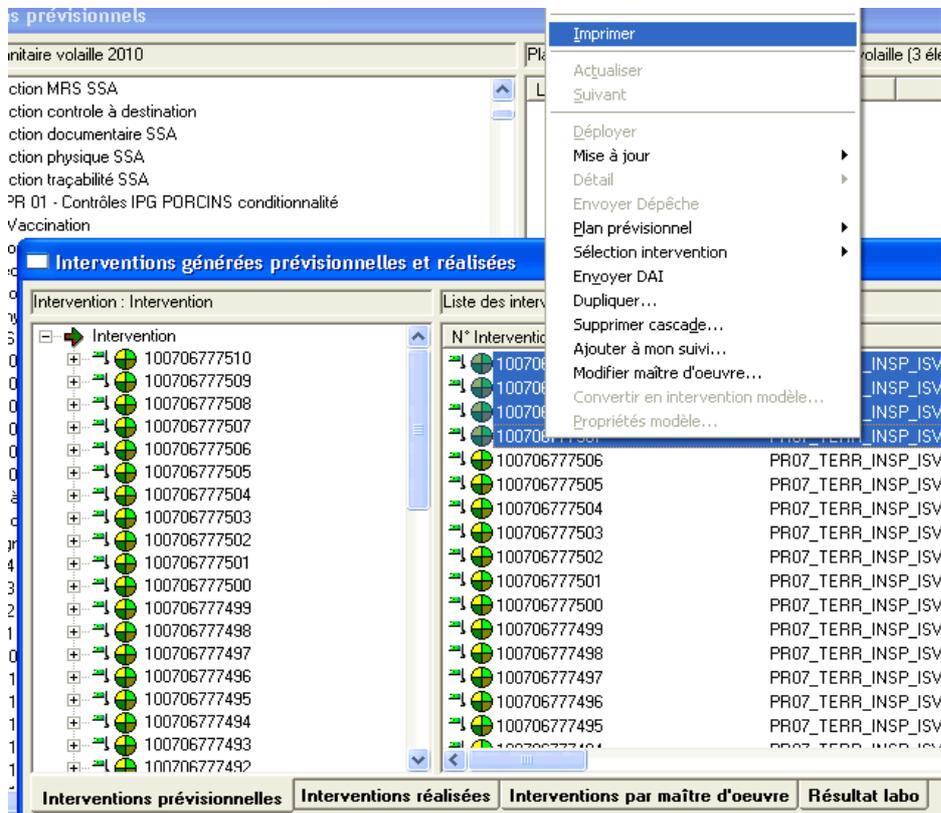
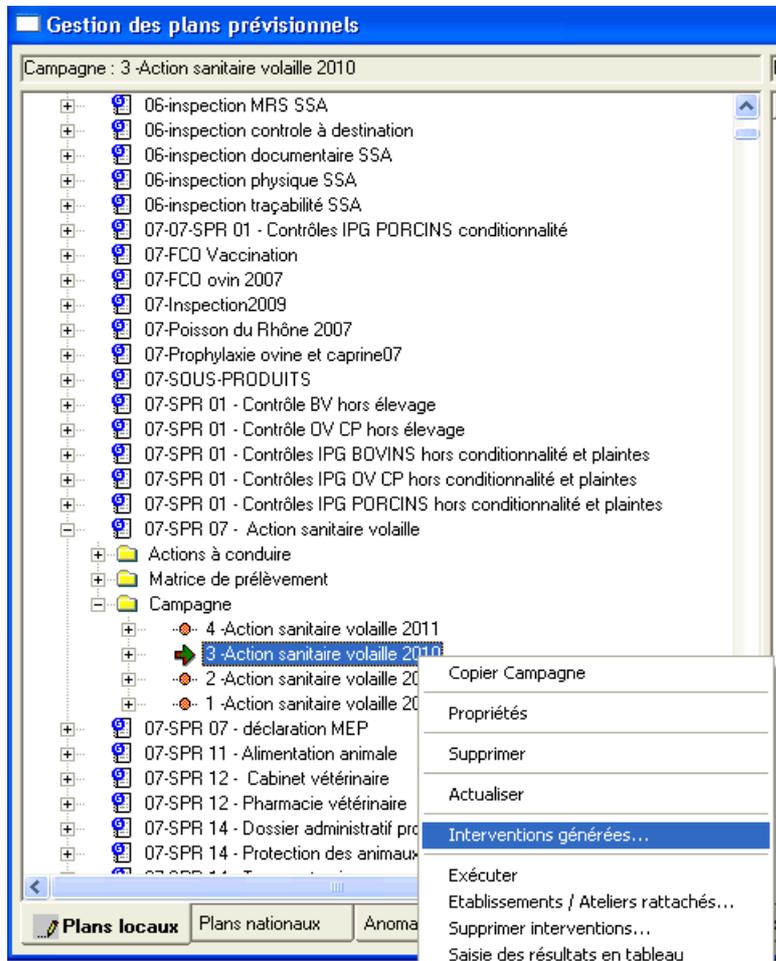
Version minimale de SIGAL à utiliser : voir la note de version à disposition sur le site SIGAL.

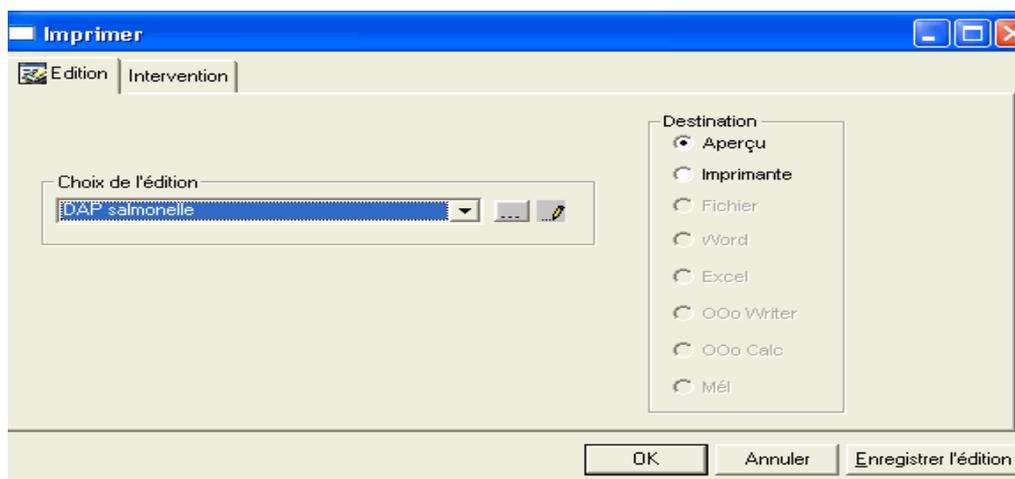
L'accès à l'édition DAP salmonelle a été rajouté à certains endroits stratégiques de l'interface comme la racine du module de gestion des interventions de terrain ou la fenêtre "Interventions générées prévisionnelles et réalisées" de l'onglet plans locaux (module de gestion des plans prévisionnels).

Edition des DAP à partir du module
« Gestion des interventions terrain »

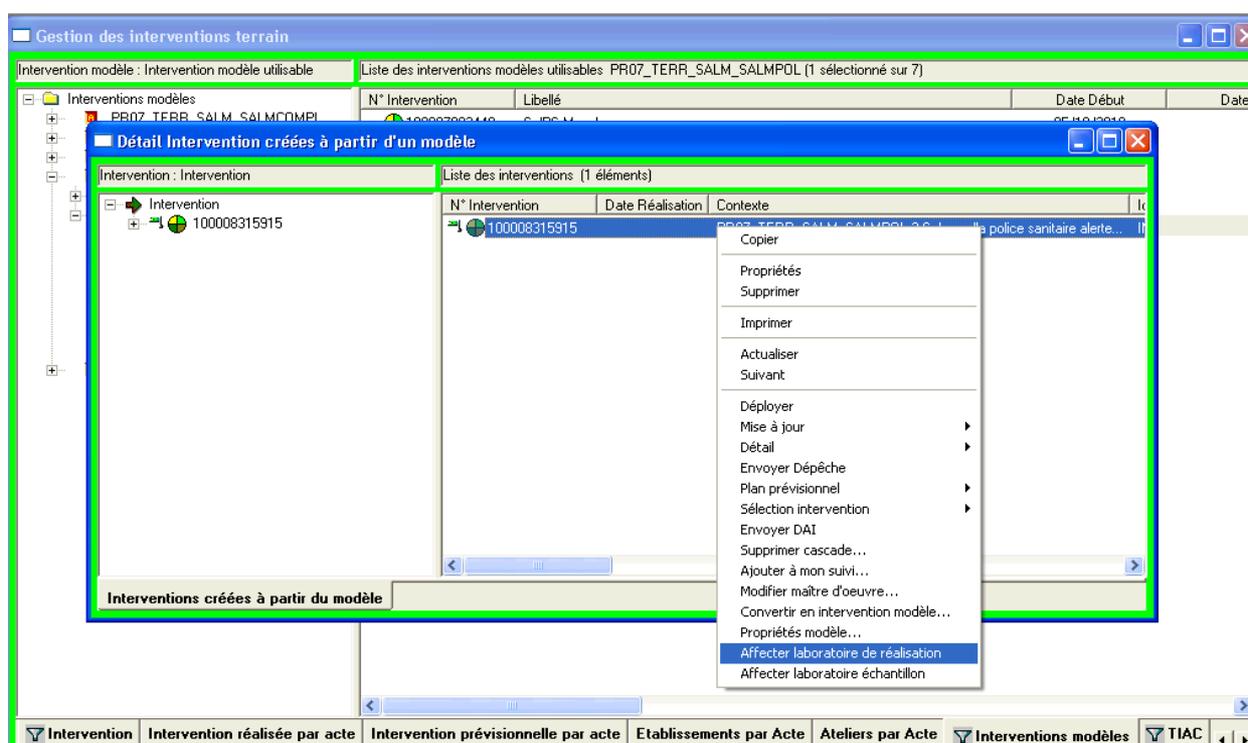


Edition des DAP à partir du module « Gestion des plans prévisionnels »





Lors de la création des interventions filles à partir d'une intervention modèle, la fenêtre « Interventions créées à partir d'un modèle » s'ouvre et permet d'affecter un laboratoire en masse via le menu contextuel.



Le nombre d'interventions filles pouvant être créées à partir d'une intervention modèle est limité au nombre paramétré dans la fenêtre de propriétés de l'intervention modèle lors de sa création. Il peut être égal au maximum à 99

- Personnalisation de SIGAL.
 - Pour votre confort de travail, il est conseillé de préparer vos onglets afin d'y sélectionner les interventions dont vous aurez besoin et uniquement celles-là ; pour cela, il suffit de personnaliser les onglets (menu "Outils"), puis d'enregistrer un filtre (par exemple "sigle utilisateur -/- contient -/- PR07_TERR_SALM").
 - Compléter le filtre enregistré par des critères sur le site d'intervention, ou la ressource, à votre convenance.

2. Formation des agents

- La formation des agents doit être prise en charge par les COSIR, selon l'organisation régionale habituelle.
- Possibilité d'organiser des réunions régionales voire inter-régionales avec le partenariat des référents

nationaux/personnes ressources et avec les partenaires extérieurs (Laboratoires d'analyses).

- Les pré-requis pour l'utilisation de ce document concernant SIGAL sont :
 - Connaître l'utilisation habituelle des interventions (consultation d'une intervention, création, saisie de descripteurs, saisie d'un plan d'analyse ou d'une matrice, impressions de DAP, gestion des niveaux de suivi d'intervention, ...).
 - Connaître l'utilisation habituelle des établissements et ateliers (consultation d'un atelier, création, saisie de descripteurs, saisie des identifiants, relations, autorisations, impressions de listes, gestion des paniers, ...).
 - Fonctions génériques : utilisation des dépêches.

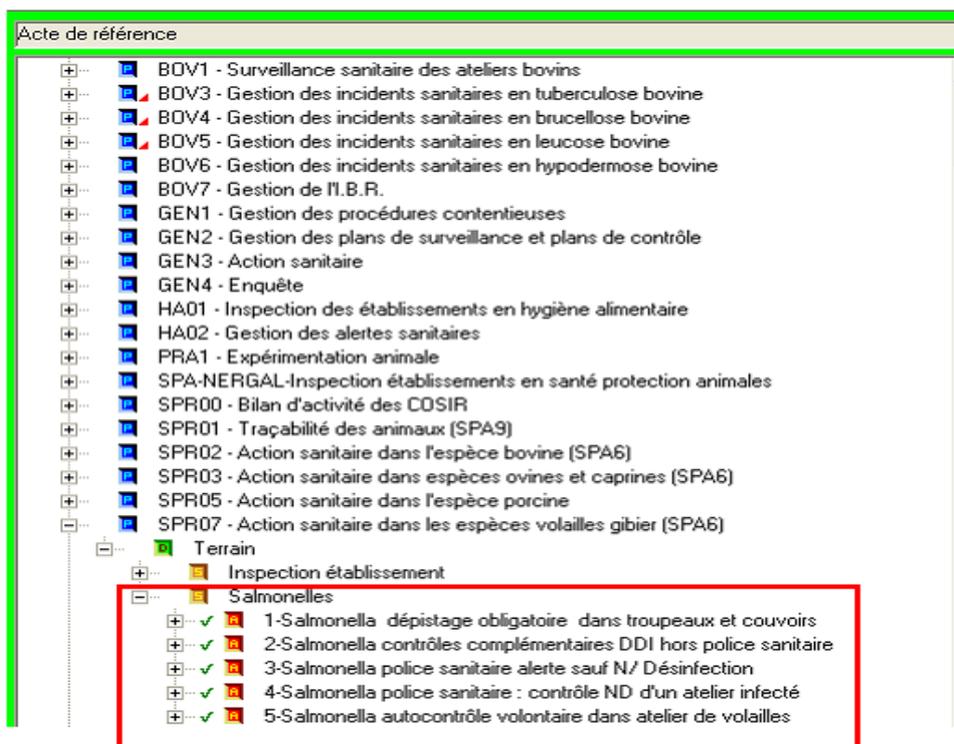
3. Préparation dans SIGAL de l'environnement des filières avicoles

- Les données relatives aux établissements, ateliers, identifiants, relations et autorisations doivent avoir été consolidées dans SIGAL selon les OSA en vigueur (cités en référence).

4. Actes de référence et intervention

4.1. Présentation des actes de référence

- 5 actes de référence sont ouverts dans SIGAL avec leurs plans d'analyse et leurs descripteurs spécifiques
- Pour l'acte 5 le plan d'analyse et les matrices sont libres (autocontrôles ou classes ateliers non soumis au plan de lutte salmonelles)



4.2. Utilisation des paniers

- C'est une fonction générique de SIGAL (voir avec votre COSIR).

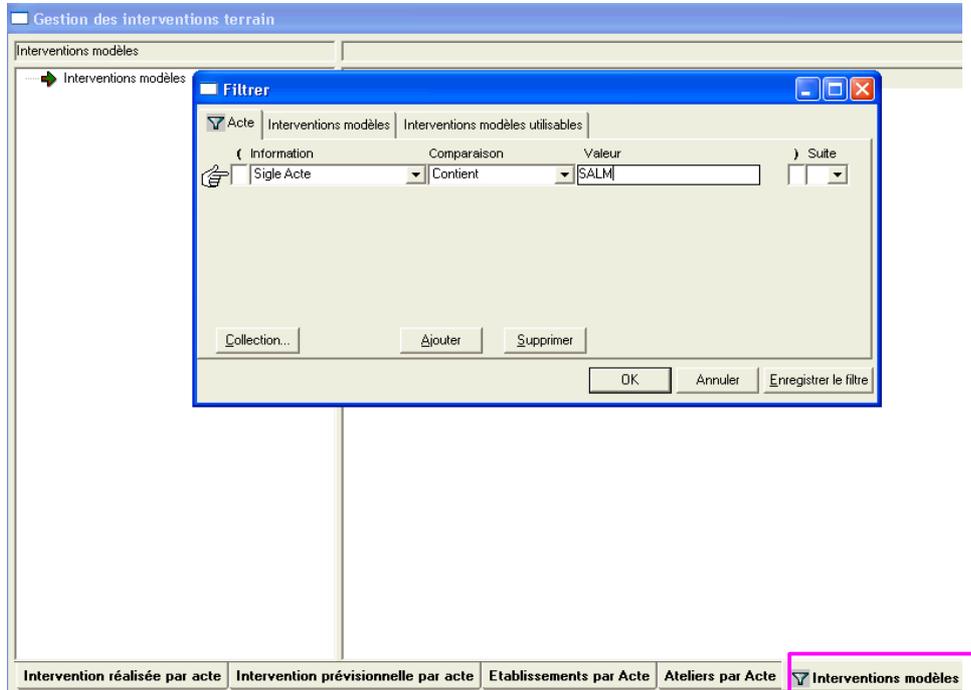
4.3. Utilisation des interventions modèles

- Les interventions modèles représentent une nouvelle fonction dans SIGAL.
- Elles permettent de disposer d'interventions **pré-remplies** par la DGAL (plans d'analyses, liste de descripteurs, ...) utilisables à volonté par les départements, sans que le modèle initial ne puisse être modifié.

- Elle sont, dans un premier temps, préparées par la DGAL.
- Toutes les fonctions SIGAL nécessaires à la gestion des interventions modèles (création, modification, suppression) sont présentées dans un document d'accompagnement spécifique "interventions modèles" disponible auprès de votre COSIR ou sur le site intranet BMOSIA.

4.3.1. Présentation des interventions modèles

- Elles sont visibles dans le module "Gestion des interventions", onglet « Interventions modèles »



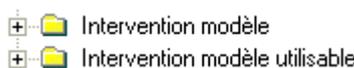
- Réaliser le filtre suivant qui permet de visualiser l'ensemble des IM du programme PR07

Intervention modèle : Intervention modèle

Liste des interventions modèles PR07_TERR_SALM_SALMOBL (8 éléments)

N° Intervention	Libellé	Date Début
100006943458	Sal EclosioirDD	18/06/2010
100006943446	Sal EclosioirGG	18/08/2010
100006943443	Sal ReproGGFinlo	18/08/2010
100006943434	Sal OC/ReproDDFinlo	18/08/2010
100006943409	Sal ReproGG	18/08/2010
100006943393	Sal OC/ReproDD	18/08/2010
100006943345	Sal OC livraison1jour	18/08/2010
100006930302	Sal VOLCHAIR	03/08/2010

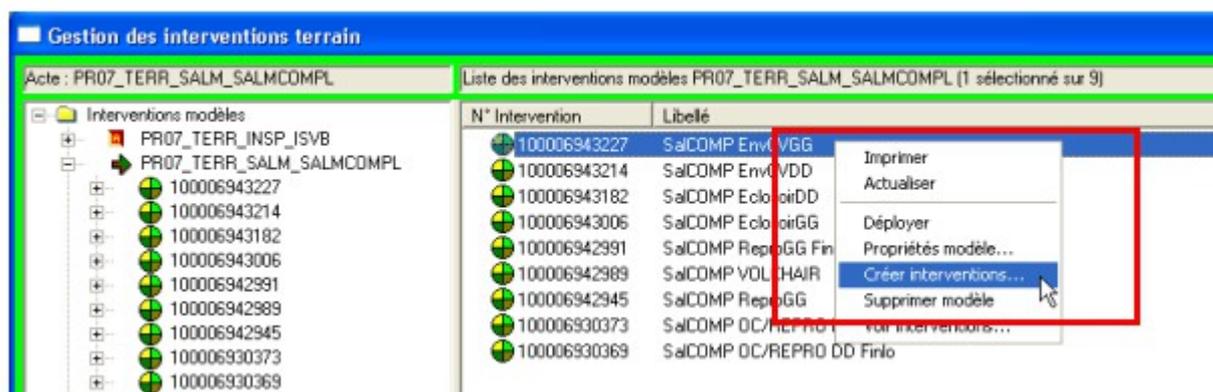
- 2 rubriques apparaissent pour chacun des actes de référence :



- « Intervention modèle » qui contient les interventions modèles créés par un profil du groupe auquel appartient l'utilisateur. Ces interventions sont modifiables par tous les utilisateurs du groupe (droit spécifique 51 – Intervention modèle).
 - « Intervention modèle utilisable » qui contient toutes les interventions modèles utilisables par l'utilisateur pour créer des interventions filles.
 - Ne pas hésiter à personnaliser l'onglet "interventions modèles" comme présenté au § 1 ci dessus.
 - Supprimer les filtres par défaut comme présenté dans le document d'accompagnement.
- Les interventions modèles ont obligatoirement un libellé et une date de début d'utilisation.
 - Elles ont éventuellement une date de fin d'utilisation.
 - En déployant l'intervention modèle, on voit qu'elles peuvent contenir (facultativement) :
 - Des descripteurs
 - Un plan d'analyse
 - Une matrice
 - Des échantillons

4.3.2. Préparation d'interventions départementales à partir des interventions modèles

- Se positionner sur l'intervention modèle voulue. Utiliser le menu "créer interventions", et suivre le document d'accompagnement spécifique "interventions filles" disponible auprès de votre COSIR ou sur le site intranet BMOSIA.



- Ce menu s'appuie sur les paniers qui ont déjà été préparés.
- Une fois les interventions créées, elles sont totalement modifiables on peut :
 - modifier le site d'intervention ;
 - créer une ressource.

4.3.3 Informations complémentaires à saisir dans les interventions

Selon les consignes du [BSA](#) il est possible de compléter les interventions, en appliquant le fonctionnement habituel de SIGAL :

Se reporter à l'[annexe 7](#) pour avoir toutes les informations nécessaires

Cas particulier du laboratoire d'analyse :

- Si le laboratoire est connu avant l'envoi du DAP : renseigner le laboratoire sur l'intervention, ce qui permettra l'envoi de la DAI sans que le laboratoire en fasse la demande ultérieurement (penser à l'option d'affectation en masse) ;
- Si le laboratoire n'est pas connu : le champ restera vide, et au moment de la réception du prélèvement, le laboratoire pourra envoyer une « demande de demande d'analyse (DDI) », à savoir un fichier informatique vers

SIGAL pour signaler que c'est lui qui a reçu le prélèvement. Les agents de la DD(cs)PP devront alors envoyer une DAI au laboratoire demandeur.

4.3.4. Interventions créées manuellement (sans intervention modèle)

Comme pour tout programme de référence, il est possible de créer de nouvelles interventions à volonté, selon les fonctions strictement génériques de SIGAL **mais cela est fortement déconseillé**.

Dans ce cas, il ne faut pas oublier de rattacher à l'intervention créée :

- les descripteurs prévus, et notamment le descripteur DAP (obligatoire pour l'édition d'un DAP),
- le plan d'analyse,
- la matrice et les échantillons. Les plans d'analyse salmonelles aviaires étant tous des plans avec une interprétation par lot, chaque échantillon doit comporter un n° de lot.

Cette méthode présente des risques d'oubli de saisie des éléments requis avec pour conséquence des dysfonctionnements dans les échanges de données avec les laboratoires ou une dégradation de la qualité des données nécessaires à l'éditions des divers tableaux de bord.

C'est la raison pour laquelle l'utilisation des interventions modèles est à privilégier.

4.3.5. Pas de duplication des interventions filles

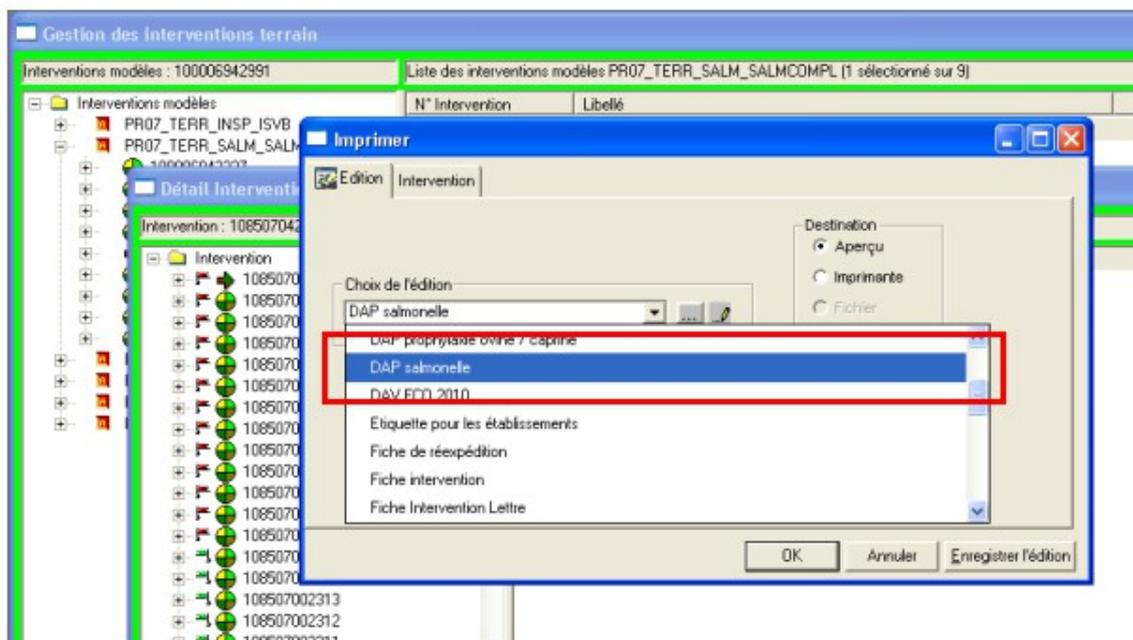
Les interventions prévisionnelles générées à partir des interventions modèles ne doivent en aucun cas être dupliquées.

En effet, la duplication aura pour effet de supprimer le lien qui existait initialement avec l'intervention modèle.

Pour obtenir davantage d'intervention filles il faut augmenter le nombre demandé lors de la création à partir des interventions modèles.

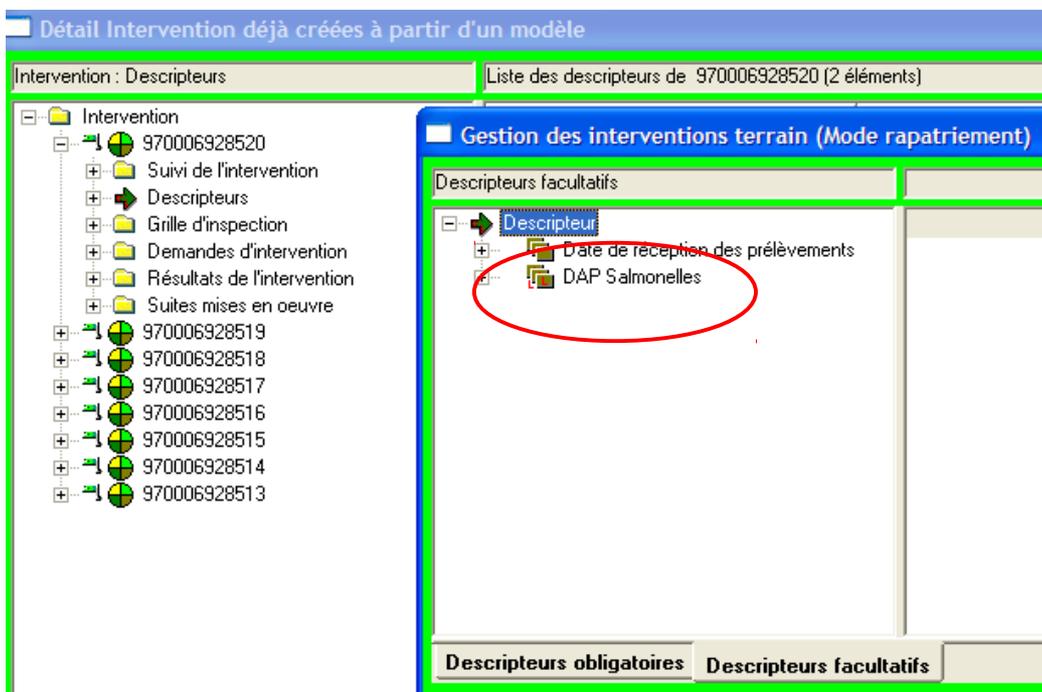
5. Édition et diffusion des DAP

- Un menu a été créé dans SIGAL spécifiquement pour les DAP salmonelles au sein des menus d'impressions habituels, accessibles comme toutes les impressions habituelles



- Une seule possibilité d'impression pour 4 DAP salmonelles différents :
 - DAP élevage routine
 - DAP police sanitaire

- DAP éclosoirs
- DAP nettoyage désinfection.
- C'est SIGAL qui gère le choix du DAP à imprimer (en fonction du descripteur DAP renseigné)
 - Cela permet d'imprimer les DAP salmonelles en multisélection : il suffit de sélectionner plusieurs interventions et de lancer l'impression ensuite (impression en masse).
 - En cas d'introduction dans une sélection d'interventions d'une intervention qui ne porterait pas de descripteur "DAP salmonelle", un DAP spécifique d'alerte serait alors édité, afin de ne pas bloquer la suite de l'édition des DAP.
 - Il s'appuie pour cela sur le descripteur DAP qui doit OBLIGATOIREMENT être rattaché préalablement à chaque intervention, soit par le biais d'une intervention modèle, soit manuellement par l'utilisateur.



- En cas d'édition en multi sélection, aucune question n'est posée à l'utilisateur. Par contre, en cas d'impression individuelle, il est possible de profiter d'options supplémentaires, comme des pages supplémentaires, par exemple
- Le DAP contient tout ce qui est nécessaire aux prélèvements :
 - Une partie pré-remplie à partir des informations présentes dans SIGAL sur les interventions : l'acte de référence, l'atelier concerné et ses relations, le plan d'analyse.
 - Une partie qui est à remplir par le préleveur : la liste de descripteurs qu'il faudra que le préleveur renseigne, la date de prélèvement, l'adresse de facturation, les renseignements sur chaque échantillon.
 - Il contient aussi les codes barres pour faciliter la lecture par le laboratoire, et des étiquettes qui correspondent au papier autocollant habituellement utilisé (pour la prophylaxie bovine, par ex.).
 - Afin de répondre à l'impression d'un nombre important de codes barre, les DAP ne tiennent pas compte du paramétrage d'édition au niveau des descripteurs d'échantillon. Par conséquent, un descripteur d'échantillon peut ne plus être utilisé et encore apparaître sur le DAP car il est intégré nativement dans le modèle d'impression.

Exemple de DAP : pour prélèvement de routine sur un atelier poulet de chair ; le nom de l'intervention modèle utilisée est Sal VOLCHAIR



Salmo Obligatoire
 Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair
INUAV : V035AQA

Sal VOLCHAIR



103510838083

Etablissement et atelier

EDE 35220289 - EARL GIBOIRE
 Adresse établissement : LA GISLAIS 35150 PIRE-SUR-SEICHE
 INUAV : V035AQA POULA : 35220289-1
 Atelier : Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Adresse de facturation

Acteurs

Acteur : DDSV35 DDCSPP de l'Ille et Vilaine
 Vétérinaire sanitaire de l'atelier (à informer ou à corriger) : ORDRE 501700 Alain PANAGET, Dominique PYRE, David LE GOIC, Michel LE NARD, Th
 Groupement (à informer ou à corriger) : SIRET 44837353000014 LES FERMIERS DE JANZE
Date du prélèvement : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Intervention

Contexte : PR07_TERR_SALM_SALMOBL - 1-Salmonella dépistage obligatoire dans troupeaux et couvoirs
Plan prévisionnel : -

Laboratoire de première destination

35068008 : BIO CHENE VERT 35
 35221 CHATEAUBOURG CEDEX
Plan d'analyse : Elevage - Salmonelles - tous sérotypes dont 2 particuliers

Commémoratifs liés à l'intervention

Préleveur _____
 Espèce volaille chair _____
 Premier prélèvement _____
 Age animaux (j ou s) _____
 Nombre animaux présents _____



02 103510838083 2014113001

1 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113001



02 103510838083 2014113002

2 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113002



02 103510838083 2014113003

3 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113003



02 103510838083 2014113004

4 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113004



02 103510838083 2014113005

5 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113005



02 103510838083 2014113006

6 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113006



02 103510838083 2014113007

7 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113007



02 103510838083 2014113008

8 **Matrice :** Chaussettes Chiffonnettes Fientes
 Aliment Poussières Poussins d'un jour Fd boîte livraison
Nombre de prélèvements poolés : _____
Lieu de prélèvement : _____



02 103510838083 2014113008

6. Les EDI avec les laboratoires

- **Les DAI (Demandes d'analyses informatisées)**

- L'envoi de DAI est une fonction générique dans SIGAL.
- La DAI ne peut être envoyée qu'au laboratoire renseigné en tant que laboratoire de réalisation sur le plan d'analyse présent dans l'intervention.

IMPORTANT : pour qu'une DAI puisse être émise, l'intervention doit comporter au minimum :

- soit un descripteur « Nombre d'échantillon prévisionnel »
- soit posséder un échantillon prévisionnel



- La DAI est éditée par SIGAL après une confirmation lors de l'édition du DAP correspondant (à l'unité ou en multi-sélection).
- Par défaut, l'édition de la DAI est toujours cochée.
- Il ne faut la décocher que dans des cas très particuliers. En règle générale, c'est SIGAL qui gère les informations pour savoir si la DAI peut être envoyée ou doit être bloquée (statut "B" avec motif "laboratoire non qualifié" par exemple).

SIGAL procédera aux vérifications nécessaires avant d'envoyer la DAI.

- Si la DAI n'est pas envoyée immédiatement, elle reçoit un statut de DAI particulier, créé à cet effet : le statut "B" (pour "bloquée").
 - Les DAI de statut "B" seront débloquées automatiquement par SIGAL lorsque les conditions nécessaires seront réunies.
 - Les DAI bloquées peuvent être visualisées dans le module "Echanges laboratoires", onglet "Demande d'analyse", sous le répertoire "Dont l'envoi a été demandé" (elles ont le statut "B").
 - Une DAI bloquée peut être supprimée en cas d'erreur (*par exemple sur le laboratoire destinataire, ...*).
- Si l'édition du DAP n'est pas confirmée, la DAI n'est pas éditée.
 - La plupart des laboratoires ont besoin de la DAI pour initier les analyses.
 - Pour les interventions pour lesquelles le laboratoire n'est pas connu, c'est le laboratoire qui initiera la procédure en envoyant d'abord une DDI (Demande de "Demande d'analyse" Informatisée). En effet, c'est le laboratoire qui reçoit le prélèvement et le DAP qui fait une demande de DAI à la DD(cs)PP/DAAF concernée .

- **Les DDI (demandes de "demande d'analyse" informatisées)**

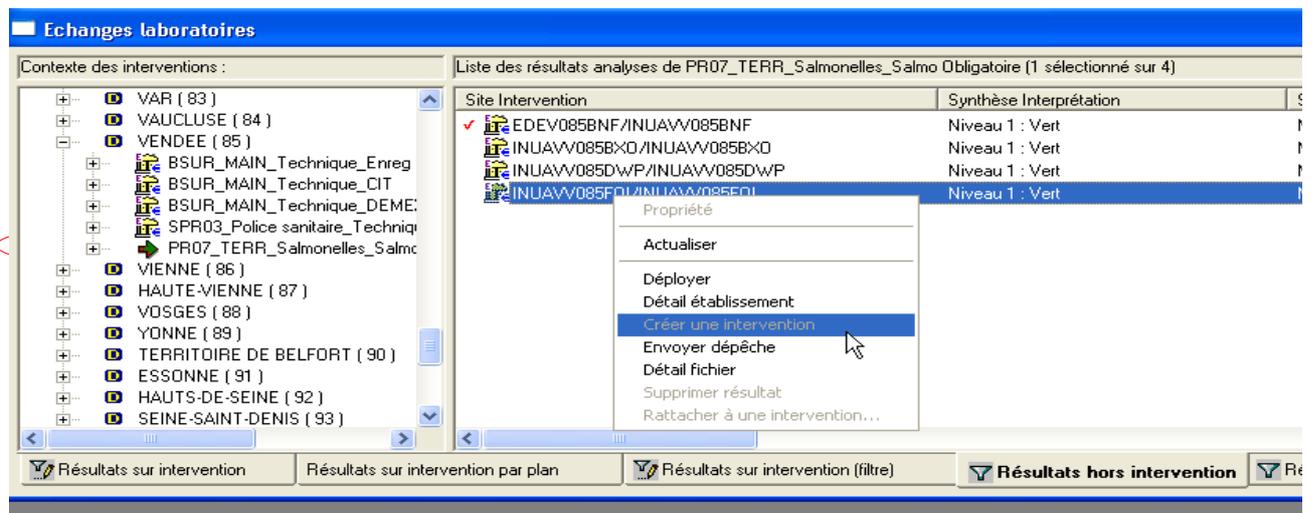
- Le laboratoire envoie à SIGAL un fichier DDI (DD01 LVD).
- Cette demande est consultable par les utilisateurs SIGAL en DD(cs)PP/DAAF dans le module "échanges laboratoires", onglet "demandes de DAI".



- Le nom du laboratoire demandeur apparaît.
- La DAI ne partira à ce laboratoire que s'il est renseigné manuellement par l'utilisateur en tant que laboratoire de réalisation sur le plan d'analyse de l'intervention.
- Ensuite, il suffit de faire un clic droit pour utiliser le menu "envoyer DAI".

- **Les RAI (résultats d'analyse informatisés)**

- Les résultats d'analyse salmonelles aviaires sont en général intégrés dans SIGAL directement par la réception de fichiers provenant des laboratoires (RAI) au niveau du module échanges labo (cf police sanitaire ruminants)
- Les résultats peuvent arriver dans SIGAL, selon les modalités mises en place par la DD(cs)PP/DAAF :
 - soit comme "interventions programmées" (IP) et sont visibles dans ce cas dans le module "échanges laboratoires", onglets "résultats sur intervention". Les résultats sont rattachés à l'intervention d'origine.
 - soit comme "interventions non programmées" INP, et sont visibles dans ce cas dans le module "échanges laboratoires", onglets "résultats hors intervention". L'utilisateur SIGAL doit créer les interventions correspondantes aux résultats reçus.



- La DD(cs)PP/DAAF étant prescriptrice de l'analyse, elle doit vérifier que le laboratoire renvoie les résultats correctement.
- La couleur du résultat correspond à une synthèse interprétation du laboratoire
 - Drapeau vert : résultat négatif
 - Drapeau orange : résultat ininterprétable soit :
 - car positif pour un sérotype de salmonelle appartenant aux dangers sanitaires de deuxième catégorie (anciennement MDO – maladie à déclaration obligatoire)
 - car absence de pousse sur gélose sélective,
 - car en cours de sérotypage, n'entraînant pas des mesures de police sanitaire
 - Drapeau rouge : résultat positif pour un sérotype de salmonelle appartenant aux dangers sanitaires de première catégorie (anciennement MRC – maladie réputée contagieuse), entraînant des mesures de police sanitaire.

Les contrôles des enregistrements

Les informations contenues dans les interventions salmonelles seront régulièrement utilisées par l'administration centrale. Quand une anomalie est détectée, elle est transmise soit par mail, soit par dépêche à l'agent identifié qui s'occupe de l'intervention, et doit être corrigée.

Perspectives

- Améliorations de SIGAL
- Toute proposition d'amélioration des fonctionnalités doit être transmise au [BSA](#)

Le BMOSIA reste à votre disposition pour toute précision qui vous serait nécessaire sur la gestion dans SIGAL de cette opération, qui demeure dans son ensemble du ressort technique et réglementaire du [BSA](#)

ANNEXE 6 : définition des descripteurs - Vademecum

Descripteur	Définition
Descripteurs d'intervention, renseignés une fois pour tous les échantillons	
SPVOLCH Espèce si volailles de chair	<p>Ne concerne que les volailles de chair</p> <p>Indique quelle espèce est hébergée dans le bâtiment prélevé, s'il s'agit d'un bâtiment de chair. Dans les autres cas, l'espèce est renseignée dans SIGAL. Pour les troupeaux mixtes dindes et poulets, renseigner avec le descripteur « mixte dindes ou poulets » prévu. Pour les troupeaux mixtes poulets et autres espèces non couvertes, renseigner avec le descripteur « poulet » ; idem pour les troupeaux mixtes dindes et autres espèces non couvertes, renseigner avec le descripteur « dindes ».</p>
PLVR Préleveur	<p>Obligatoire sauf quand la ressource (agent DDcsPP ou Vétérinaire) apparaît déjà sur la fenêtre propriété de l'intervention. Pour les actes 2, 3 et 4, les agents des DD(cs)PP/DAAF doivent être saisis comme ressources. La DD(cs)PP ne doit pas présaisir le préleveur qui est un commémoratif d'intervention, mais le faire figurer à la main sur le DAP.</p>
MOTIF2/3/4 Motif de l'intervention	<p>Ne concerne que les prélèvements « officiels », donc les actes 2,3,4.</p> <p>Descripteur intervention indispensable pour le pilotage et les bilans à la Commission.</p> <p>Le motif doit être saisi par la DD(cs)PP/DAAF au moment de la création de l'intervention. Les valeurs possibles sont différentes d'un acte à l'autre. Ainsi :</p> <p>Acte « 2 contrôles complémentaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématique routine : le troupeau a été programmé au hasard, sans contexte précis ; cela correspond aux prélèvements « autorité compétente » décrits dans les règlements européens et dans les notes de service. • Début de bande suite lot infecté : pour les poudeuses, un prélèvement est prévu avant 24 semaines lorsque le lot précédent était contaminé. • Vide sanitaire routine : échantillonnage dans certains ateliers hors contexte infectieux. • Autre troupeau non sous APMS d'une exploitation suspecte : pas d'APMS sur l'atelier, mais des prélèvements officiels sont réalisés afin de vérifier le statut d'une l'exploitation où un atelier est sous APMS (ou parfois déjà sous APDI), conformément au règlement n°1168/2006 et aux arrêtés. <p>Acte « 3 police sanitaire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TIAC : prélèvements pour rechercher la présence d'une infection suite à la découverte de cas humains permettant de suspecter le troupeau échantillonné. • APMS : confirmation 1 hors TIAC : première série de prélèvements de confirmation, pour les reproducteurs, les poulettes et les poudeuses. • APMS : prélèvement de confirmation 2 hors TIAC : seconde série de prélèvements de confirmation, pour les reproducteurs, les poulettes et les poudeuses. • Investigation épidémiologique autour des foyers (couvoirs, etc...) : le troupeau (atelier) est sous APMS, des prélèvements officiels sont réalisés car il y a une suspicion de lien épidémiologique avec un foyer, le but étant de retrouver d'où vient l'infection ou si elle s'est propagée en dehors de l'exploitation. • Autre troupeau non sous APMS d'une exploitation suspecte : pas d'APMS sur l'atelier, mais des prélèvements complémentaires sont réalisés afin de vérifier le statut d'une exploitation où un atelier est sous APMS (ou parfois déjà sous APDI), conformément au règlement n°1168/2006 et aux arrêtés • APDI muscle : après mise sous APDI d'un troupeau de poudeuses ou de reproducteurs ou d'un troupeau de volailles de chair, prélèvements de muscles avant l'envoi du troupeau à l'abattoir.
AGESEM Age réel des animaux, en sem	<p>Obligatoire pour les prélèvements en élevage</p> <p>Age réel des animaux au moment du prélèvement, calculé en semaines. Si rien n'est renseigné sur le DAP, le laboratoire saisit « 0000 ».</p>
NBANX Nombre d'animaux dans le troupeau registre	<p>Obligatoire pour les prélèvements en élevage</p> <p>Nombre réel d'animaux en place au moment du prélèvement, à trouver dans le registre d'élevage. Si rien n'est renseigné sur le DAP, le laboratoire saisit « 0000 ».</p>
ETAB-1 Provenance (atelier ou établissement)	<p>Uniquement que dans l'acte 3 « Salmonella police alerte sauf N/D »</p>
EXPLDROG	<p>Ne concerne que les volailles de chair.</p>

Exploitation dérogatoire : tout plein tout vide ou 8 semaines	Les dérogations possibles figurent dans l'arrêté du 24 avril 2013 Normalement tous les troupeaux d'une exploitation sont prélevés indépendamment, dans les 3 semaines précédant l'abattage. Une exploitation est dérogatoire (« Oui ») si la DD(cs)PP/DAAF a attribué une dérogation à ce prélèvement systématique : le prélèvement vaut donc pour l'ensemble des troupeaux de l'exploitation et est valable pour la durée prévue par la dérogation.
1ERPLVT Premier prélèvement sur le lot si chair	Ne concerne que les volailles de chair. Le prélèvement en chair n'est valable que 3 semaines (poulets), 6 semaines (dindes), ou 8 semaines (dérogations attribuées aux petites exploitations par la DD(cs)PP/DAAF). Pour les volailles de chair à croissance lente (+ 81 jours espèce poulets et + 100 jours espèce dindes) le prélèvement reste valable 6 semaines , les abattages espacés mâles/femelles (détassages) ou les élevages en continu, plusieurs prélèvements sont réalisés afin de couvrir l'ensemble des abattages. Il convient alors de renseigner « oui » pour ce descripteur afin de ne comptabiliser qu'une fois ce troupeau dans le calcul de la prévalence nationale. <u>Dans le cas d'élevage en continu, il sera indiqué ici « oui » pour tous les prélèvements suivant le premier, avant le vide sanitaire complet du site.</u>
CHFNTTR Chiffonnettes ou pédichiffonnettes avec neutralisant	A renseigner en contrôle de vide sanitaire, de nettoyage désinfection ou en routine si nécessaire , car il est judicieux dans ces contextes d'utiliser certaines chiffonnettes/pédichiffonnettes avec neutralisant et l'information doit être donnée au laboratoire.
Descripteurs d'échantillons, renseignés pour chaque échantillon	
LIEUPLVT Lieu de prélèvement	A utiliser pour donner des précisions (par exemple, prélèvement sur le parcours, dans une zone précise du bâtiment...): il ne convient de le renseigner que si cela a un sens, ce qui est le cas dans les investigations et en contrôle de nettoyage désinfection
NBPVTPPOOL Nombre de prélèvements poolés	Obligatoire Indiquer si plusieurs prélèvements ont été regroupés pour former un échantillon composite avant l'envoi au laboratoire. Cette possibilité de regroupement est indiquée dans la réglementation. Par exemple, 2 chiffonnettes peuvent être poolées pour ne constituer qu'un seul échantillon ; indiquer alors « 2 ». Lorsque 5 paires de chaussettes doivent être poolées en 2 échantillons (reproducteurs gallus), les paires de chaussettes peuvent être réparties dans un échantillon de 2 (« 2 ») et un échantillon de 3 (« 3 »). Si elles sont réunies en 2 paires et demi par échantillon, attribuer à l'un des échantillons la valeur « 2 » et à l'autre la valeur « 3 » afin que les valeurs soient des nombres entiers et que le total soit égal à 5. Les prélèvements en éclosoir sont également des prélèvements poolés ; on indique le nombre de fonds de casier d'éclosoir dans l'échantillon ou le nombre de chiffonnettes .
NECLOS Numéro éclosoir	Obligatoire au couvoir Ne concerne que les prélèvements réalisés dans les éclosoirs, DAP éclosoir adapté ou formulaire adapté en INP. Indiquer le numéro de l'éclosoir dans lequel le prélèvement a été effectué.
INUAVAO INUAV atelier d'origine des OAC	Obligatoire au couvoir Les INUAV des reproducteurs OAC présents dans les éclosoirs que l'on chiffonne ou dans les casiers dont on extrait les fonds de casiers ou des coquilles doivent être mentionnés pour chaque échantillon. Si la place nécessaire pour indiquer les INUAV est insuffisante, 3 zones étant réservées, le préleveur complète au dos : le DAP est un simple collecteur d'informations, SIGAL peut recevoir plusieurs valeurs pour ce descripteur d'échantillon.

ANNEXE 7 : évolutions du programme de référence (à compter de la parution de cette note de service)

5 actes de référence constituent ce programme , actuellement seulement 4 sont utilisés.

Les principaux changements :

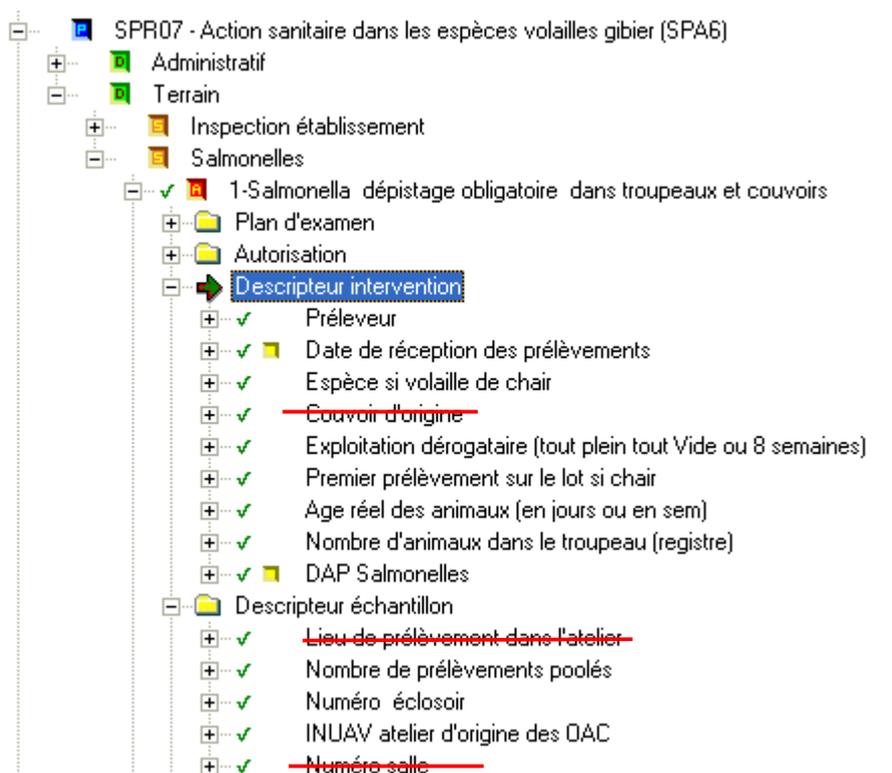
Acte de référence 1

Libellé : **1-Salmonella dépistage obligatoire dans troupeaux et couvoirs**
Libellé court : Salmo Obligatoire
Sigle : SALMOBL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMOBL**

Il s'agit des autocontrôles obligatoires réalisés par les professionnels (vétérinaires sanitaires, éleveurs , technicien de groupement, ...)

Actuellement, sur cet acte il existe 9 descripteurs d'intervention (commémoratifs d'intervention) et 5 descripteurs d'échantillon (commémoratifs d'échantillon) mais certains sont devenus obsolètes



Les descripteurs barrés, bien que présents dans le paramétrage SIGAL, ne sont plus à renseigner

- descripteur d'intervention
 - CVRORIG : couvoit d'origine
- descripteurs d'échantillon
 - NSALLE : numéro de salle
 - LIEUPLVT : lieu de prélèvement dans l'atelier

Nota : ces descripteurs peuvent encore apparaître sur les DAP du fait qu'ils sont intégrés aux modèles de documents

Le descripteur « Exploitation dérogatoire » n'est rempli que si le département souhaite gérer cette information.

Pour les résultats d'analyse concernant les couvoirs , le laboratoire doit envoyer le résultat dans SIGAL seulement au département d'implantation du couvoir.

Le suivi des prélèvements effectués toutes les 2 semaines au couvoir où sont livrés les OAC produits pour chaque troupeau de reproducteurs à tester est à réaliser par la DD(cs)PP du département du lieu d'implantation du couvoir

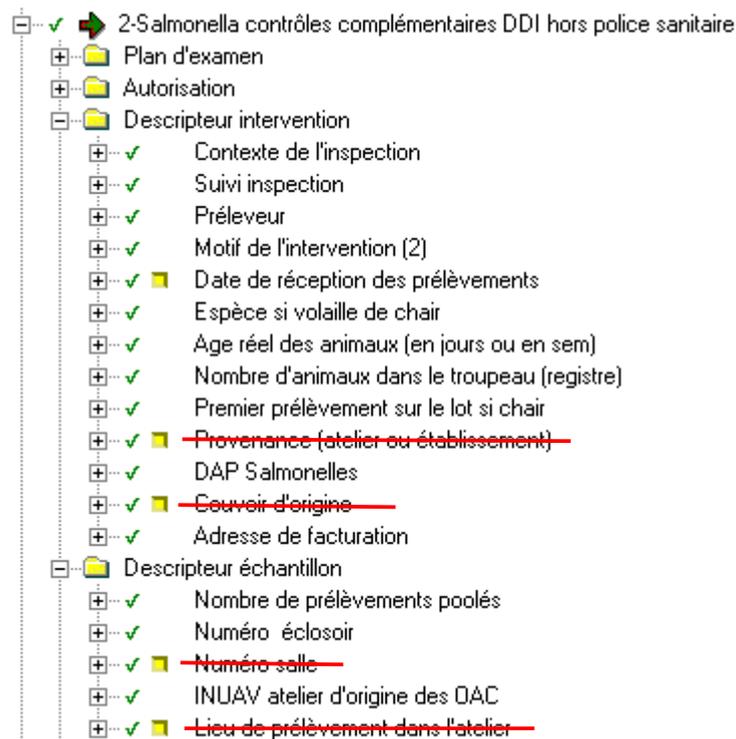
Acte de référence 2

Libellé : **2-Salmonella contrôles complémentaires DDI hors police sanitaire**
Libellé court : Salm complémentaire
Sigle : SALMCOMPL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMCOMPL**

Il s'agit des contrôles complémentaires officiels

Actuellement, sur cet acte il existe 13 descripteurs d'intervention (commémoratifs d'intervention) et 5 descripteurs d'échantillon (commémoratifs d'échantillon) mais certains sont devenus obsolètes



Les descripteurs barrés, bien que présents dans le paramétrage SIGAL, ne sont plus à renseigner

- descripteur d'intervention
 - ETAB-1 : Provenance (atelier ou établissement)
 - CVRORIG : couvoir d'origine
- descripteurs d'échantillon
 - NSALLE : numéro de salle
 - LIEUPLVT : lieu de prélèvement dans l'atelier

Nota : ces descripteurs peuvent encore apparaître sur les DAP du fait qu'ils sont intégrés aux modèles de documents

Les descripteurs suivants sont renseignés par les agents des DD(cs)PP via l'interface habituel de SIGAL et pas par le laboratoire.

- PLVR : Préleveur
- MOTIF2 : Motif de l'intervention
- SPVOLCH : Espèce si volaille de chair sigle (à ne remplir que si poulet, dinde)

Il a été ajouté la possibilité d'enregistrer l'adresse de facturation.

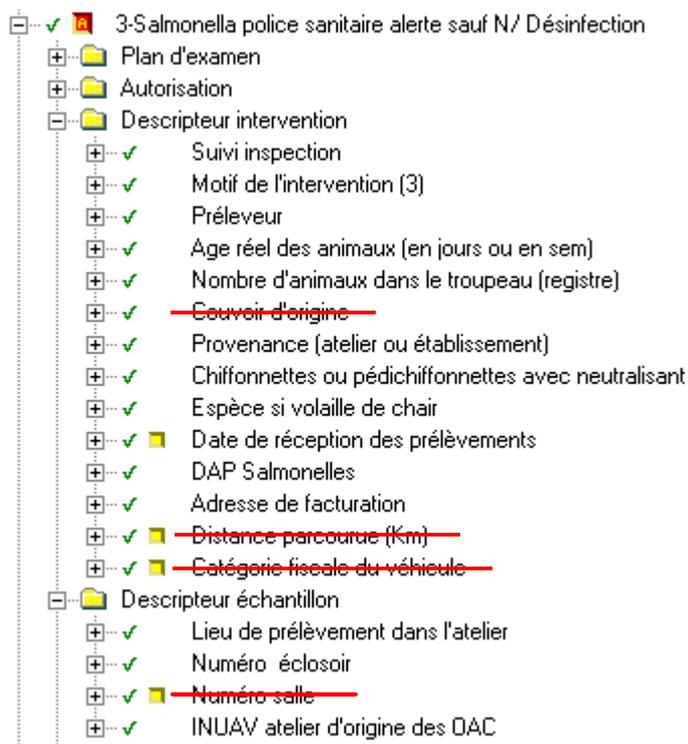
Acte de référence 3

Libellé : **3-Salmonella police sanitaire alerte sauf N/ Désinfection**
Libellé court : Salm police sf ND
Sigle : SALMPOL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMPOL**

Il s'agit des contrôles officiels suite à un résultat positif

Actuellement, sur cet acte il existe 14 descripteurs d'intervention (commémoratifs d'intervention) et 4 descripteurs d'échantillon (commémoratifs d'échantillon) mais certains sont devenus obsolètes



Les descripteurs barrés, bien que présents dans le paramétrage SIGAL, ne sont plus à renseigner

- descripteur d'intervention
 - CVRORIG : couvoir d'origine
 - DIST : distance parcourue
 - VEH_CFVEHIC : catégorie fiscale du véhicule
- descripteurs d'échantillon
 - NSALLE : numéro de salle

Nota : ces descripteurs peuvent encore apparaître sur les DAP du fait qu'ils sont intégrés aux modèles de documents

Les descripteurs suivants sont renseignés par les agents des DD(cs)PP via l'interface habituel de SIGAL et non pas par le laboratoire :

- PLVR : Préleveur
- MOTIF3 : Motif de l'intervention
- SPVOLCH : Espèce si volaille de chair
- ETAB-1 : Provenance Etab ou atelier
- CHFNTR : Chiffonnettes ou pédichiffonnettes avec neutralisant

Il a été ajouté la possibilité d'enregistrer l'adresse de facturation.

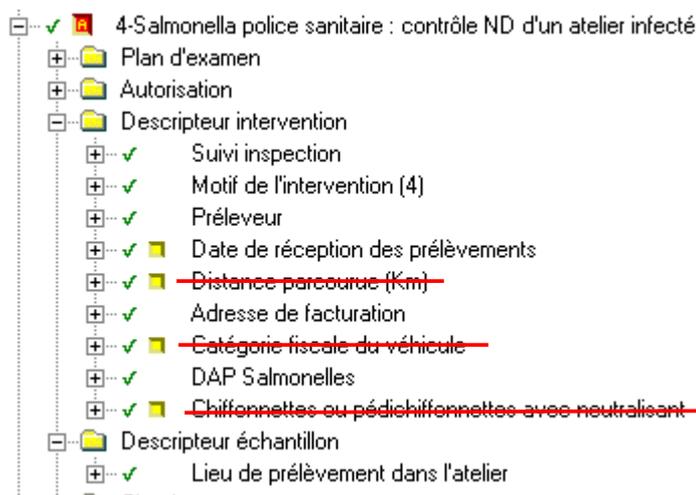
Acte de référence 4

Libellé : **4-Salmonella police sanitaire : contrôle ND d'un atelier infecté**
Libellé court : Salm police ND
Sigle : SALMPOLND

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMPOLND**

Il s'agit des contrôles ND d'un atelier infecté.

Actuellement, sur cet acte il existe 9 descripteurs d'intervention (commémoratifs d'intervention) et 1 descripteur d'échantillon (commémoratifs d'échantillon) mais certains sont devenus obsolètes



Les descripteurs barrés, bien que présents dans le paramétrage SIGAL, ne sont plus à renseigner

- descripteur d'intervention
 - DIST : distance parcourue
 - VEH_CFVEHIC : catégorie fiscale du véhicule
 - CHFNTNTR : Chiffonnettes ou pédichiffonnettes avec neutralisant

Nota : ces descripteurs peuvent encore apparaître sur les DAP du fait qu'ils sont intégrés aux modèles de documents

Il a été ajoutée la possibilité d'enregistrer l'adresse de facturation.

Acte de référence 5

Libellé : **5-Salmonella autocontrôle volontaire dans atelier de volailles**
Libellé court : Salm Volontaire éleveur
Sigle : SALMELEV

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMELEV**

Cet acte est destiné à intégrer manuellement ou automatiquement des résultats **positifs** hors prophylaxie obligatoire (déclaration **des résultats positifs** obligatoire)

Actuellement, sur cet acte il existe 6 descripteurs d'intervention (commémoratifs d'intervention) et 1 descripteur d'échantillon (commémoratifs d'échantillon)

- [-] ✓  5-Salmonella autocontrôle volontaire dans atelier de volailles
 - [+]  Plan d'examen
 - [+]  Autorisation
 - [-]  Descripteur intervention
 - [+] ✓  Préleveur
 - [+] ✓  Date de réception des prélèvements
 - [+] ✓  Espèce si volaille de chair
 - [+] ✓  Age réel des animaux (en jours ou en sem)
 - [+] ✓  Résultat salmonelles
 - [+] ✓  Commentaires
 - [-]  Descripteur échantillon
 - [+] ✓  Lieu de prélèvement dans l'atelier

**ANNEXE 8 : présentation des contextes « Salmonelles aviaires »
dans le cadre des EDI SACHA V2**

**5 actes de référence composent le programme
SPR07_Action sanitaire dans les espèces volailles gibier**

Informations préalables :

Les descripteurs d'intervention présents au niveau des IM sont des informations indispensables, elles doivent être complétées le mieux possible par les préleveurs afin d'être correctement saisis par les laboratoires. Toutefois, certains descripteurs ne sont utilisés que dans certains cas de figure notamment selon le type de troupeau contrôlé.

ACTE DE REFERENCE 1

Libellé : **1-Salmonella dépistage obligatoire dans troupeaux et couvoirs**
Libellé court : Salmo Obligatoire
Sigle : SALMOBL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMOBL**

Responsable : [BSA.SDSPA](#)

Champs relevant des plans d'analyse :

Libellé dans la fiche			
Matrices de prélèvement	Prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires		
Plans d'analyse	ESALT5L, ESALT2L, ESALM5L, ESALM2L, ESAMTL		
Matrices d'analyse	Fientes Chiffonnettes Chaussettes Poussières Aliment	Fonds de boîtes de livraison Poussins d'un jour Fonds de casier d'éclosoirs	Coquilles Œufs bêchés non éclos Mixte chiffonnettes /chaussettes

Commémoratifs échangés avec le laboratoire (LCU = liste à choix unique) :

Libellé (sigle)	Type	Valeurs	Niveau (Intervention , échantillon ou analyse)	Échanges (E = envoyé au labo R= reçu du labo)
Préleveur (PLVR)	Texte (Alphanumérique)		Intervention	R
Espèce si volaille de chair (SPVOLCH)	LCU	Dinde Poulet Canard Caille Pintade Autre Non rempli	Intervention	R
Age réel des animaux en jours ou en sem (AGESEM)	Texte (Alphanumérique)	X j Y sem	Intervention	R
Nombre d'animaux dans le troupeau registre (NBANX)	Num	indiquer 0000	Intervention	R
Exploitation dérogatoire : tout plein tout vide ou 8 semaines (EXPLDROG)	LCU A remplir que si information présente sur document papier	Oui Non	Intervention	R
Date de réception des prélèvements (DATRECPREL)	Date		Intervention	R
Premier prélèvement sur le lot si chair (1ERPLVT)	LCU	Oui Non	Intervention	R
Nombre de prélèvements poolés (NBPVTPOOL)	Entier	Si 2 fois 2,5 paires, indiquer pour l'un des échantillons « 2 » et pour l'autre « 3 »	Echantillon	R
N°Eclosoir (NECLOS)	Texte		Echantillon	R
INUAV origine OAC (INUAVAO)	Alphanumérique		Echantillon	R

Pour information, le commémoratif d'intervention « Exploitation dérogatoire » de sigle « EXPLDROG » n'est renvoyé que si l'information est communiquée sur le DAP.

ACTE DE REFERENCE 2

Libellé : **2-Salmonella contrôles complémentaires DDI hors police sanitaire**
Libellé court : Salm complémentaire
Sigle : SALMCOMPL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMCOMPL**

Responsable : [BSA.SDSPA](#)

Champs relevant des plans d'analyse :

Libellé dans la fiche			
Matrices de prélèvement	Prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires		
Plans d'analyse	ESALT5L, ESALT2L, ESALM5L, ESALM2L		
Matrices d'analyse	Fientes Chiffonnettes Chaussettes Poussières Aliment	Fonds de boîtes de livraison Poussins d'un jour Fonds de casier d'éclosoirs	Coquilles Œufs bêchés non éclos Mixte chiffonnettes/ chaussettes

Commémoratifs échangés avec le laboratoire (LCU = liste à choix unique) :

Libellé(sigle)	Type	Valeurs	Niveau (Intervention, échantillon ou analyse)	Echanges (E = envoyé au labo R= reçu du labo)
Age réel des animaux en jours ou en sem (AGESEM)	Texte	X j Y sem	Intervention	R
Nombre d'animaux dans le troupeau registre (NBANX)	Num	indiquer 0000	Intervention	R
Premier prélèvement sur le lot si chair (1ERPLVT)	LCU	Oui Non	Intervention	R
Date de réception des prélèvements (DATRECPREL)	Date		Intervention	R
Nombre de prélèvements poolés (NBPVTPOOL)	Entier	Si 2 fois 2,5 paires, indiquer pour l'un des échantillons « 2 » et pour l'autre « 3 »	Echantillon	R
N°Eclosier (NECLOS)	Texte		Echantillon	R
INUAV origine OAC (INUAVAO)	Alphanumérique		Echantillon	R

Pour information les commémoratifs d'intervention suivants sont renseignés directement dans SIGAL par l'agent de la DDCSPP

- motif de l'intervention sigle « MOTIF2 »
- espèce si volaille de chair sigle « SPVOLCH »
- préleveur sigle « PLVR »

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de saisir ces informations au laboratoire dans le contenu du RAI.

ACTE DE REFERENCE 3

Libellé : **3-Salmonella police sanitaire alerte sauf N/ Désinfection**
 Libellé court : Salm police sf ND
 Sigle : SALMPOL

Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMPOL**

Responsable : [BSA.SDSPA](#)

Champs relevant des plans d'analyse :

Libellé dans la fiche																						
Matrices de prélèvement	Prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires																					
Plans d'analyse	ESALT5L, ESALT2L, , ESAMTL																					
Matrices d'analyse	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Fientes</td> <td style="width: 33%;">10 volailles</td> <td style="width: 33%;">1 pool de 60 volailles</td> </tr> <tr> <td>Chiffonnette</td> <td>5 volailles</td> <td>Fonds de casier</td> </tr> <tr> <td>s</td> <td>1 pool de 30 œufs</td> <td>d'éclosoirs</td> </tr> <tr> <td>Chaussette</td> <td>muscle de 10</td> <td>Coquilles</td> </tr> <tr> <td>s</td> <td>volailles</td> <td>Œufs bêchés non</td> </tr> <tr> <td>Poussières</td> <td>muscle de 5</td> <td>éclos</td> </tr> <tr> <td>Aliment</td> <td>volailles</td> <td></td> </tr> </table>	Fientes	10 volailles	1 pool de 60 volailles	Chiffonnette	5 volailles	Fonds de casier	s	1 pool de 30 œufs	d'éclosoirs	Chaussette	muscle de 10	Coquilles	s	volailles	Œufs bêchés non	Poussières	muscle de 5	éclos	Aliment	volailles	
Fientes	10 volailles	1 pool de 60 volailles																				
Chiffonnette	5 volailles	Fonds de casier																				
s	1 pool de 30 œufs	d'éclosoirs																				
Chaussette	muscle de 10	Coquilles																				
s	volailles	Œufs bêchés non																				
Poussières	muscle de 5	éclos																				
Aliment	volailles																					

Commémoratifs échangés avec le laboratoire (LCU = liste à choix unique) :

Libellé(sigle)	Type	Valeurs	Niveau (Intervention , échantillon ou analyse)	Echanges (E = envoyé au labo R= reçu du labo)
Age réel des animaux en jours ou en sem (AGESEM)	Texte	X j Y sem	Intervention	R
Nombre d'animaux dans le troupeau registre (NBANX)	Num	indiquer 0000	Intervention	R
Date de réception des prélèvements (DATRECPREL)	Date		Intervention	R
Lieu de prélèvement dans l'atelier (LIEUPLVT)	Texte		Echantillon	R
N°Eclosoir (NECLOS)	Texte		Echantillon	R
INUAV origine OAC (INUAVAO)	Alphanumérique		Echantillon	R

Pour information, les commémoratifs d'intervention suivants sont renseignés directement dans SIGAL par l'agent de l'DD(cs)PP :

- Motif de l'intervention sigle « MOTIF3 »
- Espèce si volaille de chair sigle « SPVOLCH »
- Préleveur sigle « PLVR »
- Provenance (etab ou atelier) sigle « ETAB-1 »
- Chiffonnettes ou pédichiffonnettes avec neutralisant sigle « CHFNTR »

Par conséquent pas nécessaire de saisir ces informations au laboratoire

ACTE DE REFERENCE 4

Libellé : **4-Salmonella police sanitaire : contrôle ND d'un atelier infecté**
 Libellé court : Salm police ND
 Sigle : SALMPOLND
 Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMPOLND**

Responsable : [BSA.SDSPA](#)

Champs relevant des plans d'analyse :

Libellé dans la fiche	
Matrices de prélèvement	Prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires
Plans d'analyse	ESAMTL
Matrices d'analyse	Chiffonnettes Chaussettes

Commémoratifs échangés avec le laboratoire (LCU = liste à choix unique) :

Libellé(sigle)	Type	Valeurs	Niveau (Intervention , échantillon ou analyse)	Echanges (E = envoyé au labo R= reçu du labo)
Date de réception des prélèvements (DATRECPREL)	Date		Intervention	R
Lieu de prélèvement dans l'atelier (LIEUPLVT)	Texte		Échantillon	R

Pour information, les commémoratifs d'intervention suivants sont renseignés directement dans SIGAL par l'agent de la DD(cs)PP :

- Motif de l'intervention sigle « MOTIF4 »
- Préleveur sigle « PLVR »

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de saisir ces informations au laboratoire.

ACTE DE REFERENCE 5

Libellé : **5-Salmonella autocontrôle volontaire dans atelier de volailles**
 Libellé court : Salm
 Sigle : SALMELEV
 Sigle utilisateur : **PR07_TERR_SALM_SALMELEV**

Responsable : [BSA.SDSPA](#)

Champs relevant des plans d'analyse :

Libellé dans la fiche	
Matrices de prélèvement	Prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires
Plans d'analyse	ESALT5L, ESALT2L, ESALM5L, ESALM2L, ESAMTL
Matrices d'analyse	Au choix du préleveur

Commémoratifs échangés avec le laboratoire (LCU = liste à choix unique) :

Libellé(sigle)	Type	Valeurs	Niveau (Intervention , échantillon ou analyse)	Echanges (E = envoyé au labo R= reçu du labo)
Préleveur (PLVR)	Texte		Intervention	R
Espèce si volaille de chair (SPVOLCH)	LCU	Dinde Poulet Canard Caille Pintade Autre Non rempli	Intervention	R
Date de réception des prélèvements (DATRECPREL)	Date		Intervention	R

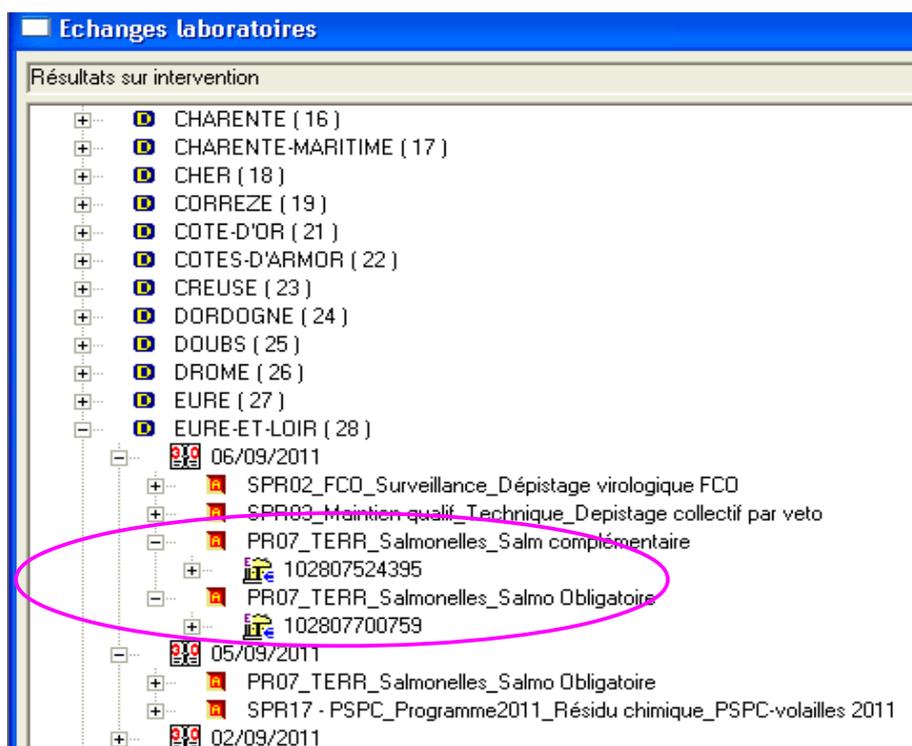
Module échanges LABO :



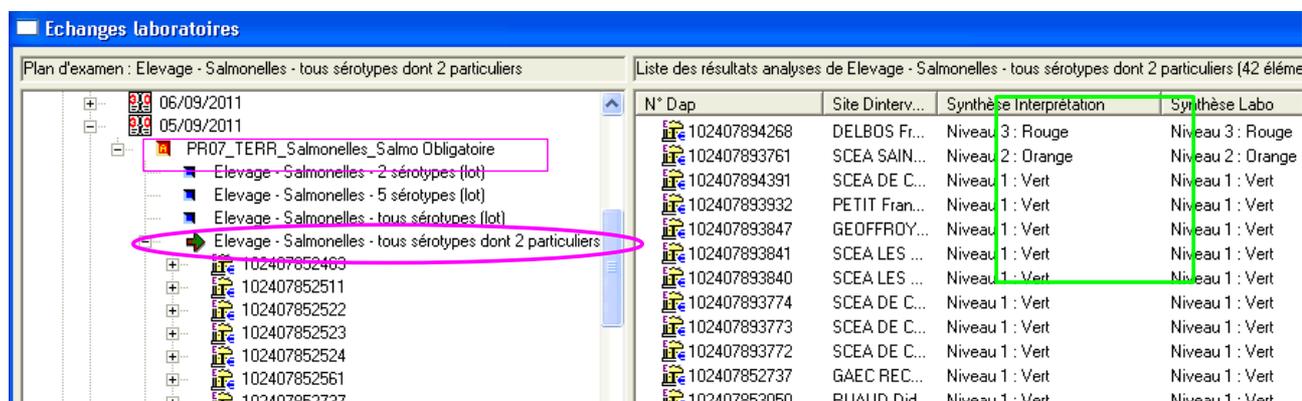
A) Présentation générale du module

Il existe plusieurs onglets qui présentent différentes informations :

1) Résultats sur intervention



2) Résultat sur intervention par plan



Remarques :

Au niveau de ces 2 onglets, on retrouve les interventions pour lesquelles des résultats ont été envoyées par le laboratoire d'analyses.

Attention filtre par défaut affichage des résultats des 30 derniers jours.

Lorsque les interventions sont affichées en list view il y a possibilité de trier les résultats (par exemple colonne « synthèse interprétation »)

Le terme « synthèse interprétation » correspond à l'indication de conformité ou non.

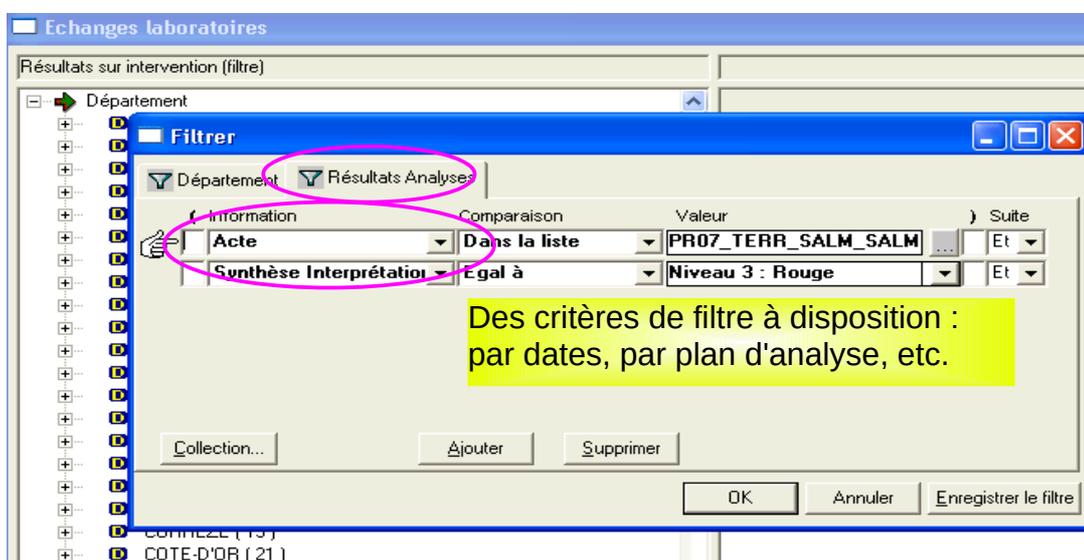
Dans SIGAL, on peut visualiser 3 valeurs possibles pour ce critère "synthèse interprétation" qui sont :

- **rouge** signifiant résultat non conforme correspondant à la valeur de la balise du fichier xml transmis : POS
- **orange** résultat ininterprétable correspondant à la valeur de la balise du fichier xml transmis : IN_ITPBLE
- **vert** résultat conforme correspondant à la valeur de la balise du fichier xml transmis : NEG

Attention « Ininterprétable » peut avoir plusieurs explications : se reporter aux fiches de plans correspondantes disponibles dans la rubrique [SIGAL > Référentiel > EDI – laboratoires > Documents de production > Fiches de plans - PRODUCTION](#) du site intranet DGAL <http://dgal.national.agri/MSI/>

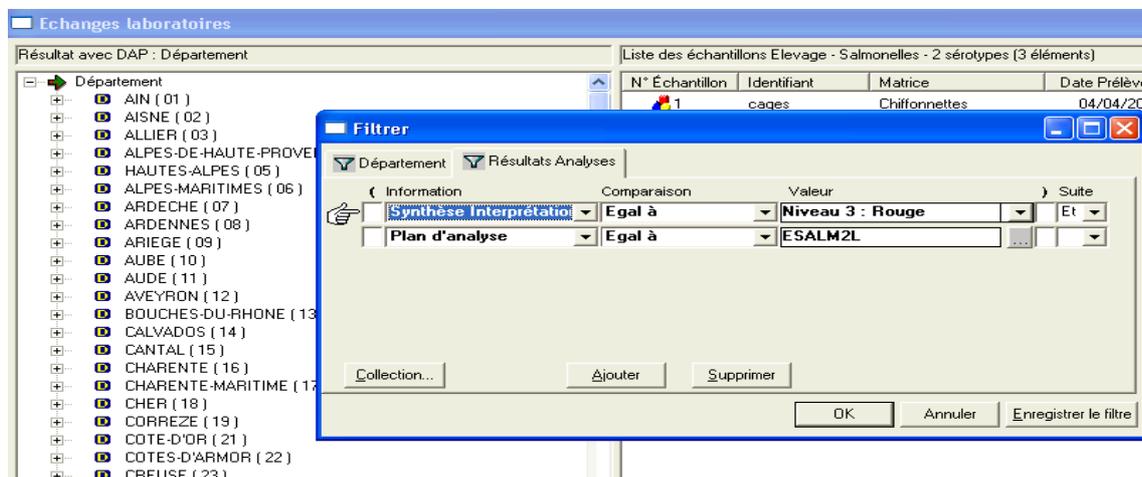
Un résultat orange (ininterprétable) est soit un résultat positif pour un sérotype de salmonelle appartenant aux dangers sanitaires de deuxième catégorie (anciennement MDO – maladie à déclaration obligatoire), n'entraînant pas des mesures de gestion, soit un résultat d'analyse ininterprétable.

3) Résultats sur intervention (filtre)



Remarque : L'obtention de tableaux est possible dans tous onglets une fois que la liste désirée est affichée

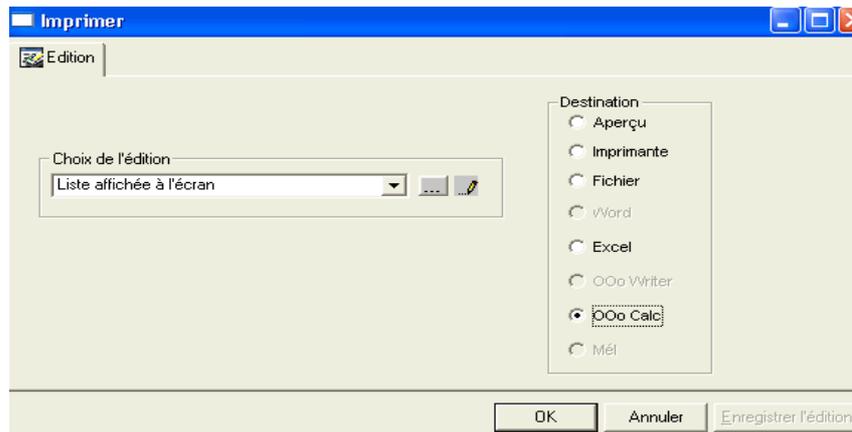
Exemple : nombre de résultats rouges sur le plan ESALM2L



- une fois la liste affichée



- multisélectionner puis clic droit imprimer
- Choisir liste affichée à l'écran



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	ACTT_CDN	AORLAB_SITE_LBS	AVE_ECHT	INTERPRETATIO	IDENTIFIANT_P	LIBELLE_PRELEVEUR	RLAB	RLAB	RLAB	E>FICR_NOM
2	102607395804	###	EARL DEROUX FRERE	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM DDS	DDPP de la Drôme	C	O	LPR261 RA01LPR261DDSV2
3	102607525626	###	GAEC DES RADALLES	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM DDS	DDPP de la Drôme	C	O	LVD001 RA01LVD001DDSV2
4	102607542663	###	RICHAUD PERE ET FIL	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM DDS	DDPP de la Drôme	C	N	LVD001 RA01LVD001DDSV2
5	102607542693	###	VICHARD ANDRE / INU	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM 9999		C	O	LVD001 RA01LVD001DDSV2
6	102607542750	###	EARL EYMO / INUAV-V	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM DDS	DDPP de la Drôme	C	O	LVD001 RA01LVD001DDSV2
7	102607910997	###	VICHARD ANDRE / INU	Niveau 3 : Rouge	Niveau 3 : Rouge	DEPADM 9999		C	O	LVD001 RA01LVD001DDSV2
8										
9										

4) Résultats hors intervention :

On y trouve les résultats des analyses réalisées non liées à une intervention prévisionnelle

→ mode de fonctionnement en INP

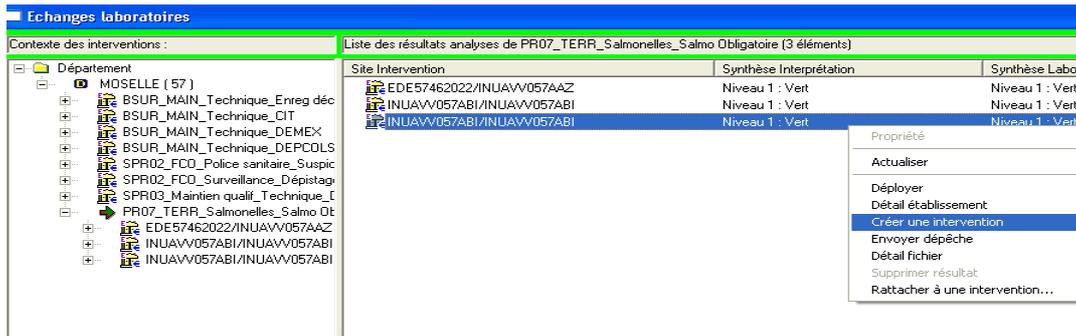
Il faut donc aller consulter **régulièrement** et créer les interventions correspondantes si elles n'existent pas ou rattacher ces résultats à une intervention prévisionnelle sur l'atelier concerné.

Attention : en INP, il n'existe pas la règle « annule et remplace » pour renvoi d'un RAI (fichier xml) par un laboratoire, d'où un risque important de doublon voire plus.

Lors de l'envoi d'un fichier en plusieurs fois, génération d'autant de RAI que d'envois.

Exemple : un premier résultat en cours (attente résultat confirmation par exemple : orange et un second après confirmation : soit rouge soit vert

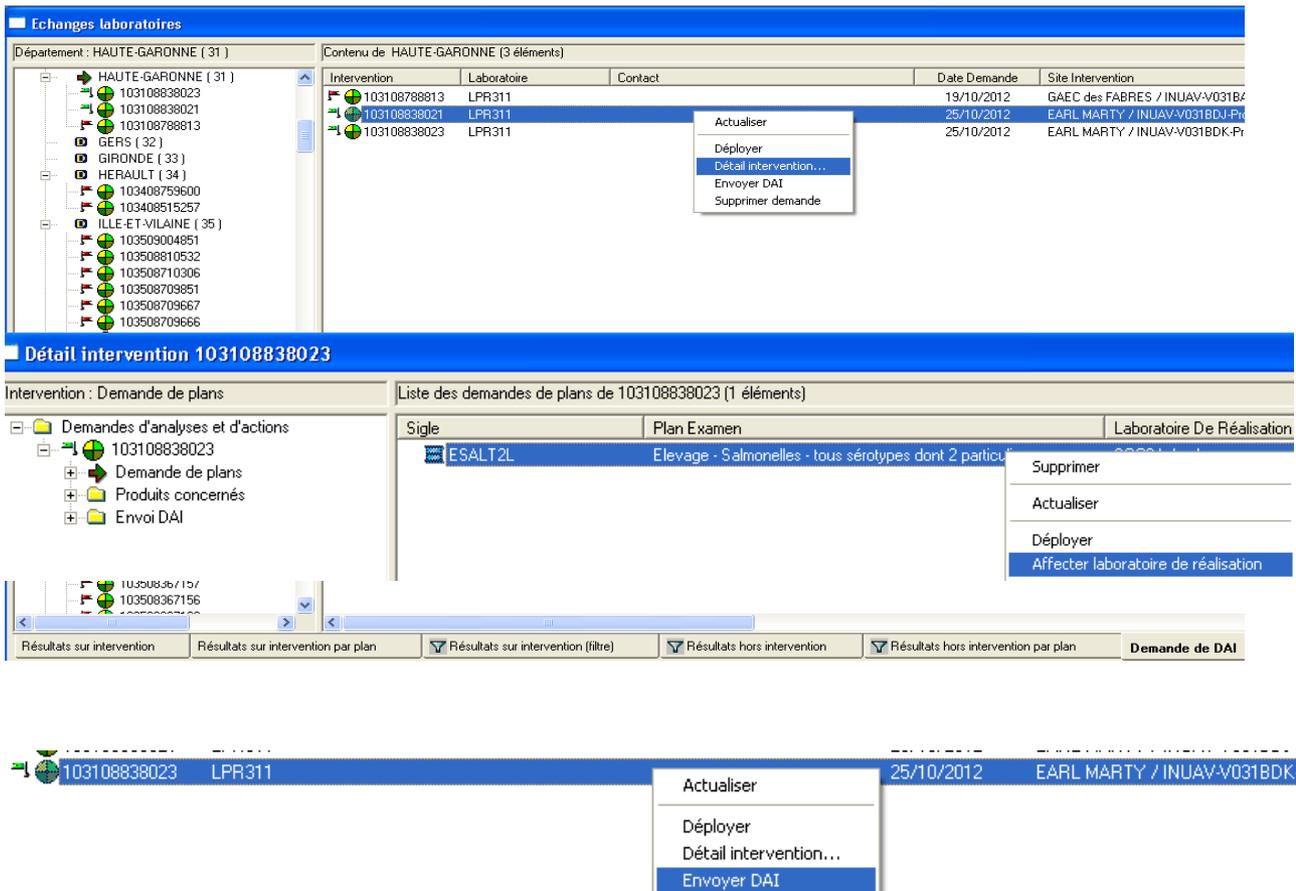
→ pour la même analyse 2 résultats attachés



5) demande de DDI :

Le nom du laboratoire n'est pas indiqué dans l'intervention prévisionnelle, le laboratoire qui reçoit les échantillons et le DAP doit envoyer une DDI et attendre la réponse de la DDecPP, soit pour démarrer les analyses, soit pour rendre le résultat, selon son organisation. En conséquence, il convient de consulter régulièrement l'écran adéquat (module « échanges laboratoires » onglet demande de DAI) ou de désigner un contact « labo » en charge du sujet en DDecPP et d'en informer les laboratoires reconnus concernés qui fonctionnent avec votre département.

NB : il faut penser à affecter le laboratoire demandeur avant envoi de la DAI même si celui-ci apparaît à l'écran.



puis envoyer la DAI

6) demande de DAI :

On retrouve les interventions pour lesquelles le laboratoire fait la demande pour recevoir la DAI.
Il faut vérifier que le laboratoire est enregistré en tant que laboratoire de réalisation et ensuite on envoie la DAI.
Si un premier laboratoire a été enregistré en tant que laboratoire de réalisation, il faut le supprimer puis réaffecter le nouveau destinataire du prélèvement avant d'envoyer la DAI.

Département : VENDEE (85) Contenu de VENDEE (6 éléments)

Département	Intervention	Laboratoire	Contact
VENDEE (85)	108507925713	LPR222	
108507925707	108507925707	LPR222	
108507913616	108507913616	LPR351	
108507913608	108507913608	LPR351	
108507769391	108507769391	LPR351	
108502066236	108502066236	LVD049	

Actualiser
Déployer
Détail intervention...
Envoyer DAI
Supprimer demande

Attention, il faut vérifier que le laboratoire demandeur soit présent en tant que laboratoire de réalisation

Le drapeau change de couleur quand les résultats sont reçus

B) Lecture des résultats

Il existe 5 fiches de plans différentes qui correspondent à différents cas de figure :

- ESALT2L : salmonelles tous sérotypes dont 2 particuliers
- ESALM2L : salmonelles 2 sérotypes
- ESALT5L : salmonelles tous sérotypes dont 5 particuliers
- ESALMTL : salmonelles tous sérotypes
- ESALM5L : salmonelles 5 sérotypes

Les 5 plans d'analyse

	Enteritidis	Typhimurium	Hadar	Infantis	Virchow	Autres sérotypes
ESALT5L V1.0	R/G	R/G	R/G	R/G	R/G	R
ESALT2L V1.0	R/G	R/G	R	R	R	R
ESALMTL V1.0	R/G	R/G	R/G	R/G	R/G	R/G
ESALM5L V1.0	R/G	R/G	R/G	R/G	R/G	-
ESALM2L V1.0	R/G	R/G	-	-	-	-

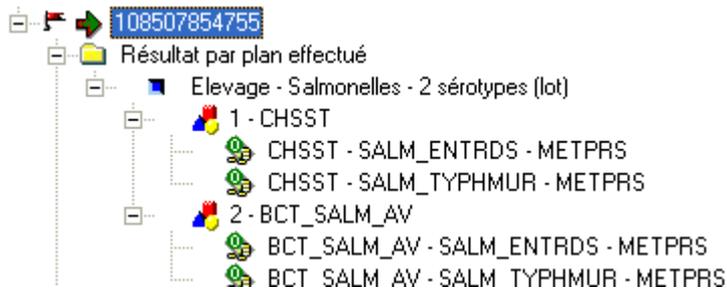
R/G	Sérotype recherché et dont l'identification entraîne des mesures de gestion par la DD(CS)PP
R	Sérotype recherché MAIS dont l'identification N' entraîne PAS des mesures de gestion par la DD(CS)PP (sérotypes à déclaration obligatoire) (dangers de deuxième catégorie)
-	Sérotype non recherché dans le plan

Voir tableau ci dessous :

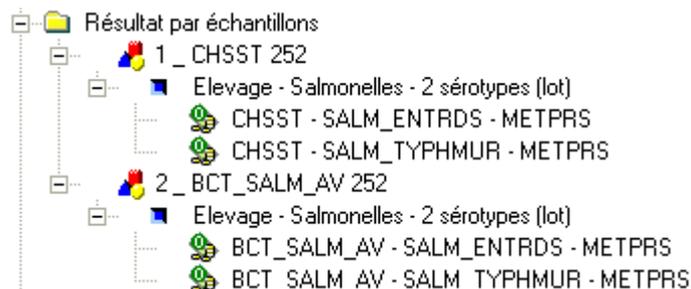
1) Résultats sur le plan ESALM2L :

Plusieurs rubriques à déployer qui recoupent des informations similaires :

* une présentation résultat par plan



* une présentation résultat par échantillon



En cliquant sur la ligne « résultat par plan effectué » (clic gauche) on affiche les informations en list-view :

Liste des Résultats par Analyses/Actions par plan effectué 108507854755 (1 éléments)						
ts examens	Sigle	Libellé	Complet	Synthèse	Décision	Nom Du Fichier
108507854755	ESALM2L	Elevage - Salmonelles - 2 sérotypes (L...	0	Niveau 1 : Vert		RA01LPR791DDSV85110608211838006

On y trouve le plan d'analyse, l'indication que le dossier est complet, la synthèse interprétation et le nom du fichier XML transmis par le laboratoire

En continuant de déployer , cliquer sur la ligne correspondant au plan d'analyse :

Liste des échantillons Elevage - Salmonelles - 2 sérotypes (2 éléments)								
ts examens	N° Éc...	Ide...	Matrice	Date Prélèvement	Interprétation	Décision	Synthèse	N°lot (labo)
108507854755	1	252	Chaussettes	24/05/2011	Négatif		Niveau 1 : Vert	1
Résultat par plan effectué	2	252	Prélèvement po...	24/05/2011	Négatif		Niveau 1 : Vert	1

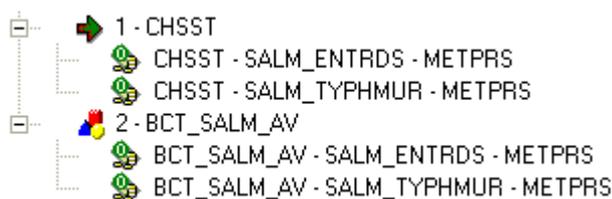
On trouve le nombre d'échantillons analysés, les matrices d'analyse, la date de prélèvement, l'interprétation , la synthèse et le numéro de lot



Anomalie dans cet exemple : une matrice n'a pas été enregistrée correctement : le RAI doit contenir la matrice d'analyse c'est à dire la matrice effectivement analysée et non pas la matrice générique de prélèvement (prélèvement pour bactériologie salmonelles aviaires)

Puis si on déploie à nouveau, pour les échantillons on va retrouver les informations demandées dans la fiche de plans :

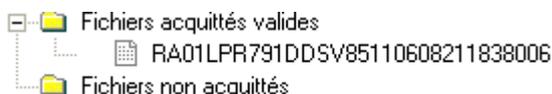
ici 2 lignes au moins : une pour Salmonella Typhimurium et une Salmonella Enteritidis



Analyse	Matrice	Analyte	Méthode	Co...	Résultat Qualitatif	Interprét...	Date Validation	Dossier Lims
CHSST - SALM_ENTRDS...	Chau...	Salmonella Enteritidis	Méthod...	N	Absence	Négatif	30/05/2011	11052500320501
CHSST - SALM_TYPHM...	Chau...	Salmonella Typhimu...	Méthod...	N	Absence	Négatif	30/05/2011	11052500320501

On trouve l'analyse, la matrice, l'analyte recherché, la méthode, si c'est une analyse de confirmation, le résultat qualitatif, l'interprétation, la date de validation du résultat par le laboratoire, le numéro du dossier LIMS

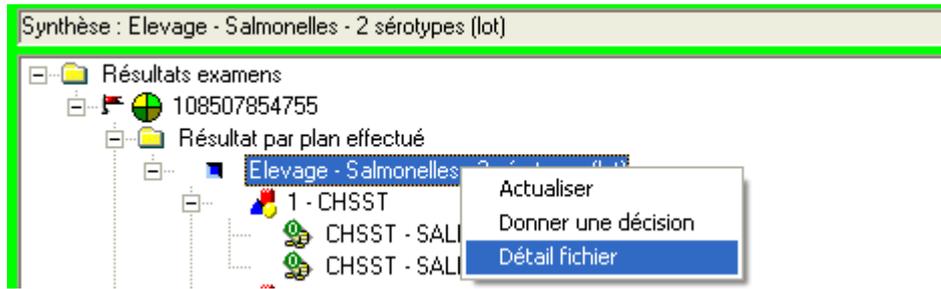
Enfin on trouve 2 dernières rubriques qui indiquent les fichiers transmis par le laboratoire



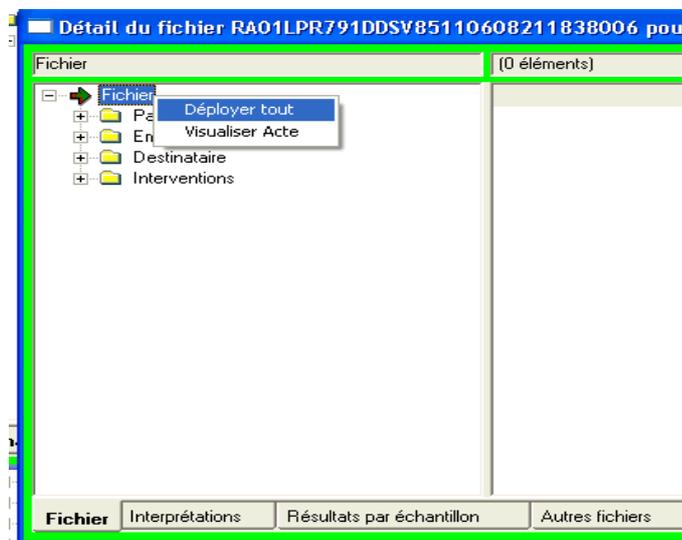
les fichiers acquittés c'est à dire ceux qui sont intégrés dans SIGAL

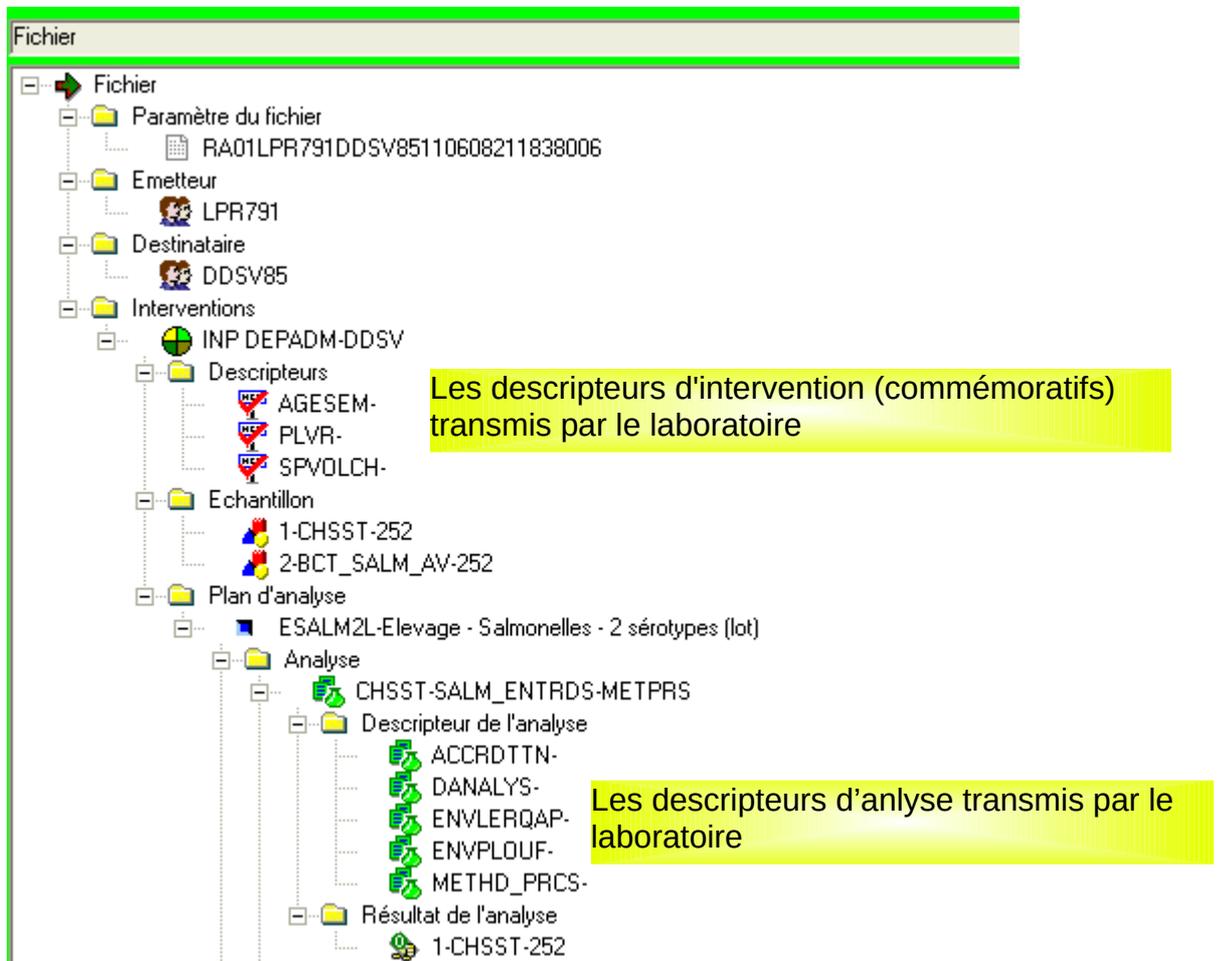
les fichiers non acquittés sont ceux qui sont envoyés mais non intégrés dans SIGAL.

Une autre façon de visualiser les informations :

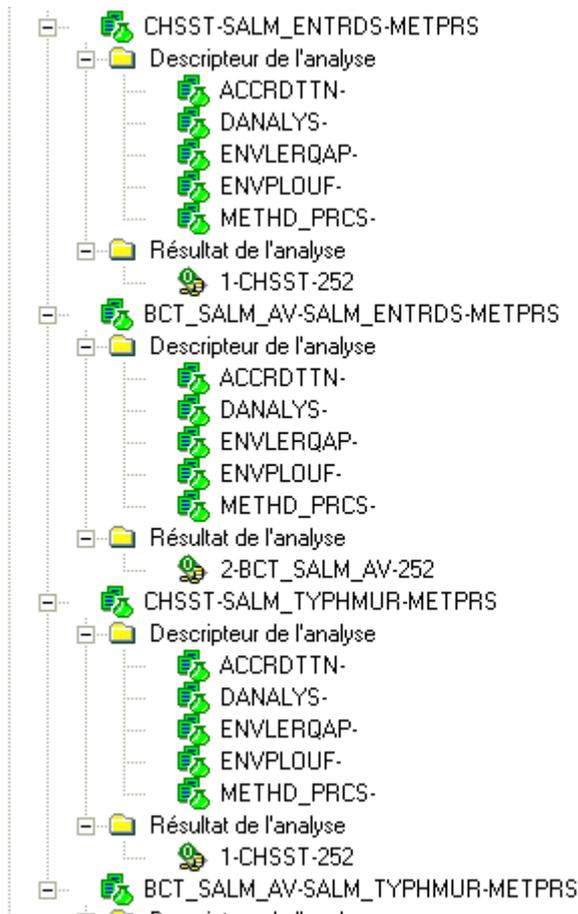


puis une nouvelle fenêtre s'ouvre faire clic droit « déployer tout »
ce qui permet de visualiser l'ensemble des informations relatives au résultat de l'analyse





Les résultats pour recherche de S. Enteritidis et pour recherche de S. Typhimurium sur chacun des échantillons.



Le détail du résultat de recherche de S Enteritidis sur l'échantillon chaussettes :

Analyse		Liste des résultats de l'analyse CHSST-SALM_ENTRDS-METPRS (1 éléments)							
Echant...	Matrice Échantillon	Identifiant Externe	Identifiantlabo	C...	Resultat Qu...	R..	Dossier Lims	Validat	
1	CHSST-Chaussettes	252	11052500320501/1/1	N	ABS-Absence		11052500320...	30/05/	

Le numéro de l'échantillon, son identification, la matrice d'analyse, le résultat de l'échantillon le numéro de dossier LIMS

Mode opératoire pour faire corriger des RAI :

- Fonctionnement en IP : contacter le laboratoire émetteur du RAI, lui signaler l'anomalie et lui demander de transmettre un nouveau résultat conforme : celui ci écrasera le premier.
- Fonctionnement dérogatoire en INP : contacter le laboratoire émetteur du RAI, lui signaler l'anomalie et demander de transmettre un nouveau résultat, parallèlement compléter le tableau de demande de suppression ou copie d'écran des résultats et demander au COSIR de supprimer le premier résultat (cf. [annexe 3](#)).

ANNEXE 10 : acte de mise en place

Un acte de référence pour la mise en place des volailles a été mis à disposition depuis avril 2011 et un acte d'utilisation obligatoire à compter du 01/01/2012.

De nouveaux descripteurs ont été ajoutés et il est rappelé ici l'importance des données enregistrées pour obtenir des tableaux de bord de suivi exploitables et de qualité.

	Ordre	Prio...	Sigle	Libellé
SPR00 - Bilan d'activité des COSIR				
SPR01 - Traçabilité des animaux (SPA9 et SPA 10)	✓	1	DTRECEPTDECL	Date de réception de la déclaration MEP initiale
SPR02 - Action sanitaire dans l'espèce bovine (SPA6)	✓	2	DTMPEFF	Date de mise en place effective
SPR03 - Action sanitaire dans espèces ovines et caprines (S)	✓	3	ECLOSIONDT	Date d'éclosion
SPR05 - Action sanitaire dans l'espèce porcine	✓	4	AGEANIMAUX	Age des animaux à la mise en place (en sem.)
SPR07 - Action sanitaire dans les espèces volailles gibier (S)	✓	5	NBANXMAP	Nombre total de volailles mises en place
Administratif				
Salmonelles				
Gestion de cas Salmonelles Santé Publique	✓	6	ORIGINUAV	Atelier d'origine (INUAV)
Mise en place d'un troupeau de volailles	✓	7	INUAVCOQ	INUAV recharge coq éventuel
Plan d'examen	✓	8	VACC	Vacciné
Autorisation	✓	9	VACCSALM	Nom du vaccin salmonelles
Descripteur intervention	✓	10	TYPEANX	Type d'animaux
Descripteur échantillon	✓	11	PRDOEUFEMB	Production d'oeufs embryonnés
Chapitre	✓	12	OEUFCASSERIE	Oeufs destinés exclusivement à une casserie
Mise en place d'un troupeau de volailles second	✓	13	DETASSAGE	Détassage
Terrain	✓	14	NBVOLSORTIES	Nombre de volailles sorties
SPR10 - Plan d'intervention sanitaire d'urgence	✓	15	DATEDENSORT	Date de dernière sortie
SPR11 - Alimentation animale (SPA1)	✓	16	DOSSCOMPL	Dossier complet
SPR12 - Pharmacie vétérinaire (SPA2)	✓	17	DATEPAIEMDDI	Date de paiement DD(CS)PP
SPR13 - Action sanitaire en élevage aquacole	✓	18	IDNTFFI	Identification filière pour indemnités

18 descripteurs sont rattachés à cet acte

dont :

9 obligatoires selon le type d'atelier-

★	1	DTRECEPTDECL	Date de réception de la déclaration MEP initiale	Date réception décl...
★	2	DTMPEFF	Date de mise en place effective	Datemiseplaceeffec...
★	3	ECLOSIONDT	Date d'éclosion	Date éclosion
★	4	AGEANIMAUX	Age des animaux à la mise en place (en sem.)	Age des animaux
★	5	NBANXMAP	Nombre total de volailles mises en place	Nbre total volaillesm...
★	6	ORIGINUAV	Atelier d'origine (INUAV)	Atelier d'origine (IN...
★	7	INUAVCOQ	INUAV recharge coq éventuel	INUAV recharge coq
★	8	VACC	Vacciné	Vacciné
★	9	VACCSALM	Nom du vaccin salmonelles	Vaccin salmonelles
★	10	TYPEANX	Type d'animaux	Type animaux
★	11	PRDOEUFEMB	Production d'oeufs embryonnés	Production d'oeufs ...
★	12	OEUFCASSERIE	Oeufs destinés exclusivement à une casserie	Oeufs casserie
★	13	DETASSAGE	Détassage	Détassage
★	14	NBVOLSORTIES	Nombre de volailles sorties	Nombre volailles sor...
★	15	DATEDENSORT	Date de dernière sortie	Date dernière sortie
★	16	DOSSCOMPL	Dossier complet	Dossier complet
★	17	DATEPAIEMDDI	Date de paiement DD(CS)PP	Date paiement DD(...
★	18	IDNTFFI	Identification filière pour indemnités	Identification filière

★ Descripteurs de saisie obligatoire

★ Descripteurs de saisie obligatoire si atelier concerné

Pour une exploitation des données plus rationnelles, voici quelques explications complémentaires car le principe est légèrement différent du mode de fonctionnement des interventions SIGAL

L'intervention sera créée lors de la réception des documents indiquant la mise en place de la bande de volailles. Bien que vous ne disposiez pas de tous les éléments pour remplir l'ensemble des informations à l'instant T. [La date de](#)

réalisation sera la date de mise en place effective (modification réalisée pour les tableaux de bord)

L'intervention prendra alors le statut de réalisée (drapeau rouge)

Dans le cas de plusieurs mises en place successives, la date de mise en place effective sera la date de la première mise en place, vous ajouterez le nombre de volailles au fur et à mesure des mises en place

Intervention : Intervention		Liste des interventions (507 éléments)		
	N° Intervention	Date Réalisation	Contexte	Identifiant Site Intervention
+	103508351298		PR07_ADMN_SALM_MEPVOL Mise en place d'un troupeau de vol...	INUAVV035ACT
+	103508351082		PR07_ADMN_SALM_MEPVOL Mise en place d'un troupeau de vol...	INUAVV035BVG
+	103508351081		PR07_ADMN_SALM_MEPVOL Mise en place d'un troupeau de vol...	INUAVV035ACB

INTERVENTION - PROPRIETES - HUBBARD SAS / INUAV-V035BVG-Production de viande - Poule - Sélection - Futurs reproducteurs

Définition

Site d'intervention

Etablissement: HUBBARD SAS
 Mot directeur: HUBBARD SAS
 Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation 35068091
 Atelier: INUAV-V035BVG-Production de viande - Poule - Sélection - Fu

Adresse du site d'intervention

LA POHARDIERE
 35220 CHATEAUBOURG
 Téléphone: 02 23 27 70 44

Acte de référence

Programme: SPR07 - Action sanitaire dans les espèces volailles gibier (SPA6)
 Dossier: Administratif
 Sous dossier: Salmonelles
 Acte: Mise en place d'un troupeau de volailles
 Sigle Acte: PR07_ADMN_SALM_MEPVOL

Acteur maître d'oeuvre et Ressource

Acteur: DDCSPP d'Ile-et-Vilaine
 Mot directeur: DDI35
 Identifiant: DEPADM - Numéro départemental DDSV35
 Ressource:
 Date de réalisation: 00/00/0000

Origine

Indicateur partiel: Intervention origine: Département: 35 Plan prévisionnel: -
 Intervention modèle: 100007740447-Mise en place d'un troupeau de volailles

Dates prévisionnelles de réalisation

A faire au plus tôt le: 16/12/2011 A faire de préférence le: 16/06/2012 A faire au plus tard le: 16/12/2012

N° 103508351082, créé le 16/12/2011, modifié le 16/12/2011 par DDSV35 - Germain Laurence

Dupliquer | Détail intervention...

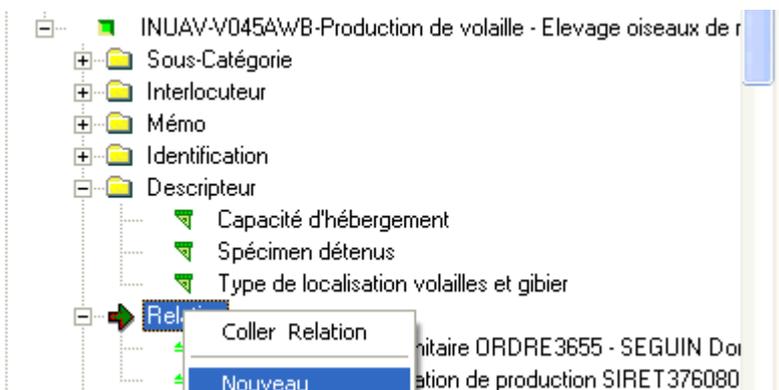
Intervention : 103508351082

Liste des descripteurs de 103508351082 (16 éléments)

Libellé	Valeur	Résultat	Unité
Date de réception de la déclaration ...		15/12/2011	
Date d'éclosion			
Age des animaux à la mise en place...		4	Semaines
Nombre total d'animaux mis en place		1109	
Atelier d'origine (INUAV)	INUAV 1	V035ABZ	
INUAV recharge coq éventuel			
Vacciné	Non		
Nom du vaccin salmonelles			
Type d'animaux	Mâle		
Production d'oeufs embryonnés			
Oeufs destinés exclusivement à une...			
Dossier complet			
Détassage ?			
Nombre de volailles sorties			
Date de dernière sortie			
Date de paiement DD(CS)PP			

Pour vous aider dans la gestion des opérations de paiement, si vous avez enregistré la relation « a pour propriétaire des animaux » entre l'atelier de volailles concerné et le propriétaire, alors le maître d'œuvre de l'intervention sera automatiquement le propriétaire des animaux (même mode de fonctionnement qu'en prophylaxie avec le vétérinaire sanitaire)

Au niveau de l'atelier enregistrer la relation



ETABLISSEMENT - NOUVEAU - RELATION

Entité source de la relation

Etablissement: MINEAU Eric
 Mot directeur: MINEAU
 Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation 45330529
 Atelier: INUAV-V045AWB-Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Relation

Type: PROPAA À pour propriétaire des animaux
 Motif:
 Commentaire:

Entité cible de la relation

Etablissement / Atelier Zone

Etablissement / Atelier

Etablissement: DOUX
 Mot directeur: DOUXINDUSTRIE
 Identifiant: SIRET - Numéro SIRET 37608048700139
 Atelier:

Utilisable du: 21/12/2011 au: 00/00/0000

Lors de la création d'une intervention avec cet acte de référence, le champ « maître d'œuvre » s'implémente automatiquement.

INTERVENTION - NOUVEAU

Définition

Site d'intervention

Etablissement: MINEAU Eric
 Mot directeur: MINEAU
 Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation 45330529
 Atelier: INUAV-V045AWB-Production de volaille - Elevage oiseaux de

Adresse du site d'intervention:

Acte de référence

Programme: SPR07 - Action sanitaire dans les espèces volailles gibier (SPA6)
 Dossier: Administratif
 Sous dossier: Salmonelles
 Acte: Mise en place d'un troupeau de volailles
 Sigle Acte: PR07_ADMN_SALM_MEPVOL

Acteur maître d'œuvre et Ressource

Acteur: DOUX
 Mot directeur: DOUXINDUSTRIE
 Identifiant: SIRET - Numéro SIRET 37608048700139
 Ressource:
 Date de réalisation: 00/00/0000

Origine

Indicateur partiel Intervention origine Département Plan prévisionnel: Intervention modèle:

Dates prévisionnelles de réalisation

A faire au plus tôt le: 01/01/2012 A faire de préférence le: 08/01/2012 A faire au plus tard le: 31/12/2012

Quelques définitions des notions attendues au niveau des descripteurs :

- La date de réception de la déclaration : c'est la date de réception du document papier
- La date de mise en place effective correspond à la date à laquelle les volailles arrivent dans le bâtiment.
- Age des animaux : age à la mise en place en semaine (1 jour = 0 semaine)
- Nombre total d'animaux en place : il s'agit du nombre initial d'animaux auquel on ajoute le nombre d'animaux entrants (à chaque entrée on additionne et on note la nouvelle valeur)
- Atelier d'origine : numéro INUAV du couvoir et ou des ateliers de provenance
- Nombre de volailles sorties : c'est le nombre de volailles sorties (à chaque sortie on additionne et on note la nouvelle valeur)
- La date de dernière sortie : date de départ des dernières volailles
- Date de paiement : permet de déclencher le paiement de l'indemnisation

ANNEXE 11 : acte de mise en place seconde ponte

Un nouvel acte de référence « Acte de mise en place seconde ponte » spécifique à été créé

	Ordre	Priorité	Sigle	Libellé
Mise en place d'un troupeau de volailles				
Mise en place d'un troupeau de volailles seconde ponte				
Plan d'examen				
Autorisation				
Descripteur intervention				
Date de réception de la déclaration MEP initiale	✓	1	DTRECEPTDECL	Date de réception de la déclaration MEP initiale
Date de mise en place effective	✓	2	DTMPEFF	Date de mise en place effective
Age des animaux à la mise en place (en sem.)	✓	4	AGEANIMAUX	Age des animaux à la mise en place (en sem.)
Nombre total de volailles mises en place	✓	5	NBANXMAP	Nombre total de volailles mises en place
Atelier d'origine (INUAV)	✓	6	ORIGINUAV	Atelier d'origine (INUAV)
INUAV recharge coq éventuel	✓	7	INUAVCOQ	INUAV recharge coq éventuel
Vacciné	✓	8	VACC	Vacciné
Nom du vaccin salmonelles	✓	9	VACCSALM	Nom du vaccin salmonelles
Deufs destinés exclusivement à une casserie	✓	12	DEUFCASSERIE	Deufs destinés exclusivement à une casserie
Nombre de volailles sorties	✓	14	NBVOLSORTIES	Nombre de volailles sorties
Date de dernière sortie	✓	15	DATEDERNSORT	Date de dernière sortie
Dossier complet	✓	16	DOSSCOMPL	Dossier complet
Descripteur échantillon				
Chapitre				

La seule différence est le nombre de descripteurs attachés.

Le mode opératoire est identique à celui expliqué dans l'annexe 10.

Sigle	Libellé	
DTRECEPTDECL	Date de réception de la déclaration MEP initiale	● Descripteurs de saisie obligatoire
DTMPEFF	Date de mise en place effective	
AGEANIMAUX	Age des animaux à la mise en place (en sem.)	
NBANXMAP	Nombre total de volailles mises en place	
ORIGINUAV	Atelier d'origine (INUAV)	
INUAVCOQ	INUAV recharge coq éventuel	● Descripteurs de saisie obligatoire si atelier concerné
VACC	Vacciné	
VACCSALM	Nom du vaccin salmonelles	
DEUFCASSERIE	Deufs destinés exclusivement à une casserie	
NBVOLSORTIES	Nombre de volailles sorties	
DATEDERNSORT	Date de dernière sortie	
DOSSCOMPL	Dossier complet	

12 descripteurs sont à saisir pour les secondes pontes,

dont :- 8 obligatoires-

4 obligatoires selon le cas-

aucun facultatif

ANNEXE 12 : acte « Gestion de cas Salmonelles Santé Publique »

Un acte de référence est mis à disposition afin d'assurer le suivi des dépenses relatives à l'indemnisation en cas de suspicion et ou d'infection par Salmonella dans les troupeaux de reproducteurs d'espèce Gallus gallus et Meleagris gallopavo, les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation et les troupeaux de poulets de chair et de dindes d'engraissement.

Il est d'utilisation obligatoire pour toutes les suspicions et infections ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

La date de réalisation correspond à la date de la création de l'intervention. Par défaut, c'est la date de l'APMS, ou d'APDI en cas de prise directe.

	Ordre	Priorité	Sigle	Libellé
SPR03 - Action sanitaire dans espèces ovines et caprines (SPA6)				
SPR05 - Action sanitaire dans l'espèce porcine	✓	1	AGT_SV	Agent en charge du suivi
SPR07 - Action sanitaire dans les espèces volailles gibier (SPA6)	✓	2	NMRTL	Numéro téléphone ligne directe
Administratif	✓	3	NMRST	Numéro téléphone standard
Salmonelles	✓	4	SRTPID	Sérotype identifié
Gestion de cas Salmonelles Santé Publique	✓	5	MDELVVL	Mode d'élevage des volailles
Plan d'examen	✓	6	CDOF	Code oeuf
Autorisation	✓	7	NBRFMMEP	Nombre de femelles à la mise en place
Descripteur intervention	✓	8	NBRMLMEP	Nombre de mâles à la mise en place
Agent en charge du suivi	✓	9	NBRMMEP	Nombre de volailles (mixte) à la mise en place
Numéro téléphone ligne directe	✓	10	NBRMCMEP	Nombre de mâles castrés à la mise en place
Numéro téléphone standard	✓	11	LMNPRCTRCC	Elimination du troupeau <30j ou délai accordé DD...
Sérotype identifié	✓	12	MD_ELIMP	Mode d'élimination précoce
Mode d'élevage des volailles	✓	13	DTALTT	Date de l'alerte TIAC (SPR18)
Code oeuf	✓	14	DT_ELM	Dates d'élimination
Nombre de femelles à la mise en place	✓	15	NB_OEU_DT	Nombre d'œufs détruits
Nombre de mâles à la mise en place	✓	16	NB_OEU_TT	Nombre d'œufs traités thermiquement
Nombre de volailles (mixte) à la mise en place	✓	17	NB_VABT	Nombre de volailles réceptionnées à l'abattoir
Nombre de mâles castrés à la mise en place	✓	18	ORGSPC	Origine de la suspicion
Elimination du troupeau <30j ou délai accordé	✓	19	PRSAPDI	Prise directe d'APDI
Mode d'élimination précoce	✓	20	ROCCR_ATLT	Réoccurrence sur un autre lot
Date de l'alerte TIAC (SPR18)	✓	21	MT_P_QUOTT	Montant perçu : traitement thermique oeufs (versé ...
Dates d'élimination	✓	22	DM_DLG_CR	Demande de délégation de crédit à la DGAL
Nombre d'œufs détruits	✓	23	MT_IND_ELM	Montant de l'indemnisation d'élimination des volailles
Nombre d'œufs traités thermiquement	✓	24	MT_TT	Montant du traitement thermique des OAC
Nombre de volailles réceptionnées à l'abattoir	✓	25	MT_OP_ND	Montant des opérations nettoyage désinfection
Origine de la suspicion	✓	26	MT_TV_VS	Montant total HT versé au VS
Prise directe d'APDI	✓	27	MT_FR_LB	Montant HT des frais de laboratoires
Réoccurrence sur un autre lot	✓	28	MT_FRD	Montant HT des frais divers
Montant perçu : traitement thermique oeufs (ve	✓	29	DT_VSIND_ELA	Date de versement des indemnités pour élimination...
Demande de délégation de crédit à la DGAL	✓	30	DT_VIDM_TOAC	Date de versement des indemnités pour traitement ...
Montant de l'indemnisation d'élimination des vo	✓	31	DT_VIDM_ND	Date de versement des indemnités pour nettoyage ...
Montant du traitement thermique des OAC	✓	32	ETAVCDS	Etat d'avancement du dossier d'infection
Montant des opérations nettoyage désinfection				
Montant total HT versé au VS				
Montant HT des frais de laboratoires				

32 descripteurs sont attachés à cet acte de référence.

Quelques définitions des notions attendues au niveau des descripteurs de cet acte.

Agent en charge du suivi : agent en charge du dossier administratif

Sérotype identifié : analyte détecté

Code œuf : code donné par l'établissement départemental d'élevage ne correspondant pas à un identifiant SIGAL

Nombre de volailles à la mise en place : ajouter les valeurs chiffrées si plusieurs mise en place

Date d'élimination : possibilité d'enregistrer plusieurs dates si tel est le cas

Nombre d'œufs détruits : nombre d'œufs non valorisés

Nombre d'œufs traités thermiquement : nombre d'œufs livrés à la casserie

Nombre de volailles réceptionnées à l'abattoir : correspond au nombre de volailles arrivées mortes à l'abattoir additionné du nombre de volailles abattues et additionné du nombre de volailles saisies.

Possibilité d'enregistrer différences valeurs si plusieurs enlèvements

Pour les enregistrements et la gestion des APMS ET APDI : l'utilisation du PR25 est obligatoire

- Création à partir de l'onglet « suite » de l'intervention ayant générée la suspicion (plan de lutte, ...)
- La nature de l'arrêté est définie par l'état de l'autorisation (APMS suspicion, APDI, levée)
- La date de levée de l'arrêté dans SIGAL correspond à la date de début de l'autorisation à l'état « levée ». En pratique cela peut être la date de création de l'intervention. Dans ce cas s'il s'avère que la signature effective de l'arrêté est différée de façon importante, (>5j), la date de début d'autorisation sera modifiée à posteriori pour correspondre à la date exacte de signature de l'arrêté.
- Le n° d'enregistrement de l'AP correspond au numéro d'autorisation.
- Mettre à jour les autorisations (qualifications) à partir de l'onglet « suite » de l'intervention. En cas d'APMS, la qualification sera « suspendue raison sanitaire », en cas d' APDI, la qualification sera « retirée raison sanitaire »

Généralités d'enregistrement SIGAL :

- Création de l'intervention PR25 dans les suites de l'intervention ayant entraînée la suspicion ou directement. (PR25_BURO_DEAD_AP)
- Dans les suites du PR25, mettre la relation « A pour vétérinaire mandaté »

Exemple d'un APMS suite à résultat « Rouge » en salmonelles

DDPP22 P [Bodin](#)

Exemple d'un APMS suite à résultat « Rouge » en salmonelles

The screenshot shows a tree view of establishments. The top level is 'Etablissement : GAEC DE CRAMPOISIC'. Underneath, there is a folder 'Etablissement' which contains a sub-folder 'GAEC DE CRAMPOISIC'. Inside 'GAEC DE CRAMPOISIC', there is a folder 'Atelier' which contains several entries: 'EDE-22316014-Production bovine - Atelier allaitant', 'EDE-22316014-Production bovine - Atelier laitier', 'INUAV-V022BKZ-Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair', 'INUAV-V022EMY-Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair', 'EDE-22316014-Fabrication aliment pour anx à la ferme et usage exclusif élevag', and 'POULA-22316014002-Production de dinde - Atelier de dindonneaux'. Below the 'Atelier' folder, there are other folders: 'Ressource opérationnelle', 'Mémo', 'Identification', 'Descripteur', 'Relation', 'Autorisation', and 'Enlèvement'. A callout box with a blue background and white text points to the 'Atelier' folder, containing the text '1 : clic droit « intervention » atelier'.

2 : sélectionner l'intervention ayant le résultat rouge, puis clic droit « propriétés »

Interventions réalisées & prévisionnelles de l'atelier

N° Intervention	Date Réalisation	Con	Identifiant Site Intervention	Site Intervention
10221085456	04/06/2014	PR07_TERR_SALM_SALMOBL 25 salmonelles contrôles complé...	INUAV-V022BKZ	GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ-Pe
10221085939	02/05/2014	PR07_TERR_SALM_GCSLH Gestion de cas Salmonelles Santé P...	INUAV-V022BKZ	GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ-Pe
102210859814	02/06/2014	PR25_VID_DEAD_AP Avisés Préfectural	INUAV-V022BKZ	GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ-Pe
102210859682	07/04/2014	PR07_TERR_SALM_SALMOBL 1-6 salmonelles dépistage obligato...	INUAV-V022BKZ	GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ-Pe

INTERVENTION - PROPRIETES - GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ - Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Définir

Site d'intervention

Etablissement: [SAEC DE CRAMPOISIC]

Mot directeur: [GAEC CRAMPOISIC]

Identifiant: [EDE - Numéro EDE d'exploitation] [2216014]

Atelier: [INUAV-V022BKZ Production de volaille - Elevage oiseaux de r...

Adresse du site d'intervention:

CRAMPOISIC
22320 SAINT MAYELIX
Téléphone 020240577

Acte de référence

Programme: [SPR07 - Acton sanitaire dans les espèces volailles giber (SPAs)]

Dossier: [Terrain]

Sous dossier: [Salmonelles]

Acte: [1-Salmonelles dépistage obligatoire dans troupeaux et couvais

Signe Acte: [PR07_TERR_SALM_SALMOBL

Acteur maître d'oeuvre et Ressources

Acteur: [DOPP (des Côtes d'Armor)]

Mot directeur: [D0122]

Identifiant: [DEPADM - Numéro départemental] [D0SV22]

Ressource:

Date de prélevement: [07/04/2014]

Origine

Indicateur partiel Intervention origine: [] Département: [22] Plan prévisionnel: []
Intervention modifiable: []

Dates prévisionnelles de réalisation

A faire au plus tôt le: [] A faire de préférence le: [] A faire au plus tard le: []

N° 102210859682, créé le 13/05/2014, modifié le 13/05/2014 par DOPP22 - Pierrick BODIN

Dupliquer [] Détails Intervention... []

3

4 : vérifier le résultat

5 : résultat

6

Détail intervention 102210859682 - GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ - Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Interventions : Résultat par plan effectué

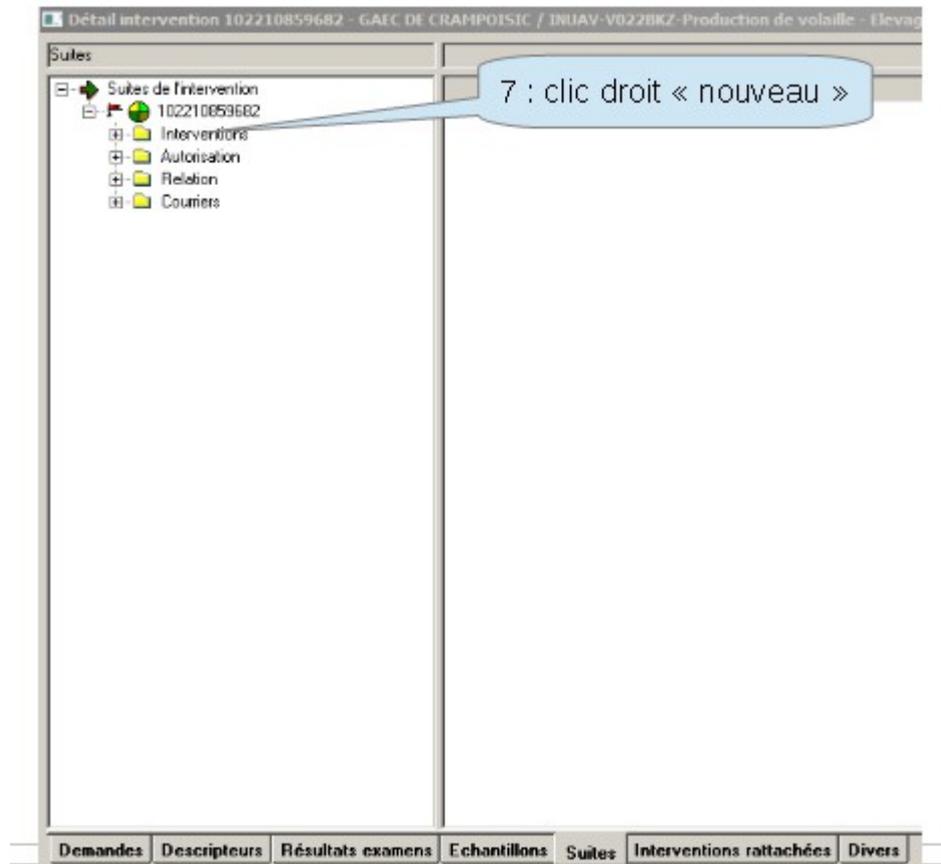
Résultats examens

- 102210859682
 - Résultat par plan effectué
 - Elevage - Salmonelles - tous séro
 - Résultat par échantillons
 - Fichiers acquittés valides
 - Fichiers non acquittés

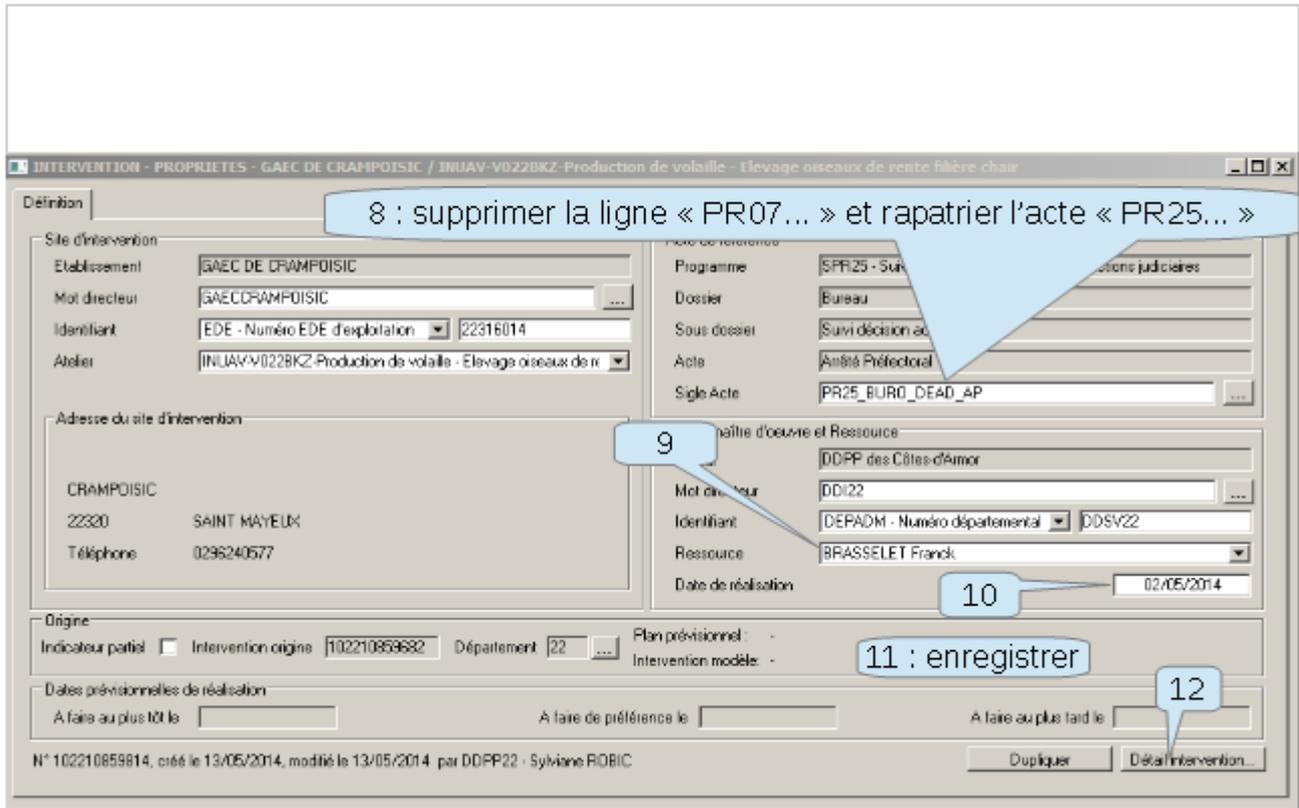
Liste des Résultats par Analyses/Actions par plan effectué 102210859682 (1 éléments)

Sigle	Libellé	Complet	Synthèse	Déc
ESAL2L	Elevage - Salmonelles - tous sérotypes dont 2 particuliers	0	Niveau 3 : Rouge	

Demandes [] Descripteurs [] Résultats examens [] Echantillons [] Suites [] Interventions rattachées [] Divers []



DDPP22 P. Robin



Detail intervention 102210859814 - GAEC DE CRAMPOISIC / INUAV-V022BKZ-Production de volaille - Elevage oiseaux de

Registre des Autorisations : Arrêté Préfectoral -

13 : clic droit « nouveau »

Suites de l'intervention

- 102210859814
 - Interventions
 - Autorisation
 - Récépissé de déclaration

SUITE - AUTORISATION - PROPRIETES

Etablissement: GAEC DE CRAMPOISIC

Mot directeur: GAEC CRAMPOISIC

Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation 14 22316014

Atelier: INUAV-V022BKZ-Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Type autorisation: APSALM Arrêté Préfectoral - Salmonelle 15

Etat autorisation: Suspicion 16

Motif: Salmonella Typhimurium variant : i : -

Attachée à l'intervention: 102210859814 PR25_BURO_DEAD_AP - 02/05/2014

17 : (N° de l'arrêté) Numéro: 2014-82 ? Date parution JO

18 : (date de l'arrêté)

Attribuée du: 13/05/2014 valide du: 02/05/2014 au:

19 : fermer et enregistrer

N° 102204046492, créé le 13/05/2014, modifié le 13/05/2014

Détail intervention 102210859814 - GAEC DE CRAMPOISIC / TRUAV_V022BKZ - Production de volaille - Elevage oiseaux de rente filière chair

Intervention : Autorisation

Contenu de 102210859814 (3 éléments)

Type	Etat	Etablissement
Récépissé de déclaration	Valide	GAEC DE CRAMPOISIC
Arrêté Préfectoral - Salmonelle	Suspicion	GAEC DE CRAMPOISIC
Enregistrement au titre du règlement (CE) n°1831/2003	Valide	GAEC DE CRAMPOISIC

20 : résultat de la saisie

21 : clic droit « nouveau »

Descripteurs Suites Interventions rattachées Divers

Relation : EDE22316014 - GAEC DE CRAMPOISIC A (Contenu de 102210859814 (3 éléments))

Type	Etat
● Récépissé de déclaration	Valide
● Arrêté Préfectoral - Salmonelle	Suspicion
● Enregistrement au titre du règlement (CE) n°183/2...	Valide

SUITE - RELATION - PROPRIETES

Entité source de la relation

Etablissement : GAEC DE CRAMPOISIC
 Mot directeur : GAEC CRAMPOISIC
 Identifiant : EDE - Numéro EDE d'exploitation | 22316014
 Atelier : INUAUV022BKZ-Production de volaille - Elevage oiseaux de r... | 22

Relation

Type : AVETAP | A pour vétérinaire mandaté sur l'arrêté préfectoral
 Motif :
 Attaché à l'intervention : | 102210859814 | PR25_BURO_DEAD_AP - 02/05/2014
 Commentaire :

Entité cible de la relation

Etablissement | 23 | lier Zone

Etablissement / Atelier

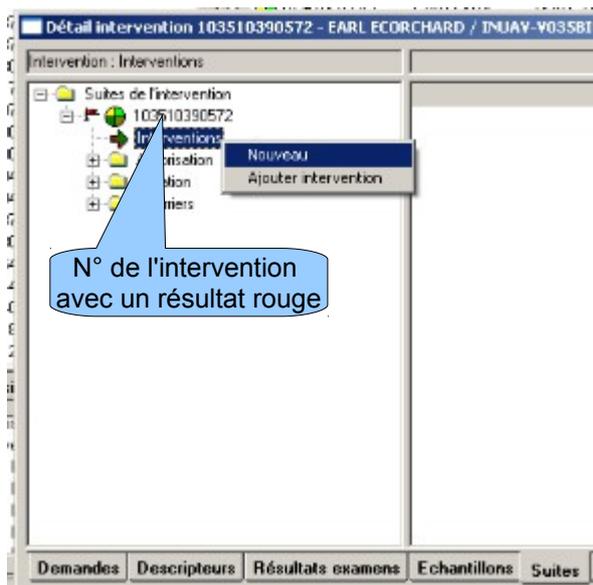
Etablissement : SOCAVET
 Mot directeur : SOCAVET
 Identifiant : ORDRE - Numéro inscription Ordre vét. | 503075
 Atelier :

Utilisable du : 13/05/2014 au :

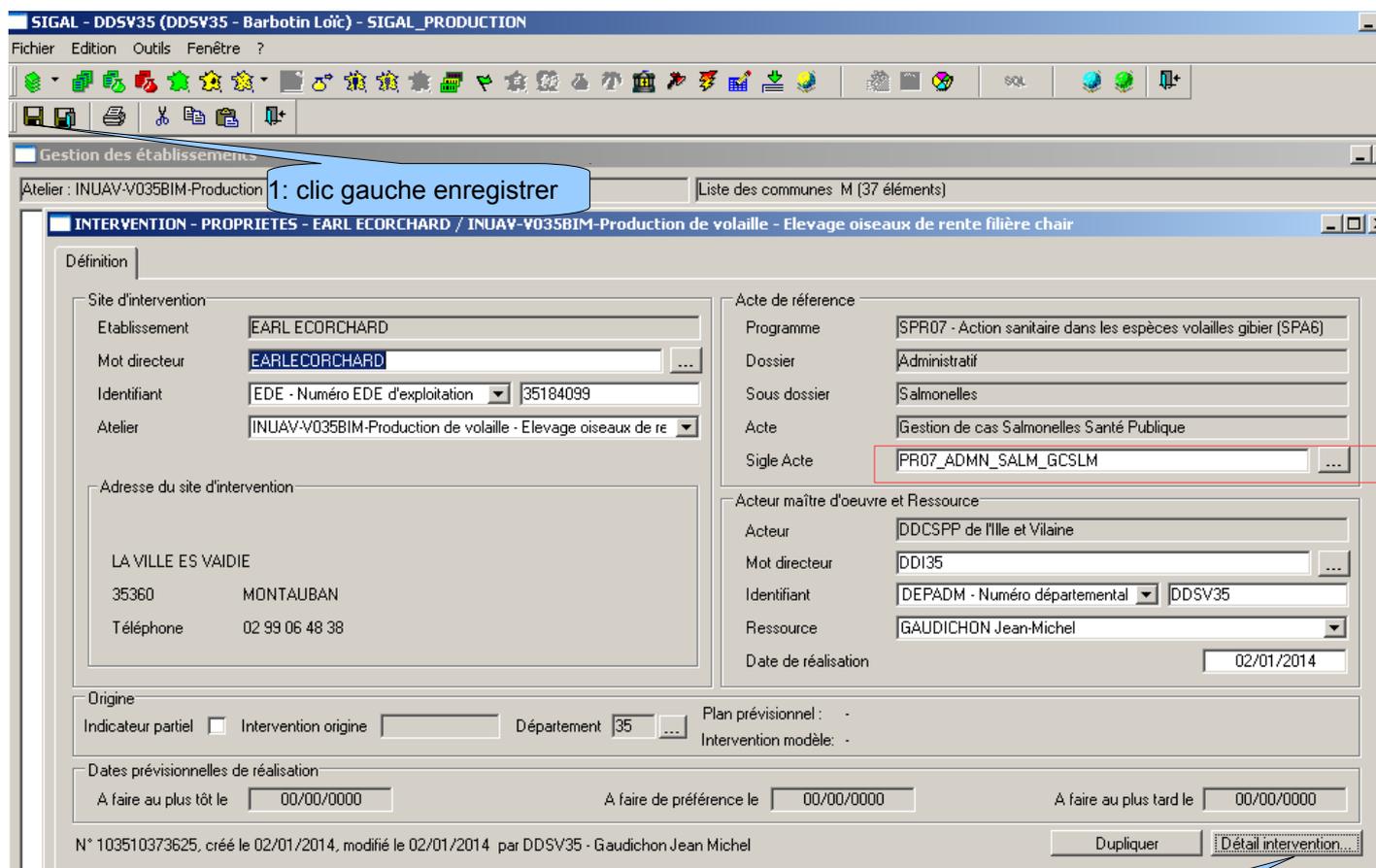
24 : saisir le n° d'ordre puis taper sur « Entrée »
 25 : fermer et enregistrer

Par la suite vous devez créer une intervention PR25 pour chaque nouvelle autorisation (APDI, levée APMS ou APDI) en lien avec le résultat du laboratoire ayant généré l'Arrêté préfectoral. En suite de l'intervention PR25 de l'APDI vous modifierez la qualification charte sanitaire.

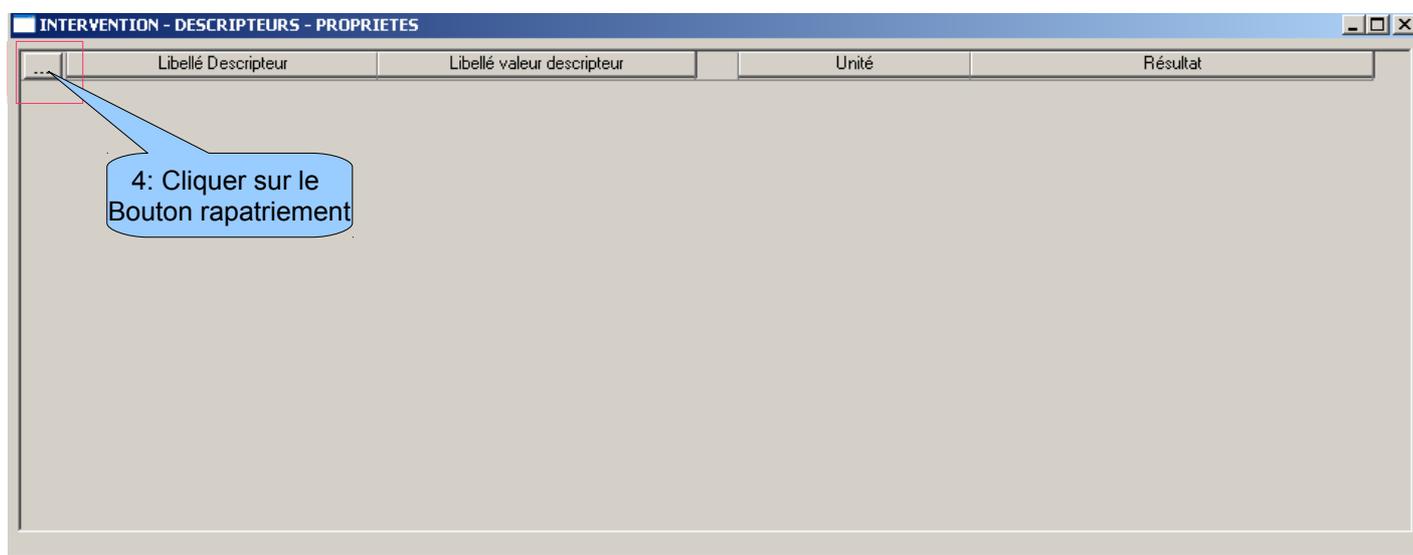
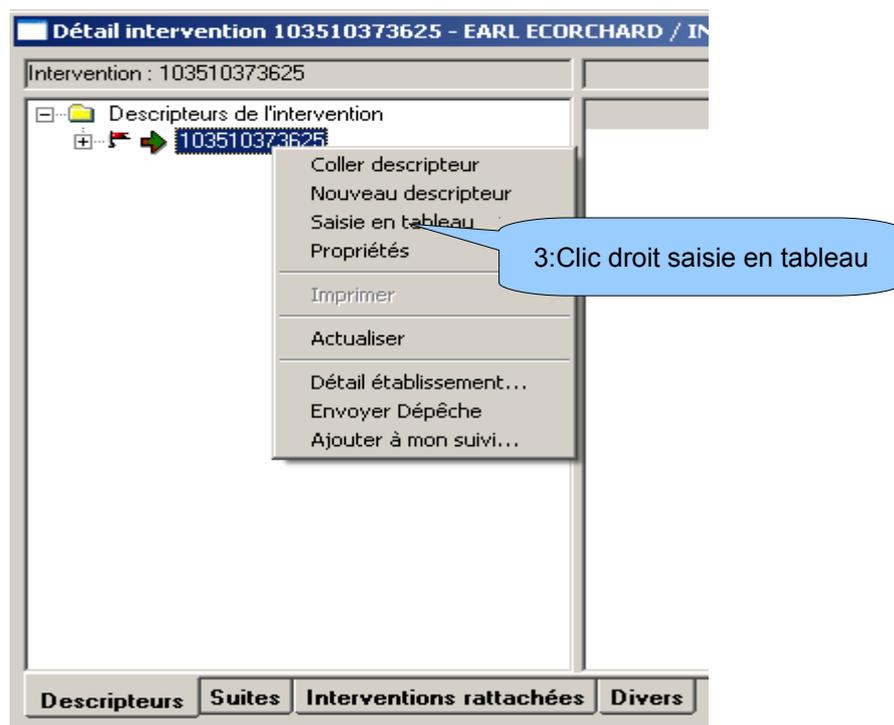
Une intervention avec l'acte " gestion de cas " sera enregistrée en tant que suite de l'intervention (acte 1 ou acte 2) correspondant au résultat d'analyse avec un résultat rouge



Une fenêtre pré-remplie s'ouvre : effacer l'acte de référence présent (cliquer dans le champ concerné et touch "SUPPR"

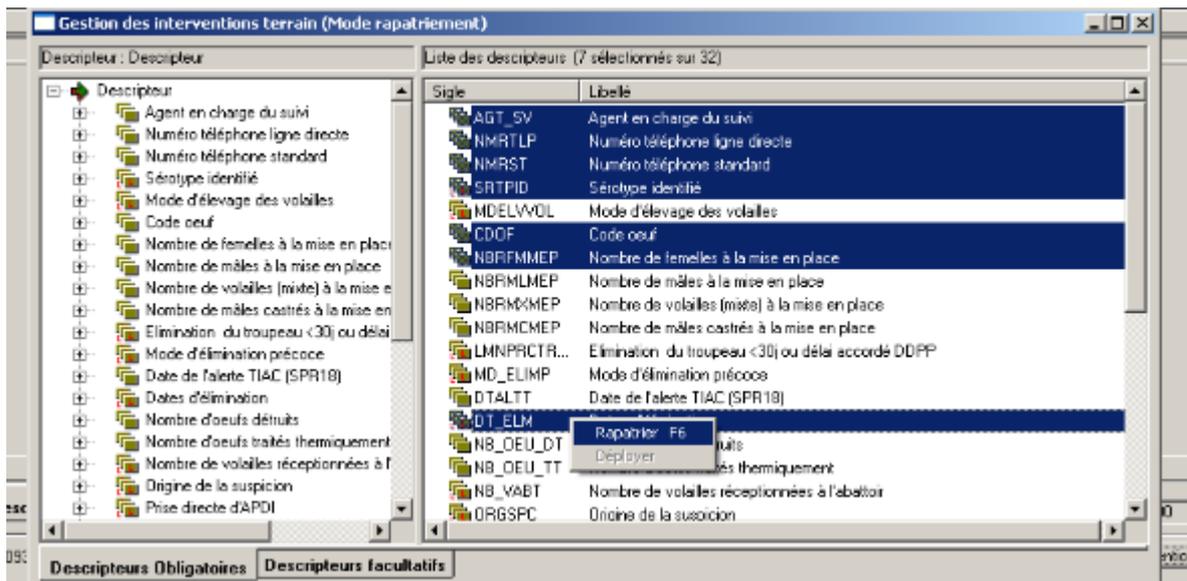


Une fenêtre s'ouvre



La liste des descripteurs s'affiche, enregistrer les éléments à disposition

Possibilité de procéder à du rapatriement en masse (continu ou discontinu en utilisant la touche "CONTR")



Au fur et à mesure des investigations, les descripteurs d'intervention seront complétés

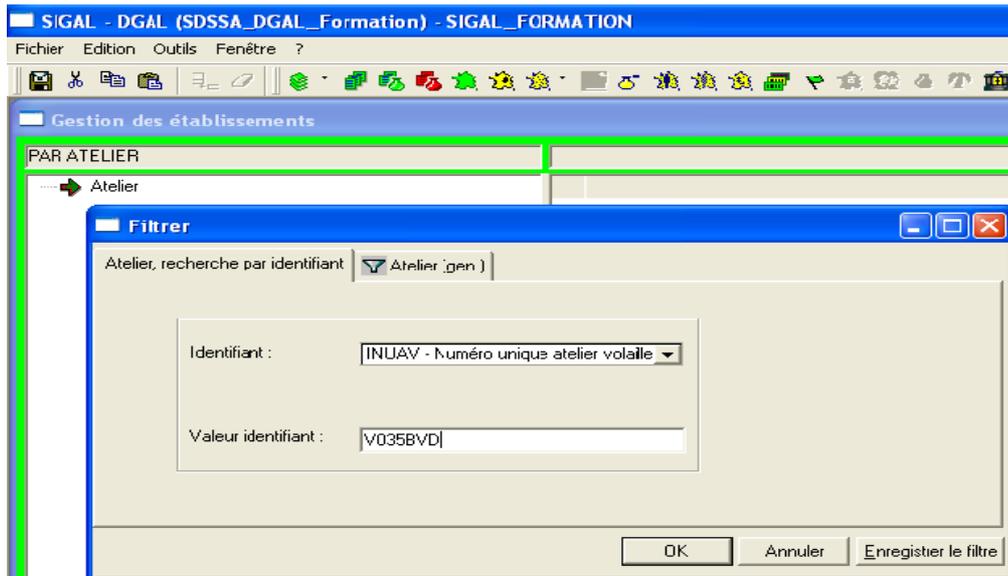
ANNEXE 13 : demande de validation des dossiers d'indemnisation « Salmonella »

Cette demande est à transmettre à la DGAL qui réalise, le cas échéant, la délégation de crédits spécifiques salmonelles qui y est associée en fonction des disponibilités de trésorerie de la DDecPP concernée.

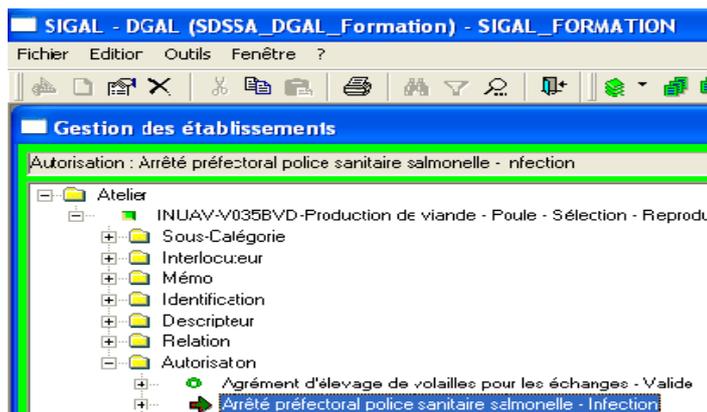
Faire trois copies d'écran rassemblées sur une même feuille, imprimée, signée et transmise au bureau du pilotage des performances du programme sécurité sanitaire et au bureau de zoonoses et de la microbiologie alimentaire :

1. Impression d'écran des propriétés de l'« arrêté préfectoral de déclaration d'infection »

- Dans le module « Gestion des établissements » et l'onglet  , sélectionner l'atelier concerné par une demande de crédits spécifique



- Se placer sur l'autorisation « Arrêté préfectoral d'infection » :



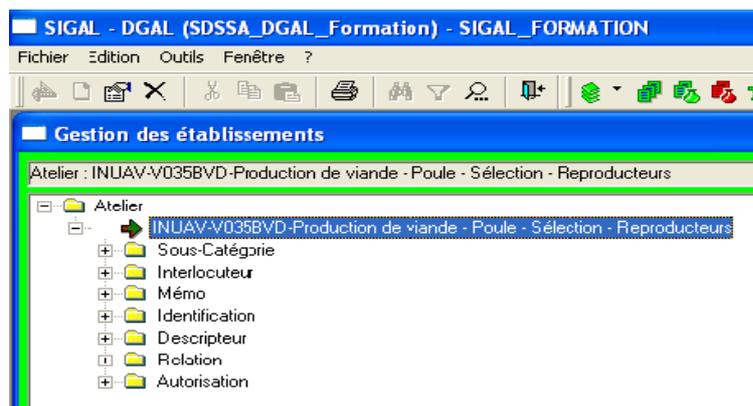
- Doubler cliquer sur « Arrêté préfectoral police sanitaire salmonelles - Infection » ou cliquer-droit « Propriétés » pour lire ses propriétés :



- Faire une impression d'écran des propriétés et la coller dans un fichier de traitement de texte.

2. Impression d'écran des descripteurs de l'intervention de l'acte mise en place du troupeau concerné :

- Se placer sur l'atelier



- Doubler cliquer sur « INUAV... » pour lire les propriétés de l'atelier et se placer dans l'onglet « Intervention »

SIGAL - DGAL (SDSSA_DGAL_Formation) - SIGAL_FORMATION

Etablissement: EARL HERCA EDE 35041058
 35150 BRIE
 Commune:
 Département: 35 ILLE-ET-VILAINE Canton: JANZE
 Identification: INUAV - Numéro unique atelier volailles V035BYD
 Libellé: INUAV-V035BYD-Production de viande - Poule - Sélection - Reproducteurs
 Classe atelier: F_S_VATERP Production de viande - Poule - Sélection - Reproducteurs
 Date d'ouverture: 15/09/2004 Date fermeture: 00/00/0000

Adresse Atelier | Autorisation | Descripteur | Relation | Intervention | Bovin | INPAS | ASDA

R	N° intervention	Réalisée	Date	Acte	Maître
103507325093	...	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103507325094	...	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103507325096	...	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103508495977	...	<input type="checkbox"/>	20/07/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103508496057	...	<input type="checkbox"/>	20/07/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103509055091	...	<input type="checkbox"/>	21/03/2013	PR07 TERR Salmonelles Salm complémentaire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103509246002	...	<input checked="" type="checkbox"/>	02/11/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
103508797364	...	<input checked="" type="checkbox"/>	11/10/2012	PR07 Administratif Salmonelles MEP Volailles	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine - GEI

- Cliquer sur  de l'intervention « PR07 Administratif Salmonelles MEP Volailles » pour afficher les descripteurs de l'intervention :

Interventions réalisées & prévisionnelles

Intervention :

 Descripteurs de l'intervention
   103508797364

- Faire un clic droit sur l'intervention et sélectionner « Saisie en tableau »

Interventions réalisées & prévisionnelles

Intervention :

 Descripteurs de l'intervention
   103508797364

- Coller descripteur
- Nouveau descripteur
- Saisie en tableau**
- Propriétés
- Imprimer
- Actualiser
- Détail établissement...
- Envoyer Dépêche
- Ajouter à mon suivi...

- Faire une impression du tableau de saisie des descripteurs de l'intervention et la coller dans un fichier de traitement de texte



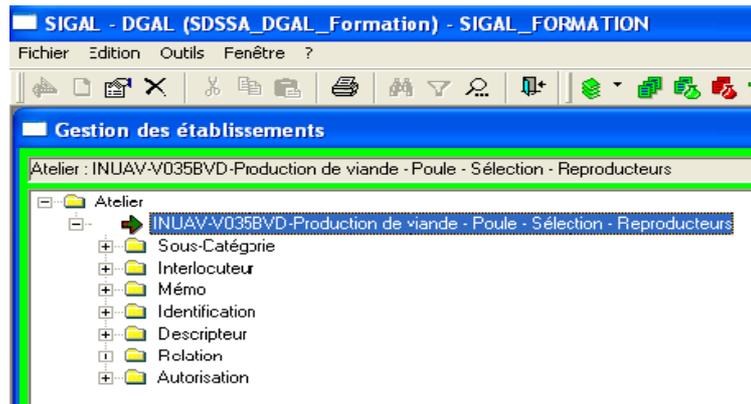
Vérifier que le tableau apparaît en entier lors de l'impression d'écran

INTERVENTION - DESCRIPTEURS - PROPRIETES

...	Libellé Descripteur	Libellé valeur descripteur	Unité	Résultat
1	Date de réception de la déclaration MEP initiale	...		01/06/2012
2	Date de mise en place effective	...		22/05/2012
3	Date d'éclosion	...		22/05/2012
4	Age des animaux à la mise en place (en sem.)	...	Semaines	22
5	Nombre total de volailles mises en place	...		4504
6	Atelier d'origine (INUAV)	INUAV 2	...	V049AVN V022FDV
7	Type d'animaux	Mixte	...	
8	Production d'oeufs embryonnés	Non	...	
9	Oeufs destinés exclusivement à une casserie	Non	...	
10	Vacciné	Non	...	
11	Détassage ?	Non	...	
12	Nombre de volailles sorties	...		0
13	Date de dernière sortie	...		24/04/2012
14	Dossier complet	Oui	...	
15	Identification filière pour indemnités	gallus chair repro	...	

3. Impression d'écran des descripteurs de l'intervention de l'acte gestion de cas.

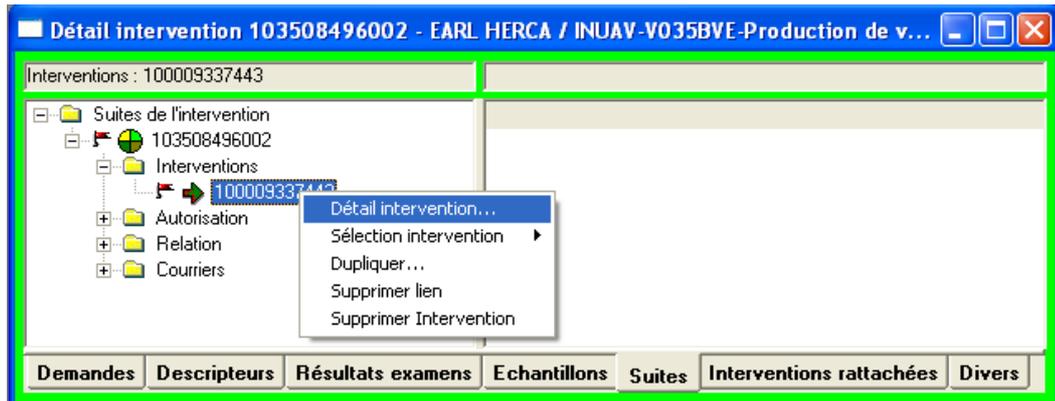
- Se placer sur l'atelier



- Doubler cliquer sur « INUAV... » pour lire les propriétés de l'atelier et se placer dans l'onglet « Intervention » puis cliquer sur [...] de l'intervention analyse « PR07 TERR Salmonelles Salmo... » dont le résultat « rouge » est à l'origine de la suspicion ou de l'infection

R	N° intervention	Réalisée	Date	Acte	Maître
	103507325093	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103507325094	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103507325096	<input type="checkbox"/>	21/06/2011	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103508495977	<input type="checkbox"/>	20/07/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103508496057	<input type="checkbox"/>	20/07/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103509055091	<input type="checkbox"/>	21/03/2013	PR07 TERR Salmonelles Salm complémentaire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103509246002	<input checked="" type="checkbox"/>	02/11/2012	PR07 TERR Salmonelles Salmo Obligatoire	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine
	103508797364	<input checked="" type="checkbox"/>	11/10/2012	PR07 Administratif Salmonelles MEP Volailles	DDCSPP d'Ille-et-Vilaine - GEF

- Se placer sur l'onglet « Suites », puis cliquer droit sur l'intervention, aller sur « Détail intervention... »



- Se placer sur l'onglet « Suites », puis cliquer droit sur l'intervention, aller sur « Détail intervention... »



- Faire une impression du tableau de saisie des descripteurs de l'intervention et la coller dans un fichier de traitement de texte

...	Libellé Descripteur	Libellé valeur descripteur	Unité	Résultat
1	Agent en charge du suivi			Lena Salmo
2	Dates d'élimination	Enlèvement 1		30/09/2012
3	Demande de délégation de crédit à la DGAL OUI			
4	Elimination du troupeau <30j ou délai accord	Oui		
5	Mode d'élevage des volailles	Sol		
6	Mode d'élimination précoce	Euthanasie		
7	Montant de l'indemnisation d'élimination des			250000
8	Montant des frais de laboratoires			560
9	Montant des frais divers			0
10	Montant total versé au VS			815
11	Nombre de volailles réceptionnées à l'abattoir	Nombre de femelles EN1		9962
12	Numéro téléphone ligne directe			09 10 11 12 13
13	Numéro téléphone standard			09 10 11 12 14
14	Origine de la suspicion	Dépistage obligatoire		
15	Sérotype identifié	S. Typhimurium		

4. Imprimer, faire signer l'ordonnateur secondaire (votre direction), appliquer le cachet du signataire, numériser le document en veillant à sa lisibilité si possible en couleur et le renvoyer, par courrier électronique en indiquant la somme TTC demandée, aux deux bureaux concernés de la DGAL :
 - Destinataire : delegations-specifiques.dgal@agriculture.gouv.fr
 - Copie : Bureau de la Santé Animale : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Lorsqu'il s'agit d'une demande complémentaire à une gestion de cas, le détail de la précédente délégation doit être rappelé dans le courrier électronique

Format des demandes de validation des dossiers d'indemnisation transmises :

DELEGATION DE CREDITS « SALMONELLA » 2014

ETABLISSEMENT - AUTORISATION - PROPRIETES

Etablissement: EARL HERCA
 Mot directeur: EARLHERCA
 Identifiant: EDE - Numéro EDE d'exploitation 35041058
 Atelier: INUAV-V035BVD-Production de viande - Poule - Sélection - Reproducteurs

Type autorisation: APSALM Arrêté préfectoral police sanitaire salmonelle
 Etat autorisation: Intervention
 Motif: Salmonella Typhimurium
 Acte terrain:
 Département: Numéro 3512RC03 ? Date parution JO 27/09/2012
 Commentaire:
 Attribuée le: 27/09/2012 valide du: 27/09/2012 au: 00/00/0000

N° 103503701612, créé le 27/09/2012, modifié le 27/09/2012 par DDSV35 - Foubert Patrick

INTERVENTION - DESCRIPTEURS - PROPRIETES

...	Libellé Descripteur	Libellé valeur descripteur	Unité	Résultat
1	Date de réception de la déclaration MEP initiale			01/06/2012
2	Date de mise en place effective			22/05/2012
3	Date d'éclosion			22/05/2012
4	Âge des animaux à la mise en place (en sem.)		Semaines	22
5	Nombre total de volailles mises en place			4504
6	Atelier d'origine (INUAV)	INUAV 2		V049AVN V022FDV
7	Type d'animaux	Mixte		
8	Production d'oeufs embryonnés	Non		
9	Oeufs destinés exclusivement à une casserie	Non		
10	Vacciné	Non		
11	Détassage ?	Non		
	Nombre de volailles sorties			0
13	Date de dernière sortie			24/04/2012
14	Dossier complet	Oui		
15	Identification filière pour indemnités	gallus chair repro		

INTERVENTION - DESCRIPTEURS - PROPRIETES

...	Libellé Descripteur	Libellé valeur descripteur	Unité	Résultat
	Agent en charge du suivi			Lena Salmo
2	Dates d'élimination	Enlèvement 1		30/09/2012
3	Demande de délégation de crédit à la DGAL	OUI		
4	Élimination du troupeau <30j ou délai accord	Oui		
5	Mode d'élevage des volailles	Sol		
6	Mode d'élimination précoce	Euthanasie		
7	Montant de l'indemnisation d'élimination des			250000
8	Montant des frais de laboratoires			560
9	Montant des frais divers			0
10	Montant total versé au VS			815
11	Nombre de volailles réceptionnées à l'abattoir	Nombre de femelles EN1		9952
12	Numéro téléphone ligne directe			09 10 11 12 13
13	Numéro téléphone standard			09 10 11 12 14
14	Origine de la suspicion	Dépistage obligatoire		
15	Sérotype identifié	S.Typhimurium		

Date

Signature